

## PRÉFACE.

---

Il a été notre intention de donner une monographie tant qu'il se peut complète des verbes faillir et falloir. Il a donc fallu traiter ces deux mots aussi bien que leurs dérivés et leurs composés. Pour ce qui regarde la manière de les traiter, nous avons en général adopté celle de M. Littré.

Ce grand lexicographe donne <sup>1)</sup> le nom d'historique à une collection de phrases appartenant à l'ancienne langue, à la langue d'oïl. Mais là le principe de succession prévaut sur le principe logique de l'ordre des significations; ce qui importe, c'est de connaître comment les emplois se succèdent les uns aux autres et s'enchaînent. D'un coup d'oeil on saisit toute cette filiation; et allant de siècle en siècle, on voit le mot tantôt varier d'usage, de signification et d'orthographe, tantôt se présenter dès les plus hauts temps à peu près tel qu'il est aujourd'hui. Quand la série est complète, c'est-à-dire, quand on a des exemples jusqu'au onzième ou même jusqu'au neuvième siècle, une même vue montre d'âge en âge comment le mot s'est comporté, et quelles modifications graduelles l'ont fait ce qu'il est aujourd'hui. En ceci le classement par significations troublerait tout; le classement par ordre de temps éclaircit tout. Au seizième siècle se termine la partie archaïque de la langue; on ne le quitte que pour entrer dans l'âge classique.

L'étymologie a pour office de résoudre un mot en ses radicaux ou parties composantes, et reconnaissant le sens de chacune de ces parties, elle nous permet de concevoir comment l'esprit humain a procédé pour passer des significations simples et primitives aux significations dérivées et complexes. L'étymologie est primaire ou secondaire: primaire, quand il s'agit d'une langue à laquelle, historiquement, on ne connaît point de mère; secondaire, quand il s'agit d'une langue historiquement dérivée d'une autre. Ainsi l'étymologie romane, et, en particulier, française, est secondaire, remontant pour la plupart des mots au latin, à l'allemand, au grec etc. — L'ancien tâtonnement dans les recherches étymologiques a disparu. L'étude comparative a établi un certain nombre de conditions qu'il faut remplir; le mot que l'on considère est soumis à l'épreuve de ces conditions; s'il la subit, l'étymologie est bonne; s'il la subit incomplètement, elle est douteuse; s'il ne peut la subir, elle est mauvaise et à rejeter. De la sorte, tout arbitraire est éliminé; ce sont les conditions qui décident de la valeur d'une étymologie, ce n'est plus la conjecture ni l'imagination. Voici, pour

---

<sup>1)</sup> V. Littré, préf.

l'étymologie française, l'énumération de ces conditions; ce sont: le sens, la forme, les règles de mutation <sup>1)</sup> propres à chaque langue, l'historique <sup>2)</sup>, la filière <sup>3)</sup> et l'accent latin.

Le travail de M. Littré est constitué, comme il le dit lui-même <sup>4)</sup>, de deux parties distinctes, mais connexes. L'une comprend les diverses significations des mots rangées suivant leur ordre logique, les exemples classiques ou autres où les emplois du mot sont consignés, la prononciation discutée, quand il est nécessaire, et les remarques de grammaire et de critique que l'article comporte. L'autre comprend l'historique, les rapports du mot avec les patois et les langues romanes, et, finalement, l'étymologie. Ces deux parties, comme il dit, se complètent l'une l'autre; car la première, celle de l'usage présent, dépend de la seconde, celle de l'histoire et de l'origine. Les séparer peut se faire et s'est fait jusqu'à présent <sup>5)</sup>, mais la première partie sans la seconde est un arbre sans ses racines, la seconde sans la première est un arbre sans ses branches et ses feuilles; les avoir vraiment réunies est l'originalité du dictionnaire de Littré.

Nous avons pris exemple sur lui; mais en faisant prévaloir l'histoire des formes et en rangeant par siècles <sup>6)</sup> les exemples prouvant l'existence de chaque forme, nous avons renvoyé l'étymologie et l'histoire à la première partie, puisque faillir et falloir forment primitivement un même verbe, et que ce n'est qu'au seizième siècle qu'ils commencent <sup>7)</sup> à se séparer pour toujours l'un de l'autre, et dans leurs formes et dans leurs significations. Cependant c'est aussi la deuxième partie qui, s'occupant des emplois et des significations des deux verbes, contribue à leur histoire <sup>8)</sup>, comme de même dans cette partie nous avons rangé les exemples pour chaque signification et pour chaque emploi en ordre chronologique, du moins par siècles, ce que prouvera la série des auteurs cités. — D'abord nous nous étions proposé de subordonner les significations de faillir à ses emplois; mais nous quittâmes bientôt cette intention, pour ne pas manquer à la symétrie de la disposition, puisque, à l'égard de falloir, les emplois dépendent évidemment des significations, tandis que faillir, tout en conservant la même signification est souvent employé d'une manière très-différente.

Dans la troisième partie nous aurions volontiers non-seulement fait distinction entre composés, dérivés, décomposés et, qu'on nous passe ces mots, dédérivés ou soudérivés, mais aussi rangé tous ces mots selon l'affinité de leurs significations. Mais voyant bientôt que l'un était très-hasardeux par plus d'une raison <sup>9)</sup> et que l'autre nous ferait naître bien des difficultés formelles; nous n'avons qu'en général tenu compte de la différence entre les composés et les dérivés de faillir et de falloir, et nous avons traité les deux composés entrefaillir et défaillir avant les mots dérivés, mettant ceux-ci en ordre alphabétique.

<sup>1)</sup> On entend par règles de permutation le mode uniforme selon lequel chacune des langues romanes modifie un même mot latin. Supprimer les consonnes médianes des mots latins est un des caractères spécifiques du français, par rapport aux autres langues romanes, et ce qui l'écarte le plus, en apparence, non au fond, du latin.

<sup>2)</sup> L'historique, en regard des formes diverses données par les langues romanes, fournit les formes et les significations primitives.

<sup>3)</sup> La filière est, par comparaison avec l'instrument de ce nom, une suite de pertuis par lesquels le mot doit passer; ces pertuis sont les formes qui lui appartiennent dans les langues romanes.

<sup>4)</sup> Dans sa préface.

<sup>5)</sup> Quoiqu'il y ait déjà deux cents ans, que l'auteur de la préface du dictionnaire de Furetière conseilla d'insérer au dictionnaire l'histoire des mots, l'étymologie, la comparaison avec les autres langues romanes, surtout avec le provençal, et avec les patois.

<sup>6)</sup> Cependant nous n'avons pas fait distinction entre les exemples du XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle aussi peu qu'entre ceux du XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup>. Ce qui nous y a déterminé, ce fut parce que ceux-là dans leur ensemble constituent la première période classique, ceux-ci la période de transition de la littérature et de la langue française. Puis, au XVI<sup>e</sup> siècle, la langue moderne commence à se former, pour gagner une solide configuration au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>7)</sup> V. pourtant plus bas.

<sup>8)</sup> Quelquefois c'est aussi pour les significations et les emplois que nous avons allégué des passages tirés d'auteurs des siècles précédents.

<sup>9)</sup> Pour ne donner qu'un exemple: il ne pourrait guère être décidé, s'il faut regarder „défaut“ comme dérivé du mot composé „défaillir“, ou s'il vient directement du substantif latin „defectus“.

C'est pour ne pas manquer de symétrie que nous avons, également dans cette partie, mis l'étymologie et l'histoire devant les significations et les emplois. Cependant il nous a fallu souvent être très-laconique à leur égard, p. e. à l'adjectif „faux“.

Aussi nous étions-nous encore proposé de faire une quatrième partie qui aurait traité des synonymes. Mais pour ne pas être trop long, qu'il suffise d'en avoir quelquefois fait mention partie dans le texte, partie dans les observations. Par la même raison nous devions laisser de côté la grande quantité d'endroits recueillis concernant les mots synonymes, les locutions semblables et les constructions analogues, aussi bien que beaucoup d'exemples pris de quelques autres langues, comme du grec, du latin, de l'anglais. De même à l'égard des autres exemples nous n'avons pas cité tous les endroits que nous avons recueillis, mais seulement ceux où se trouvent des formes, des constructions, des significations moins usitées; quant aux phrases plus ordinaires, nous en avons fait un choix.

Enfin nous avons consacré un appendice particulier aux mots provençaux, parce que, parmi toutes les langues romanes, la provençale est celle qui a le plus d'affinité avec la française.<sup>1)</sup>

<sup>1)</sup> V. l'introduction.

## Table

### des principaux auteurs cités dans la dissertation suivante.

- |  |   |
|--|---|
| <p>Amyot, Les amours pastorales de Daphnis et Chloé, Amsterdam, 1734. (Am. D. et Chl.)</p> <p>Atzler, Felix, Die germanischen elemente in d. franz. sprache, Coethen 1867. (Atzler.)</p> <p>Barthe, Histoire de la langue française, Paris 1853. (Barthe.)</p> <p>Barthélemy, J. J., Voyage du jeune Anacharsis en Grèce. Firmin Didot 1839. (Barthél.)</p> <p>Bartsch, Karl, Chrestomathie provençale, Elberfeld 1868. (Bartsch, chr. pr.)</p> <p>Bartsch, Karl, Chrestomathie de l'ancien français, Leipzig 1866. (Bartsch, chr. fr.)</p> <p>Béranger, P.-J. de, Oeuvres complètes; Paris, Perrotin, 1857. (Bér.)</p> <p>Boileau Despréaux, Oeuvres, tome I., Paris 1813. (Boil.)</p> <p>Boiste, P.-C.-V., Dictionnaire universel; Paris, Lefèvre 1812. (Boiste.)</p> <p>Bossuet, J.-B., Chefs-d'oeuvre de; Paris, Gennequin 1847. (Boss.)</p> <p>Burguy, G.-F., Grammaire de la langue d'oïl, tome 1—3; Berlin, Schneider et Comp. 1853, 54, 56. (Burg, gr.)</p> <p>Castolement, le, ou Instruction d'un père à son fils; Paris, B. Warée oncle 1808. (Cast.)</p> | <p>Clément XIV., Lettres du Pape etc. tome 1. 2. Paris 1776, 3<sup>e</sup> édit. (Clém. XIV.)</p> <p>Corneille, P. et Th., Théâtre; Paris, Firmin Didot Frères, Fils et Comp. 1858. Tome 1. 2. (Corn. et Th. Corn.)</p> <p>Cottin, Mme., Élisabeth ou Les Exilés de Sibérie, nouvelle édit. Stuttgart, Charles Erhard, 1840. (Cottin.)</p> <p>Coutelle, Carlo, Dizionario Italiano-Tedesco e Tedesco-Italiano; Leipzig 1759. (Coutelle.)</p> <p>Dacier, Mme., Les comédies de Térence traduites nouv. éd. procurée par J.-J. Schatz, Jène, Jean Félix Bielecke, 1734. (Dacier.)</p> <p>Delavigne, Casimir, Messéniennes et Poésies diverses; Stuttgart 1834. (Delav.)</p> <p>Delius, Dr., Nicolaus, Ungedruckte Provenzalische lieder; Bonn 1853. (Delius.)</p> <p>Demogeot, J., Histoire de la littérature française; Paris, L. Hachette et Comp. 1860. (Dem. litt. fr.)</p> <p>Dictionnaire de l'Académie française; Paris, Firmin Didot 1854. (Acad.)</p> <p>Diez, Friedrich, Etymologisches woerterbuch der Romanischen sprachen, t. 1. 2. Bonn 1862. (Diez, dict.)</p> |
|--|---|

- Diez, Friedrich, Grammatik der Romanischen sprachen, t. 1. 2. 3 Bonn 1856. (Diez, gr.)
- Dufresne, Charles, Dominus Du Cange, Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis, A—Z; Basel 1762. (Du Cange.)
- Fick, F. C. August, Woerterbuch der Indogermanischen grundsprache; Goettingen 1868. (Fick.)
- Florian, M. de, Théâtre complet; Leipzig, bei Gerhard Fleischer dem juengeren, 1814. (Flor. th.)
- Florian, M. de, Numa Pompilius, Leipzig, Gerhard Fleischer 1829. (Flor. N.-P.)
- Geruzez, Eugène, Histoire de la littérature française; Paris, Didier et Comp. 1863. Tome 1. 2. (Ger. litt. fr.)
- Girard, Mr. L'Abbé, Synonymes français; Leide, Wetstein 1762. (Gir. syn.)
- Gleim, Dr., Elementargrammatik der Franzoesischen sprache; Breslau, 1859. (Gleim, gr.)
- Graeser, Charles, Anthologie dédiée à la jeunesse, 2e éd. Marienwerder 1854. (Graeser, anthol.)
- Grammaire des Grammaires, 18e éd. tome 1. 2. Paris, Cotelle 1863. (Cr. d. Gr.)
- Guizot, M., Cours d'histoire moderne, tome 1. 2. Bruxelles, Louis Hauman et Comp. 1835. (Guiz., hist. mod.)
- Happel, Jakob, Die sprachlaute des menschen; Antwerpen, Max Kornicker 1866. (Happel.)
- Hecker, A. J., Neues franzoesisches lesebuech fuer mittlere classen, 2ter th., 4te aufl., Berlin, Realschulbuchhandlung 1809. (Hecker.)
- Herrig, Ludwig, Archiv fuer das studium der neueren sprachen und litteraturen; Braunschweig, George Westermann. (H. A.)
- Herrig, L. et G. F. Burguy, La France littéraire, 5e éd. Brunsvic, George Westermann 1861. (H. et B.)
- Honorat, S.-J., Vocabulaire français-provençal; Digne, Repos 1848. (Honor.)
- Ideler, L. et H. Nolte, Handbuch der franzoesischen sprache und litteratur, 5te aufl., th. 1. 2. Berlin, G. C. Nauck 1818. (Id. et N.)
- Klotz, Dr., Reinhold, Handwoerterbuech der lateinischen sprache, 4te aufl. Braunschweig, George Westermann 1866. (Klotz.)
- Krueger, K. W., Griechische sprachlehre; Berlin 1842. 1843. (Krueger, gr. gr.)
- La Bruyère, caractères de, Nouvelle Bibliothèque des classiques français, tome 1. 2., Paris, A. Pougin 1839. (de la Bruy.)
- Lafaye, M., Dictionnaire des synonymes de la langue française, 2e éd. Paris, L. Hachette et Comp. 1861. (Lafaye.)
- La Fontaine, Fables de, Nouvelle Bibliothèque des classiques français, tome 1. 2. Paris A. Pougin 1837. (La Font. fab.)
- La Fontaine, Théâtre de, éd. stéréot. Paris, P. Didot l'Ainé et Firmin Didot 1812. (La Font., th.)
- Lamartine, M. Alphonse de, Souvenirs, impressions, pensées et paysages pendant un voyage en Orient (1832—1833; Lemgo, Meyer'sche Hofbuchhandl. 1837. (Lamart.)
- La Sainte Bible; Paris, de l'imprimerie de la rue de l'échiquier, n. 18, 1805. (L. S. B.)
- Lenfant, Jaques, Histoire du Concile de Pise, tome 1. 2. Amsterdam, Pierre Humbert, 1724. (Lenfant, C. d. P.)
- Littre, É., Dictionnaire de la langue française; Paris, L. Hachette et Comp. (Littre.)
- Livi, Titi, ab urbe condita libri, recognovit W. Weissenborn. Lipsiae, Teubner 1858. (T.-Live.)
- Luedeking, Dr. Heinrich, Franzoesisches lesebuech, 8te aufl. Mainz, Kunze 1864. (Luedeking.)
- Madvig, Dr. J. N., Syntax der griechischen sprache; Braunschweig, Friedr. Vieweg und Sohn 1847. (Madvig, synt. gr.)
- Maetzner, Eduard, Altfranzoesische Lieder berichtet und erläutert etc. nebst glossar; Berlin, Ferd. Duemmler 1853. (Maetzn., Altfr. L.)
- Maetzner, Eduard, Franzoesische grammatik mit besonderer beruecksichtigung des lateinischen; Berlin, Waidmann'sche Buchhandlung 1856. (Maetzn. gr.)
- Maetzner, Eduard, Syntax der neufranzoesischen sprache, th. 1. 2. Berlin, Ferd. Duemmler 1843. (Maetzn. synt.)
- Mager, Dr., Tableau anthologique de la littérature françoise contemporaine (1789—1837), tome 1. 2. Berlin, Charles Heymann 1837/1838. (Mager, anth.)
- Mager, Dr. Karl W. E., Geschichte der franzoesischen National-litteratur neuerer und neuester zeit (1789—1837). 2 Bde. Berlin, Karl Heymann 1839. (Mager.)
- Magnin, J.-P., Chrestomathie du Vieux Français; Berlin, Herbig, 1863. (Magn., chr.)
- Mahn, Dr. C. A. F., Die Biographien der Troubadours; Berlin, Duemmler und Paris, Friedr. Klincksieck 1853. (Mahn.)
- Malherbe, Les Oeuvres de François de, Paris, les Frères Barbon, 1723. (Malh.)
- Massillon, Sermons de M., Paris, Jean Th. Herissant et Frères Estienne, 1753. (Mass.)
- Mémoires et aventures d'un<sup>1)</sup> homme de qualité, qui s'est retiré du monde, tome 1. 2. 3. Paris, J. Rod. Thurneisen 1744. (Mém.)
- Meneval, M. le baron de, Napoléon et Marie-Louise, t. 1. 2. Clèves, Cohen, 1843. (Men.)
- Molière, Oeuvres de, avec des notes de tous les commentateurs, tome 1. 2. Paris, Firmin Didot Frères, Fils et Comp. 1863. (Mol.)
- Montaigne, Essais de Michel Seigneur de, éd. stér. P. Didot l'ainé et Firmin Didot, Paris 1816. (Mont. Ess.)
- Montesquieu, Oeuvres de Monsieur de, nouv. éd., Amsterdam et Leipsick, Arkstée et Merkus, 1764. (Montq.)
- Mozin-Peschier, Dictionnaire complet des langues française et allemande, 4 vol. Stuttgart, Cotta 1863, 4e éd. (M.-P.)
- Mueller, Dr. Max, Vorlesungen ueber die wissenschaft der sprache. Leipzig, Gustav Mayer 1866. (M. Mueller.)
- Nouveau Testament, Bruxelles, au dépôt de la société biblique britannique et étrangère, 1861. (Nouv. Test.)
- Ollendorff's neue Methode etc. von Gands, 15te aufl. Frankfurt a. M., Carl Zuegel 1867. (Oll.)
- Orelli, Conrad von, Praktische franzoesische grammatik von Caspar Hirzel, 17te ausg. Aarau, H. R. Sauerlaender, 1864. (Orelli.)
- Ploetz, C., Manuel de la littérature française, des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, 2e éd. Berlin, F.-A. Herbig, 1867. (Ploetz, man.)

<sup>1)</sup> L'abbé Prévost, 1697—1763.

- Ploetz, C., Cours gradué de la langue française et grammaire méthodique, 14<sup>e</sup> édit. Berlin, F.-A. Herbig, 1861. (Ploetz, gr.)
- Ploetz, C., Nouvelle grammaire française etc., Berlin, F.-A. Herbig, 1866. (Ploetz, synt.)
- Psalmen, hebraeischer text mit commentar, 2<sup>te</sup> ausg., Berlin, Rudolph Gaertner 1855. (Ps.)
- Rabelais, Docteur en Médecine, Les Oeuvres de M. François, 1659. (Rab.)
- Racine, J., Théâtre complet de, Paris, Firmin Didot Frères 1863. (Rac.)
- Revue Chrétienne, recueil mensuel, huitième année; Paris, Ch. Meyrueis et Comp. 1861. (Rev. Chrét.)
- Richelet, Pierre, Dictionnaire de la langue française, ancienne et moderne, 2 vol. Amsterdam 1732. (Rich.)
- Rollin, Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la bataille d'Actium; c'est-à-dire jusqu'à la fin de la République. Par M. Crevier, Professeur de Rhétorique au Collège de Beauvais, pour servir de continuation à l'ouvrage de M. Rollin. Amsterdam, J. Wettstein 1747. (Roll., hist. rom.)
- Rousseau, J.-J., Oeuvres complètes avec des notes historiques, tome 1. 2. (J.-J. Rouss.)
- Rousseau, J.-J., citoyen de Genève, Oeuvres complètes; Deux-Ponts, Sauson et Comp. 1782. (Rouss.)
- Scheler, A., Dictionnaire d'étymologie française. (Scheler.)
- Schleicher, August, Compendium der vergleichenden grammatik der Indogermanischen sprachen, 2<sup>te</sup> aufl. Weimar, Hermann Rochlau 1866. (Schleicher.)
- Schmitz, Bernhard, Die neuesten fortschritte der francoesisch-englischen philologie. heft I. Greifswald, akademische Buchhandlung 1866. (Schmitz.)
- Ségur, Comte de, Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année 1812. 2<sup>e</sup> éd. Leipsic. (Ség. Nap.)
- Sévigné, Lettres de Madame Rabutin-Chantal, Marquise de, à Madame la Comtesse de Grignan, sa fille, t. 1. 2. La Haye, P. Gosse, J. Neaulme et Comp. 1726. (Sév.)
- Style épistolaire, Encyclopédie-Roret; Paris. (St. ép.)
- Terentii (P.) Afri comoediae, curante C. H. Weise, nova editio stereotypa. Lipsiae, Tauchnitz 1841. (Ter.)
- Tetraglotton, Novum Testamentum; Theile et Stier; 2<sup>e</sup> éd. Bielefeld, Velhagen et Klasing 1858. (Tetragl.)
- Traité de la Satire, Paris, Jean Anisson 1695. (Tr. d. l. S.)
- Vaugelas, remarques sur la langue française. Paris. (Vaug.)
- Victor Hugo, Oeuvres de; Berlin, Natorff et Comp. 1837. (V.-H.)
- Victor Hugo, Notre-Dame de Paris, t. 1. 2. Francfort s./M., Bechhold. (Notre-Dame.)
- Victor Hugo, Odes et Ballades, t. 1. 2. Francfort s./M. Bechhold. (O. et Ball.)
- Victor Hugo, Ruy Blas; Berlin, Schlesinger. (Ruy Blas.)
- Voltaire, Oeuvres de Mr. de, nouv. éd. etc. Dresde, G. C. Walther, 1750. (Volt.)
- Wailly, M. de, Principes généraux et particuliers de la langue française; Paris, chez la Veuve Barbon, 1808. 12<sup>e</sup> éd. (Wailly.)
- Zumpt, C. G., Lateinische grammatik, 11<sup>te</sup> aufl. Berlin, Duemmler 1860. (Zumpt, gr. lat.)<sup>1)</sup>

<sup>1)</sup> D'autres livres dont nous aurions aimé à faire usage n'étaient pas à nos ordres, tels que ceux de M. M. Fauriel, Baron, Whyte-Bruce, ainsi que les Anciens Poètes de la France publiés par M. Guessard etc.

## INTRODUCTION.

S'il était dans notre intention de poursuivre les verbes faillir et falloir jusqu'à leur première origine, il nous faudrait expliquer ce que l'esprit spéculatif des Allemands, ce que l'assiduité et l'intelligence de nos hommes de lettres ont produit sur le terrain jusque-là presque inconnu, nous voulons dire dans la sphère des recherches sur l'origine, la filiation, les rapports mutuels des langues; il nous faudrait donner une idée complète des livres que de Humboldt, J. Grimm, Bopp, Pott, Benfey, H. Curtius, Steinthal, M. Mueller ont écrits sur l'origine de la langue, sur la manière de parler et d'écrire en général, sur la transition de la langue primitivement seule et unique dans une multiplicité de langues, sur la classification de cette pluralité, sur les plus importantes familles de langues, enfin sur les générations des familles indo-européenne et sémitique; alors nous aurions gagné la transition naturelle à la langue latine qui est un membre de la famille indo-européenne, une soeur du sanscrit, du zend, du grec, du germanique, du slave et du celtique, et en même temps la mère des langues romanes<sup>1) 2)</sup>, de l'italien, de l'espagnol, du portugais, du provençal, du français, du rhétoromanique et du valaque.

<sup>1)</sup> La première mention de la „lingua Romana“ que l'histoire nous a conservée remonte au milieu du septième siècle. En 659 Mummolin est élu évêque de Noyon, et son hagiographe nous dit qu'il connaissait parfaitement „la langue romane et la tudesque“ (cf. H. et B. p. 3, rem. 2).

<sup>2)</sup> Ce fut déjà M. Fauriel qui, dans la naissance des langues romanes du latin ne vit que la loi de la successive décrépitude des langues, procès auquel les dialectes néo-ariens des Indes, le néo-perse, le grec moderne, l'allemand d'aujourd'hui doivent aussi leur existence. En Allemagne M. Fuchs a disputé pour cette opinion. Mais il y a des savants qui disent au contraire que le roman n'est que le développement naturel et nécessaire du latin, une conséquence de la vie organique de cette langue, une époque qu'il fallait entrer selon la loi générale. Tous ces philologues soutiennent donc que le roman est du latin; mais ceux-là l'appellent du latin barbarisé, ceux-ci du latin organiquement développé. Guill. de Humboldt contredit l'un et l'autre parti, il dit: „le roman n'est pas du latin, mais une nouvelle construction faite d'éléments latins selon un nouveau principe qui, de sa part, trouve ses conditions sans doute dans les matériaux anciens.“ Voilà l'affaire: les langues romanes sont des enfants d'une nouvelle génération. Leur principe vital n'est plus le latin, mais un principe moderne, c'est-à-dire le roman. Cependant il est évident que leur formation de même s'est comportée d'après une loi certaine et suivant la raison; et il serait ridicule de nommer mortes des langues qui ont de si belles littératures que les langues romanes; elles manifestent une vie pleine de vigueur. Les langues romanes sont le développement d'une langue encore vive et vivante. Quelquefois, il est vrai, des formations du langage ancien se perdent; mais les troncs anciens produisent de nouveaux germes. Et en effet, les langues modernes sont très-fécondes, quant à la lexicographie, mais leurs mots ont perdu la base matérielle, la perspicuité; leur signification est devenue creuse, leur accent contrainct. Ils expriment de vagues généralités et, par conséquent, ils se développent en prenant une direction abstraitement logique. Cette perte de matérialité, de connexion avec le concret, c'est le caractère de langues filiales, de formations secondaires; il prouve une origine inorganique, une rupture dans le développement, une séparation du terrain national et le déplacement dans un étranger. C'est naturel; car le Roman parle une langue qui ne lui appartient pas entièrement, qui ne lui est pas innée; pour cela ce n'est que son entendement qui vit dans elle; le sentiment, le coeur n'y entre pas. Le Roman a un mot pour chaque sentiment; mais son mot est froid et ne reçoit pas de sentiment. Il a des termes pour toutes les perceptions; mais son mot est sans perceptibilité. (Cf. H. A. 36<sup>e</sup> année, cahier 2.)

Cependant il faut que nous nous restreignions à un abrégé de l'histoire de la langue française et à quelques remarques sur le provençal.

La France, c'est-à-dire le pays qui aujourd'hui est nommé La France, était habitée par deux races distinctes, la gauloise et celle des Ibères. Cette dernière race habitait entre la Garonne et les Pyrénées; c'étaient d'abord des Aquitains, puis des Ligures, plus tard encore des Grecs qui y cherchèrent un asyle pour ne pas être subjugués par les Perses. — Lorsque César parut dans la Gaule, il y trouva trois peuples différents: les Aquitains, les Belges, les Gaulois proprement dits ou les Celtes. L'idiome des premiers a disparu presque complètement, celui des deux autres forme deux dialectes du celtique, d'où se développa plus tard la langue d'oïl, vraie source du français. C'est la langue des Druides. En 154 avant Jésus-Christ les Grecs<sup>1)</sup> demandent le secours des Romains contre les Ligures. C'était alors que ceux-là s'emparèrent de la province romaine transalpine. Un siècle après, Jules César soumet la Gaule entière à la domination romaine.

Avant la fin du quatrième siècle le latin était la langue usuelle des hautes classes de la société, et au sixième siècle nous ne retrouvons le celtique que dans les contrées montagneuses et écartées des centres de population; dans la seconde moitié du septième siècle on ne fait plus mention du celtique. — C'est alors que la Gaule fut envahie au sud par les Wisigoths<sup>2)</sup>, à l'est par les Burgondes, au nord par les Francs; ces derniers absorbèrent peu à peu toutes les autres nationalités. Les Francs ostriasiens se grossissaient sans cesse de nouvelles bandes germaniques; ainsi le tudesque succéda au latin et se trouve encore maintenant dans les patois allemands de la rive gauche du Rhin. Les Francs de la Neustrie conservèrent long-temps leur langue, les autres adoptèrent bientôt celle des vaincus.

Au huitième siècle le latin obtint la prépondérance aussi en Neustrie, malgré Charlemagne et son fils, Louis le Débonnaire, qui parlaient avec prédilection le francique. Mais ce latin est, bien entendu, le latin vulgaire<sup>3)</sup>, corrompu déjà par les dialectes des peuples vaincus; le latin savant devient une langue morte.

Au neuvième siècle les dialectes étaient parvenus à l'état de langue propre et distincte; dès lors ils prennent le nom de langues romanes et de dialectes romans. Dès la fin du neuvième siècle nous trouvons deux langues fort distinctes dans les Gaules: le provençal<sup>4)</sup> ou la langue romane ou la langue occitanienne, et le roman ou la langue d'oïl ou le français proprement dit.<sup>5) 6)</sup>

Il y avait donc deux langues romanes dans le territoire des Gaulois, la provençale et la française, qui prenaient leur croissance presque dans les mêmes matières. Aussi est-il possible que, dans tout ce pays, il ne fût parlé d'abord qu'une même langue. Cette langue se conserva plus

<sup>1)</sup> Cf. Maetzn. gr. p. 2, 2.    <sup>2)</sup> Cf. Maetzn. gr. p. 2, 4, 5.

<sup>3)</sup> Cf. Maetzn. gr. p. 2, 3; Du Cange, préface; Ger. litt. fr. I, p. 22.

<sup>4)</sup> Ou proensalesc, lemozi, romans — cf. Maetzn., gr. p. 3.    <sup>5)</sup> Cf. H. et B., Introduction.

<sup>6)</sup> Diez (gr. I p. 72) dit: „Die Roemer nannten ihre sprache latina; romana kommt nur einmal in einem gedichte bei Plinius hist. nat. 31, 2 und auch im mittelalter nur selten vor (vgl. A. W. Schlegel's Observ. not. 24). Romanische sprachen ist erst in neuerer zeit und zwar in Deutschland zum generellen ausdrucke fuer alle aus dem lateinischen abstammenden erhoben worden. In aelterer zeit nahm jede derselben diese bezeichnung fuer sich in anspruch, wie z. B. der alte troubadour J. Rudel vom provenzalischen sagt: Tramet lo vers en chantan en plana lengua romana. Chx. III. 100; oder Bercer p. 1 vom spanischen: Quiero fer una prosa en roman paladino. Aber weit ueblicher (s. die beispiele bei Raynouard Chx. VI. 371) fuer lingua romana war das substantiv pr. altfr. romans, sp. romance, it. romanzo, entstanden aus dem adv. romanice, wiewohl lingua romana nicht ueblich war, latinisiert romancium, vb. pr. romanzar romanisieren (remarque). Raynouard, welchem langue romane nur die provenzalische war, bediente sich fuer das gesamtgebiet des steifen und umstaendlichen langues de l'Europe latine, spaeter des zsgs. néolatines, welches mehr zustimmung gefunden hat, ital. lingue neolatine, kaum lingue romanze. Auch auf den lateinischen namen machten diese sprachen fortwaehrend anspruch, zumal die italiaenische, ja eine derselben fuehrt diesen namen (ladin) bis heute. Darum wird auch im Poema del Cid v. 2676 ein des spanischen kundiger Maure un Moro latinado genannt. Allgemein hiessen diese sprachen auch volksmaessige, vulgares. Im altdeutschen ward romanisch mit waelsch (wahalisc) ausgedrueckt, vermuthlich von Gallus, s. J. Grimm in Schmidt's zeitschrift fuer geschichte III. 257.

pure au provençal qu'au français qui, depuis le neuvième siècle à peu près, s'en sépara peu à peu en aplatissant ses formes. Mais le vrai siège de l'idiome provençal c'est la France méridionale. La ligne de démarcation entre les deux idiomes passe, comme dit M. Sauvages, à travers le Dauphiné, le Lyonnais, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord et la Saintonge. Hors de la France cette ligne se continue aussi au travers de l'Espagne orientale, savoir de la Catalogne, de la Valence et des Baléares. Dante à qui le castilien était encore inconnu, dit que le siège principal de la langue d'oc est même en Espagne. Aussi la Savoie et une petite partie de la Suisse y appartiennent encore.<sup>1)</sup>

Le territoire de la langue française comprend le reste de la France romane, les îles normandes et une partie de la Belgique et de la Suisse.<sup>2)</sup>

Quant aux monuments et aux différents dialectes du provençal nous citons Diez gr. I. p. 105 et suivv.: ce ne sont que ceux de la langue d'oïl<sup>3)</sup> que nous pouvons traiter plus à fond.<sup>4)</sup>

Les monuments de l'ancien français remontent très-haut.<sup>5)</sup> Dans le neuvième siècle nous avons 1) les serments de Strasbourg de 842, 2) la cantilène de Sainte Eulalie, 3) un fragment d'une homélie sur le prophète Jonas; dans le dixième siècle 1) la passion du Christ, 2) la Vie de Saint Léger; dans le onzième siècle 1) la Vie de Saint Alexis, 2) un fragment de l'Alexandre d'Albéric de Besançon, 3) la chanson de Roland, 4) les lois de Guillaume le Conquérant, 5) une ancienne traduction des psaumes. Dans le douzième et le treizième siècle il naît une littérature florissante; il ne faut que citer des noms tels que Saint Bernard, Marie de France, Rutebeuf, Thibaut, Villehardouin, Joinville etc.<sup>6)</sup>

Le premier qui essaya de débrouiller le chaos des formes dialectales de la langue d'oïl, ce fut G. Fallot et non M. de Castres de Fersal, dont les recherches sur la vieille langue ne sont qu'une traduction très-fidèle de celles de Fallot, publiées par Paul Ackermann, Paris 1839. L'ouvrage de Fallot resta imparfait, parce que la mort vint le surprendre au milieu de ses travaux. Mais M. Burguy, dont l'introduction dans la grammaire de la langue d'oïl est ici notre guide<sup>7)</sup>, s'est fondé sur les principes de celui-là, et son ouvrage est, comme celui de M. Orelli (altfranzoesische grammatik. 2te aufl. Zuerich 1848) le plus important pour ceux qui vont étudier le vieux français, étude dont M. Diez, dans sa grammaire des langues romanes (Bonn 1836 et suiv.)<sup>8)</sup>, a posé les plus amples fondements.

Ayant donné cette règle générale: „tous les dialectes de la langue d'oïl étaient régis par la même grammaire“, Fallot divise le vieux langage français en trois dialectes principaux, qu'il nomme non point du nom d'une province dans laquelle ils fussent exclusivement parlés, mais du nom de celle dans le langage de laquelle leurs caractères se trouvent le plus saillants, le mieux réunis et le plus complètement en relief: normand, picard, bourguignon. Il y a, bien entendu, des nuances de langage de village à village; mais semblables à des couleurs qui se confondent, ces nuances ne sont pas tranchées, elles sont à peine sensibles; et l'on passe ainsi sans s'en apercevoir d'un dialecte à l'autre. Aussi est-ce pour cela que M. Burguy se range à sa manière de voir, en ajoutant avec lui que les limites de ces trois dialectes ne correspondaient point avec exactitude aux limites politiques des provinces dans lesquelles on les parlait. Il résume<sup>1)</sup> alors ce qu'il vient de dire des territoires de ces trois dialectes dans le tableau suivant:

<sup>1)</sup> Cf. Diez, gr. I, p. 103 et suivv.    <sup>2)</sup> Cf. Diez gr. I, p. 118 et suivv.

<sup>3)</sup> La particule affirmative oui était au provençal oc, dans la langue du Nord oïl, d'où viennent les noms. — Cf. Maetzn. gr. p. 4 et ailleurs.

<sup>4)</sup> Cf. Maetzn., gr. p. 4 et suivv.; Burg., gr. I, p. 14 et suivv.    <sup>5)</sup> Cf. Diez, gr. I, p. 119 et suivv.; Bartsch, chr. fr.

<sup>6)</sup> Cf. Ger., litt. fr. I.    <sup>7)</sup> V. cette page note 4.    <sup>8)</sup> Diez, gr. I, p. 121 et suivv.    <sup>9)</sup> I, p. 17.

Normandie.	Picardie.	Bourgogne.
Maine.	Artois.	Nivernais.
Bretagne.	Flandre.	Berry.
Perche.	Bas-Maine.	Orléanais.
Poitou.	Champagne.	Touraine.
Anjou.	Lorraine.	Bas-Bourbonnais.
	Hainaut.	Anjou.
	Namur.	Ile-de-France.
	Liège.	Champagne.
	Brabant mérid.	Lorraine.
		Franche-Comté.
		Vaud.
		Neufchâtel.
		Berne.

Il nous donne ensuite les caractères fondamentaux des trois dialectes dans la table que voici:

Normandie.	Picardie.	Bourgogne.
e . . . . .	oi, ai, ie . . . . .	oi, ai, ei, ie
ei . . . . .	oi, ai . . . . .	oi, ei, ai
u . . . . .	o, ou, eu . . . . .	o
ui . . . . .	i, oi, oui . . . . .	ui, oi, eui, oui

et il parle enfin des différences principales qui séparent ces trois dialectes de la langue moderne.

C'était d'abord le dialecte bourguignon ou plus exactement celui de l'Ile de France qui, étant opposé aux autres, fut nommé „français“. Déjà vers la fin du douzième siècle il avait obtenu une singulière importance. Les possessions de la couronne s'étendant au treizième, le règne des Capétiens étant d'une grande autorité au quatorzième siècle, l'administration se concentrant peu à peu à Paris et les éléments littéraires de l'État croissant se réunissant dans cette capitale, c'était aussi l'autorité de ce dialecte, qui croissait au quinzième, et, dont l'usage exclusif fut établi, par des ordonnances légales, pour tous les actes et tous les documents publics et privés au seizième siècle.

Ce dialecte devenu le langage des écrivains, la langue du seizième siècle nous montre la tendance de fixer des règles sévères avec une exactitude outrée; elle jette un regard sur l'étymologie et le rapprochement aux racines latines, mais en négligeant le son vivant; elle cherche à s'assimiler inorganiquement des éléments latins, grecs, italiens.

Au dix-septième siècle, il est vrai, la langue se purifie de nouveau en rejetant une partie de cette richesse douteuse; mais en même temps elle retranche beaucoup de vieux mots, beaucoup de vieilles tournures qui seraient encore de bon usage; et la correction formelle qui d'une part était exagérée à la vérité, mais qui de l'autre n'était pas encore devenue une tendance générale au seizième siècle, elle est alors établie par les grands auteurs du temps de Louis XIV. C'est depuis le règne de ce monarque que la langue se forme de plus en plus sous l'influence des mouvements spirituels et intellectuels que la France et l'Europe ont désormais éprouvés. Avec le dix-septième siècle nous sommes arrivés en pleine littérature moderne. Il y eut un assez long intervalle où la France fut sans ascendant littéraire sur le reste de l'Europe; mais il sépare deux époques où cet ascendant, le plus légitime de tous<sup>1)</sup>, puisque ceux qui le subissent veulent le subir, fut très-puissant: l'époque qui comprend le douzième et le treizième siècle, et celle qui commence avec le siècle de Louis XIV. Ainsi, par une fortune singulière, la faveur européenne qui avait accueilli les

<sup>1)</sup> Littré, préface.

débuts renaquit après tant d'années et d'événements. Et pourtant, quoi de plus dissemblable que les causes et les mérites qui produisirent cette faveur? A l'âge primitif, ce fut l'originalité des créations et le parfait accord des conceptions avec les croyances et avec les mœurs qui recommandèrent à l'Europe la littérature française; à l'âge de maturité, ce fut la correction soutenue, l'élégance parfaite, la haute raison et, bientôt après, la hardiesse philosophique qui firent prendre les livres français à tant de mains étrangères.

## I.

### Étymologie et histoire de faillir et de falloir.

Après que J. Grimm eut divisé les verbes allemands en deux grandes classes, les forts ou primitifs et les faibles ou dérivés, MM. Struve et Diez ont cherché à appliquer cette théorie à différentes langues. Ils ont démontré que la troisième conjugaison latine était la primitive ou forte, celles en *are*, *ere*, *ire*, au contraire, dérivées ou faibles. Quant aux langues romanes, M. Diez <sup>1)</sup> range parmi les forts les verbes connus sous le nom d'irréguliers, et il appelle faibles ceux qu'on avait considérés jusque-là comme réguliers. Mais la raison pour cette division est une autre en latin qu'en allemand, en sanscrit etc. Dans ces langues les verbes sont nommés forts, qui forment leurs temps par eux-mêmes, faibles, qui ont recours à des moyens externes de formation; la marque caractéristique de la conjugaison forte est ici le changement de la voyelle du radical, tandisqu'en latin, elle ne consiste, pour l'ordinaire, qu'à joindre les terminaisons à la racine sans son intermédiaire. En latin on compte donc parmi les faibles tous les verbes qui se terminent par une consomme, auxquels on a joint *a*, *e* ou *i* comme moyens de dérivation; parmi les forts, ceux dont le radical se termine par *u* ou une simple consonne. C'est en ce sens que M. Diez a conservé la dénomination de verbes forts dans les langues romanes. J. Grimm avait cependant fait observer que les langues romanes devaient avoir une conjugaison forte basée sur le changement de la voyelle radicale, et M. Burguy dit aussi: renforcement de la voyelle radicale telle est la caractéristique de la conjugaison forte.

La langue française actuelle ne dérive pas immédiatement du latin; elle s'est dégagée avec violence de tous les dialectes des provinces.<sup>2)</sup> Ce mélange des formes et les moyens (contraction, syncope, addition de lettres etc.) qu'on employa pour lui donner de l'unité et la rendre harmonieuse, l'ont tellement éloignée de son état primitif, qu'on ne peut s'attendre à y trouver une conjugaison forte bien marquée. Mais si l'on remonte aux anciens dialectes, si l'on prend surtout celui de Bourgogne pour point de départ, on retrouve la conjugaison forte basée sur le changement des voyelles radicales *a*, *e*, *o*.

Les philologues modernes ont cherché à réduire le nombre des conjugaisons établies par les vieux grammairiens; les uns n'en veulent admettre que trois:

<sup>1)</sup> Diez, gr. II, p. 112 et suiv.    <sup>2)</sup> V. plus haut p. 2 et 4.

1. er	2. re avec la forme collatérale oir	3. ir
lat. <i>äre</i>	<i>ère</i>	<i>ire</i> ,

les autres que deux: er et ir.

M. Orelli<sup>1)</sup> a réfuté l'opinion de ces derniers.

La première classification compte M. Diez<sup>2)</sup> parmi ses défenseurs; mais il divise les verbes qui se terminent par ir en deux grandes classes:

- |                    |                               |
|--------------------|-------------------------------|
| 1. verbes simples. | 2. verbes inchoatifs.         |
| (p. e. partir)     | (p. e. fleurir) <sup>3)</sup> |

Les derniers, dit-il, intercalent au présent<sup>4)</sup> la syllabe *iss*, *is* (*isc*) entre le radical et la terminaison, p. e. ital. *fior-isc-o*, et avec syncope de la voyelle, prov. *fior-isc*, franç. *fleur-is*.

Il en résulte la division suivante:

verbes faibles:			
1. er	2. re	3a. ir	3b. ir ( <i>isc</i> ).
verbes forts:			
4. oir			

comme forme collatérale de la terminaison *re*.<sup>5)</sup>

Un vacillement entre l'e long et l'e court peut être facilement observé dans les langues anciennes, mais ce qui est plut fort, c'est le penchant à la troisième conjugaison.

Comme des verbes, dont l'infinitif est terminé par *re*, dérivent aussi des verbes latins avec la terminaison *ère*, p. e. *mordre* (*mordère*), *répondre* (*respondère*), *tondre* (*tondère*), *tordre* (*torquère*), *semondre* (*semonère*) de même que *plaire*, *taire*, *rire*; ainsi les verbes en *oir* dérivent non-seulement des verbes latins en *ère*, mais aussi de ceux en *ère*, p. e. *choir* (*cadere*), *recevoir* (*recipere*), *savoir* (*sapere*). Il se trouve aussi les deux formes pour un même verbe, cf. p. e. le vfr. *ardoir* et *ardre* (*ardère*), aussi *arder* et *arsir*, *manoir* et *maindre* (*manère*), *cremoir* et *craindre* (*tremère*), aussi *cremir* etc.<sup>6)</sup>

Faillir est aussi de ces verbes. Il tire son origine du verbe latin „fallere“ ou plutôt de la forme qui était usitée dans le latin vulgaire, dans celui du moyen-âge ou dans le bas-latin<sup>7)</sup>, „fallire“.<sup>8) 9) 10) 11)</sup>

A la fin du troisième siècle, du moins M. M. Burguy<sup>12)</sup>, Maetzner<sup>13)</sup> et Diez<sup>14)</sup> nous le disent, on trouve l'infinitif „faldre“, „foudre“, formé sur le futur avec *d* intercalaire, et plus tard cette forme infinitive change en „falloir“.<sup>15)</sup>

<sup>1)</sup> Cf. Orelli, gr. p. 178. 179. <sup>2)</sup> Diez, gr. II, p. 113 et suiv. <sup>3)</sup> Diez les nomme „gemischte verba“.

<sup>4)</sup> Aussi aux temps qui en dérivent, bien entendu. <sup>5)</sup> Cf. aussi Ploetz, synt. p. 1 et suiv. <sup>6)</sup> Cf. Maetzn. gr. p. 202.

<sup>7)</sup> C'est la langue des auteurs latins qui ont écrit depuis environ le temps de Sévère jusque vers la décadence de l'Empire.

<sup>8)</sup> du lat. *fallere*, bas-lat. *fallire*, *fellere* (cf. Du Cange), *falescere* (cf. Du Cange); vprov. *fallhir*, *faillir*; v. esp. port. *fallir*, *falir* (maintenant *fallecer*, *falecer* — cf. Scheler, Diez, dict. I, 172); ital. *fallire*; angl. *to fail*; all. *fehlen*; holl. *feylen*; dan. *feile*; suéd. *fela* (Maetzn., Altfrz. L. gloss.)

<sup>9)</sup> du lat. *fallere*, qui, comme on sait, signifiait manquer à, ne pas répondre à. On sait aussi que le lat. *fallere*, comme le grec *σφάλλω* signifient étymologiquement tomber ou faire tomber et sont congénères avec l'all. *fallen*, *tomber*, et peut-être (!) avec *fehlen*, *manquer* (Scheler) (cf. le verbe *falliare* dans Du Cange).

<sup>10)</sup> Les *ll* mouillées ne proviennent régulièrement que devant ou après un *i* du lat. *ll*. (Diez, dict. I, 272.)

<sup>11)</sup> Fick (woerterb. d. indogerm. grundspr. Goettingen 1868) allègue un mot *spal*, *spalati* caus. *spalaya* *stuerzen*, *wanken*, caus. *faellen*, sskr. *sphal sphul sphalati*, *wanken*, caus. *sphalaya* *zu fall bringen*. — *σφάλλω fuer σφαλ-γω* caus. *bringe zu fall*. — lit. *pūlu, pūlti fallen*. — as *fallan fēll*, ahd. *fallan, fallen*, caus. *felljan faellen* (p. 194.).

<sup>12)</sup> Burg., gr. III, p. 155. <sup>13)</sup> Maetzn., Altfrz. L. gloss.

<sup>14)</sup> Il dit (dict. I, p. 172): „aus den starken formen des fr. *faillir*, das ehemals im perf. und im part. praet. doppelfoermig war (v. plus bas) gestaltete sich ein zweites, unpersoenliches verbum mit der bed. noethig sein, praes. faut, pf. fallut, part. fallu, inf. falloir, altfr. *faldre, foudre* NFC I, 26: *il me faut* = lat. *me fallit es entgeht mir, ist mir noethig*.“

<sup>15)</sup> V. plus bas.

Si nous pouvions alléguer le passage où nous avons lu le futur „faillirai“ — et nous avons trouvé cette forme, mais malheureusement nous ne la retrouvons pas —, il y aurait aussi une forme infinitive „faillir“, et nous aurions constaté que ce verbe se conjugue d'après toutes les quatre conjugaisons, même aussi selon la deuxième conjugaison inchoative<sup>1)</sup> — en répondant au verbe du moyen-âge „falescere“<sup>2)</sup> qui signifiait aussi: carere, cessare, finire, faillir, manquer (cf. Du Cange) —; car non-seulement au treizième siècle nous lisons déjà la forme „faillirai“<sup>3)</sup>, mais aussi de nos jours il se conjugue dans la signification de „faire banqueroute“ déjà presque régulièrement sur „punir“, et il y a déjà des grammairiens qui autorisent cet usage.<sup>4)</sup>

Mais, ce qui est la chose la plus remarquable, c'est que les formes se séparant sont aussi d'un emploi et d'une signification différents.<sup>5)</sup> Celles qui ont les ll mouillées, ne sont dans la suite usitées qu'au sens personnel, les autres s'emploient impersonnellement.<sup>6)</sup> Au seizième siècle nous trouvons encore, il est vrai, des formes avec les ll mouillées, qui sont employées au sens impersonnel, p. e. peu s'en faillit<sup>7)</sup>, et, au contraire, les autres formes employées personnellement<sup>8)</sup>, sans faire attention au futur qui se conjugue encore maintenant quelquefois faudra etc.<sup>9)</sup>, quoique la grammaire des grammaires rejette cette formation.<sup>10)</sup> Ce que dit M. Vaugelas<sup>11)</sup> sur „peu s'en est fallu“ nous semble prouver seulement ce que nous venons de dire, que les formes du verbe „falloir“ ne s'appliquent que dans le sens impersonnel, excepté, il est vrai, dans des phrases telles que „peu<sup>12)</sup>, tant, beaucoup s'en est fallu“; et que, dans le temps de M. Vaugelas la séparation des formes personnelles et impersonnelles s'est déjà accomplie. C'est autre chose, quand nous lisons dans Vaugelas<sup>13)</sup>, qu'on dit en Normandie „il faillira“, „il failliroit“ pour dire „il faudra“, „il faudroit“. C'est une exception de la règle, de même que, dans la signification de „presque“, „beinahe“, faillir se trouve quelquefois employé impersonnellement.<sup>14)</sup>

<sup>1)</sup> v. plus haut p. 6. <sup>2)</sup> v. plus haut p. 6 rem. 8. <sup>3)</sup> v. plus bas.

<sup>4)</sup> Littré (art. faillir) dit: „faillir (fa-llir, ll mouillées, et non fa-yir), je faux, tu faux, il faut, nous faillons, vous faillez, ils faillent; je faillais, nous faillions; je faillis, nous faillimes; je faudrai, nous faudrons; je fudrais, nous fudrions; que je faillisse, que nous faillissions; faillant; failli, faillie (les trois personnes du présent au singulier, le futur et le conditionnel vieillissent, et c'est dommage; les personnes qui ont besoin du futur ou du conditionnel et qui en ignorent la véritable forme, les composent suivant la règle des verbes en ir, et disent: je faillirai, je faillirais; c'est un barbarisme, mais qui a chance de s'introduire et de devenir correct; déjà quelques grammairiens disent que ce verbe, dans le sens de faire faillite, se conjugue régulièrement sur finir: Quand un négociant faillit, les créanciers, etc., s'il faillissait“ (v. plus bas), „vous seriez ruiné; si la baisse continue, il faillira: c'est un usage tout moderne qui cherche à s'introduire“ v. n.°

<sup>5)</sup> Dans la préface de son dictionnaire étymologique des langues romanes (p. XXIII et suiv.) M. Diez a expliqué que la langue en formant ses mots quitte quelquefois ses propres lois et se laisse mener par l'euphonie ou par l'utilité, et parmi ces „petites marques de sentiment de la langue“, il allègue aussi les soi-disant „scheideformen“. Il arrive souvent qu'un mot se sépare peu à peu en deux, en prenant aussi deux significations différentes, tels que it. manco mangelhaft, monco verstuemmelt, du lat. mancus; rifiutare widerlegen, rifiutare verschmaehen (lat. refutare); esp. calar niederlassen, calar schweigen (du γάλαρ); fr. désigner anzeigen, dessiner zeichnen (designare).

<sup>6)</sup> Scheler (dict. étym.): „Outre la forme en ir le lat. fallere a donné au français une forme en re et oir falloir vfr. faldre, faudre, employé impersonnellement, dans le sens de „faire défaut“, delà: „être nécessaire“, cp. en latin „fallit me“, cela m'échappe, me fait défaut.

<sup>7)</sup> v. plus bas. <sup>8)</sup> v. plus bas. <sup>9)</sup> v. cette page, rem. 4. <sup>10)</sup> cf. Gr. d. Gr. p. 531.

<sup>11)</sup> Vaugelas, dans ses „remarques sur la langue françoise“, dit p. 217: „Peu s'en est fallu. — C'est ainsi que l'Usage veut que l'on parle, mais la raison ne le voudroit pas, elle voudroit que l'on dist „peu s'en est failli“; car il est certain qu'en ce terme „peu s'en est fallu“, „fallu“ ne veut dire autre chose que „manqué“, tout de mesme que si l'on disoit, „peu s'en est manqué“, comme „faillir“ à l'infinitif veut dire, „manquer“. Or est-il que „faillir“ ne fait point au preterit parfait, „il a fallu“, mais „il a failli“, comme „il a failli à me blesser“, et „fallu“ est le preterit de l'infinitif „falloir“, qui n'est pas en usage, et qui signifie en Latin „oportere“. „Il a fallu“, dit-on, „ceder à la force“, „il a fallu faire cela“: mais il est arrivé en ce mot toute la mesme chose qu'à „recouvert“, pour „recouvert“, et je ne doute point que lorsque l'on commença à dire: „peu s'en est fallu“ pour „peu s'en est failli“, les Grammairiens de ce temps-là ne fissent les mesmes exclamations et le mesme bruit qu'ont fait ceux de nôtre temps, quand on a dit „recouvert“ pour „recouvert“: mais on a eu beau invoquer Priscien, et toutes les puissances Grammaticales, la Raison a succombé, et l'Usage est demeuré le maistre, „communis error facit jus“, disent les Jurisconsultes. Quand deux verbes se ressemblent, il est aisé de confondre les conjugaisons, si l'on n'a appris à les démesler; et pour en donner un exemple dans le mesme verbe de „faillir“, on dit en Normandie „il faillira“, „il faillirait“, pour dire: „il faudra“, „il faudroit“, qui est une faute toute contraire à celle-cy „peu s'en est fallu“.

<sup>12)</sup> v. plus bas. <sup>13)</sup> v. cette page, observ. II. <sup>14)</sup> v. plus bas.

L'histoire<sup>1)</sup> donc de „faillir“, que nous allons donner, nous apprend qu'il n'y a eu qu'un seul mot „faillir“, jusqu'au seizième siècle<sup>2)</sup>, qui était usité tantôt personnellement tantôt impersonnellement, dans toutes les significations qu'ont partagées plus tard les deux verbes „faillir“ et „falloir“.<sup>3)</sup>

Mais ce verbe unique était presque complet ou, nous pouvons le dire, tout complet; car une fois nous avons aussi trouvé l'impératif.<sup>4)</sup>

Voici les formes infinitives que nous avons trouvées dans les anciens auteurs français: falir, fallir, dans la Bourgogne proprement dite, la Normandie, la plus grande partie de la Picardie;

faillir, vers 1250, dans l'Île-de-France et les provinces avoisinantes au nord et au sud.<sup>5)</sup>

XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> siècles. <sup>6)</sup>

Car nus ne doit *falir* son creatour,  
(Maetzn. Altfrz. L. p. 8, v. 10, Quenes de Bietune.)

Car de tous biens a en li tant

Que ne puis a joie *falir*

Se jon sai a son gre servir.

(Maetzn. Altfrz. L. p. 25, Gaidifer v. 15.)

En si haut lieu fait amour demourer

Mon cuer que riens ne sait en li *falir*,

Biaute, valours plus que ne sai noumer.

(Maetzn. Altfrz. L. p. 48, v. 9—11.)

. . . pour cou que de *falir*

Né puist mes cuers desloiaument amer

Et que ni soit trop hastieus de merir.

(Maetzn. Altfrz. L. p. 48, ibidem v. 26.)

De sens li muet, si com je croi,

Kas siens ne puet ele *falir*.

(Maetzn. Altfrz. L. p. 64, Crestiens de Troies v. 13.)

Cant li corages est extenduz de granz questions, si lasset  
perturbee la foiz alsì com ele dooit *falir*.

(Morallités sur Job. p. 504.)<sup>7)</sup>

Se m'en vient miz asses tenir

Que *falir* et à mort venir.

(Roman de la Manekine par Phil. de Reimes v. 1731.)<sup>8)</sup>

Se muir, vostre ame en peechie

En sera, ce ne puet *fallir*.

(Li Roumans dou Chastelain de Coucy et de la Dame  
de Fayel v. 528. 9.)<sup>9)</sup>

Quar je ne doi *faillir* mon Créateur.

(Bartsch, chr. fr. p. 184; Maetzn. Altfrz. L. p. 87, v. 10.  
p. 90, v. 10; Quesne de Betune.)

Ma promesse mest tournée a *faillir*,

Esperance sen est de moi alee,

Sensi le pert ne sai que devenir.

(Maetzn. Altfrz. L. p. 6, v. 9, Pierres de Molaines.)

Asses aim mix esperer que *faillir*

(Maetzn. Altfrz. L. p. 38, v. 18, Simons Dantie.)

. . . . car manant

Sont en vous tout bien sans *faillir*.

(Maetzn. Altfrz. L. p. 32, v. 31, Willaumes Veaus.)

Comment puet amours endurer

Kele voit tous les siens *faillir*?

(Maetzn. Altfrz. L. p. 45 v. 35, Jehans Fremans.)

Bien i doit *faillir*

Que le requiert par hausage.

(Maetzn. Altfrz. L. p. 53, v. 17, Gilebert de Beonville.)

Qui n'a éur, bien puet *faillir*.

(Cast. p. 160, v. 9.)

Tant com tu i demoreras,

Fai tant que tu puisses venir

El delit qui ne puet *faillir*.

(Cast. p. 178, v. 12.)

On joie avoir qui tost doie *faillir*,

Ou haut espoirs ades sans plus joir?

(Maetzn. Altfrz. L. p. 82, v. 7, Maistre Adam de Givenci a Guillaume  
Li Vinier.)

Où nus Prendons ne puet *faillir*,

Où toz jorz a joie et deduit.

(Cast. p. 183, v. 58.)

Si ne puet *faillir* que ne die

Tel parleresse, tel folie

Dont ele est de plusors blasinée.

(Cast. p. 184, v. 11.)

<sup>1)</sup> Cf. préface, p. I.

<sup>2)</sup> Quelques formes, il est vrai, qui plus tard n'appartiennent qu'à falloir, naissent déjà dans le quatorzième siècle (v. plus bas); mais les significations et l'usage n'étaient pas encore séparés alors. — En général, c'est jusque dans le quatorzième siècle, que la langue conserve son caractère grammatical primitif; mais alors il entre une décadence remarquable des flexions. C'est pourquoi, au sens philologique, il faudrait conclure ici la période de l'ancien français (Diez gr. I, 119).

<sup>3)</sup> Cf. Maetzn, gr. p. 228, 239. <sup>4)</sup> v. plus bas. <sup>5)</sup> Burg., gr. I, 332.

<sup>6)</sup> Dans les monuments de la langue d'oïl, qui nous sont restés du IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècle, nous n'avons trouvé le verbe „faillir“ ni ses composés ou ses dérivés; dans le XI<sup>e</sup> nous avons lu les formes: failienti, defalt, faux (adj) falt. (v. plus bas ces mots.)

<sup>7)</sup> V. dans Burg., gr. I, p. 332. <sup>8)</sup> V. dans Burg., gr. I, p. 332. <sup>9)</sup> v. ibid.

Ja por chose que j'aie a vivre  
 Ne me deusses par *faillir*.  
 (Bartsch, chr. fr. p. 279, v. 8. 9. Bernier, la Houce Partie.)  
 Ausi est cil de *faillir* près,  
 Por ce, s'ele ne l'escondit,  
 Assez tost le prise petit.  
 (Cast. p. 202, v. 570.)  
 Li seconz ou li tierz tot pert  
 Des oirs, ice n'en puet *faillir*.  
 (Cast. p. 325, p. 554.)  
 C'est uns ars qui ne puet *faillir*.  
 (Cast. p. 328, v. 653.)  
 Il n'i voit nule rien *faillir*  
 Dont l'on doit bon roi servir.  
 (Partonopeus de Blois v. 969. 70.) 1)

Mult fait l'amours que vilaine  
 Qui comence por *faillir*.  
 (Chansons du Châtelain de Coucy p. 30.) 2)  
 Jà lor Ordre ne doit *faillir*,  
 Bien furent assiz et rieglié,  
 Un petit sont plus ordené.  
 (Cast. p. 360, v. 1635.)  
 Ne puet *faillir* qu'il ne se doille.  
 (Bartsch, chr. fr. p. 340, poème moral.)  
 Miex aim a li *faillir*, si me pramete,  
 Qu'a une autre achieveer.  
 (Bartsch, chr. fr. p. 189, Châtelain de Coucy.)

XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> siècles.

... et par especial il pria moult affectueusement le  
 Connestable de France qu'il vint, et qu'il n'y voustist point  
*faillir*.  
 (H. et B. p. 61, Froissart.)

Ce sont mes gros canons qui battent sans *faillir*.  
 Le soif qui est le fort que je veux assaillir.  
 (H. et B. p. 69, Olivier Basselin.)

XVI<sup>e</sup> siècle.

... par lequel le bourreau peust *faillir* son coup.  
 (Magn. chr. p. 176, Brantome, le Comte d'Égmont.)  
 J'avois ja predit apertement, que tu serois coquu: à cela  
 tu ne pouvois *faillir*.  
 (Rab., Pant. III., 25.)

Ne pouvant aller à saint Germain, si tost que je desi-  
 rois, pour une affaire qui m'est survenuë, et cependant ne  
 voulant pas *faillir* à ce que je dois, je m'informe con-  
 tinuellement de vostre santé.  
 (Malh., le tres I. 3, p. 6.)

La première personne du singulier du présent de l'indicatif faisait:  
 fal, fail, ou  
 faill, à la fin du treizième siècle, surtout dans l'Île de France<sup>3)</sup> — ou  
 faux<sup>4)</sup> (faus).

XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> siècles.

Et li tramist, se jou n'i *fail*,<sup>5)</sup>  
 J. moult rice horloge d'arkal.  
 (Chronique rimée de Philippe Mouskes, v. 2560.)<sup>6)</sup>  
 Et, se g'i *fail*, morz sui et mar vos vi.  
 (Chansons du Châtelain de Coucy. p. 37.)<sup>7)</sup>  
 Et gi *fail* par ma boine foi.  
 (Maetzn. Altfr. L. p. 64, v. 9, Chrestiens de Troies.)

Amis, jo *fail* à mun desir,  
 Car en voz braz quidaï murrir  
 En un sarcu enseveiliz.  
 (Tristan II. p. 77.)<sup>8)</sup>  
 Et si comme vos estes loiaus empereres, tenez li droit,  
 se ge *faill*.  
 (Roman des Sept Sages de Rome, p. 75.)<sup>9)</sup>

XVI<sup>e</sup> siècle.

Un quidam latinisateur demeurant pres l'hostel Dieu  
 dit une fois, alleguant l'autorité d'un Taponnus, je *faus*,  
 c'estoit Pontanus, Poète seculier, qu'il desiroit qu'elles fus-  
 sent de plume, et . . .  
 (Rab. Garg. I, 19.)

Je *faus*, car il m'est avis qu'il y en avoit deux . . .  
 (Rab. Pant. II, 31, p. 289.)

1) V. dans Burg., gr. I, p. 332. 2) V. ibidem. 3) V. Burg., gr. I, p. 332.

4) L'Académie conjugue encore „je faux, tu faux, il faut“; mais ces formes, excepté „il faut“ dans le sens impersonnel, vieillissent (v. plus haut p. 7, n. 4). La grammaire des grammairiens (p. 530) fait mention que dans La Fontaine se trouve encore „je faux“ dans l'acception de „se tromper“. Nous n'avons trouvé cette forme ni dans ses fables ni dans son théâtre.

5) V. Burg., gr. I, p. 332. 6) V. ibidem. 7) V. ibidem. 8) V. ibidem. 9) V. ibidem.

La seconde et la troisième personne du même temps étaient d'abord:  
 fals, falt, plus tard  
 faulx, fault, et par suite de l'aplatissement du l:  
 faus (fauz), faut.<sup>1)</sup>

XI<sup>e</sup> siècle.

*Falt* li le coer, le helme li embrunchet.  
 (Bartsch, chr. fr. p. 29, v. 40, chanson de Roland.)

*Falt* li le coer, si est chaeit avant.  
 (Bartsch, chr. fr. p. 35, p. 14, chanson de Roland.)

XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Nenil, mais molt petit en *falt*.  
 (Bartsch, chr. fr. 149, v. 6, Beneoit de Sainte More.)

Cil fiert, cil *faut*, cil fait, cil cace,  
 Et cil cesme et cil manace.  
 (Bartsch, chr. fr. 98, v. 32, 33, Wace, Rou.)

Li cuers li *faut*, li sans li trouble.  
 (Bartsch, chr. fr. 123, v. 25, Guillaume d'Engleterre.)

Molt est covoitise vilaine,  
 Car cui ele prent et assaut,  
 Et il plus a a et plus li *faut*.  
 (Bartsch, chr. fr. p. 124, v. 12—15 ibid.)

„Sire“, fet el, „mostrer vos voil  
 La merveille dont je me doil  
 Qe par un poi li cuers de moi,  
 Tel paor ai et tel esfroi,  
 Ne me desment et ne me *faut*.  
 (Bartsch, chr. fr. p. 158, v. 25 et suivv. Beneoit, Roman de Troie.)

... ans gens que chant,  
 Quant tes ostels par toi me *faut*?  
 Et puis que tu ne me fes bien,  
 Et cil qui ne me seront rien,  
 Le me feront moult a envis,  
 Quant tu me *faus* qui es mes fis.  
 (Bartsch, chr. fr. p. 279, v. 28 et suivv. Bernier, la Houce Partie.)

Or puis filer, qu'il me *faut* traine;  
 Mult ai a faire.  
 (Bartsch, chr. fr. p. 329, v. 28 et suiv. Rustebues.)  
 Quant trestoz li mondes vos *falt*.  
 (Cast. p. 51, v. 186.)

Si tu lor *fauz*, morz sunt, ço dient.<sup>2)</sup>  
 (Wace, Rou v. 10906.)

C'est sa borce, qui ne li *faut*  
 Por amende ni por default.  
 (Rutebeuf, test. de l'âne.)

Je sui li ars qui ne *faut*.  
 (Maetzn. Altfr. L. p. 40; p. 41; p. 42, Jehan Bretel.)  
 En li ne *faut* nule rien,  
 (Maetzn. Altfr. L. 100, v. 14.)

Puisque la veritez i *faut*  
 N'i sai nul bien, si Diex me saut.  
 (Cast. p. 201, v. 553.)

Et toute lor force lor *faut*.  
 (Cast. p. 215, v. 973.)

Ne lor *faut* que passer la porte.  
 (Cast. p. 294, v. 27.)

Ne metre en la bone pasture  
 Qui ne *faut* et qui toz jors dure.  
 (Cast. p. 334, v. 819.)

Mès trop en *faut*, hui est li jorz.  
 (Cast. p. 343, v. 1112.)

Là où pacience lor *faut*.  
 (Cast. p. 348, v. 1266.)

Je n'aim pas Ordre où pitiez *faut*  
 Com en en a plus grant besoing.  
 (Cast. p. 353, v. 1433.)

Nou di pas por aus solement,  
 Par tout *faut* si pleniement  
 Charitez, qu'il n'en i a point.  
 (Cast. p. 366, v. 1825.)

Charitez ne *faut* pas, je ment,  
 Diex est charitez voirement.  
 (Cast. p. 366, v. 1828.)

Mès tost *faut* cele doréure.  
 (Cast. p. 369, v. 1912.)

Je sai bien que la bone vaut,  
 A celui nule rien ne *faut*.  
 (Cast. p. 378, v. 2223.)

*Falt* li vitaille, ne set mais que il face.  
 (Ogier de Danemarche, par Raimbaut de Paris.)<sup>3)</sup>

Cil *faut* que ne fet ce qu'il doit.  
 (Cast. p. 314, v. 218.)

... m'i *faut* atraire  
 Hal et Grant-Mont tret en Brebant ...  
 (Cast. p. 305, v. 122.)

Tu m'as doné assez savoir,  
 Mais d'autre part me *falt* avoir.  
 (Cast. p. 66, v. 58.)

<sup>1)</sup> Cf. Burg., gr. I, p. 332.    <sup>2)</sup> V. ibidem.    <sup>3)</sup> V. ibidem.

XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

- Ha vielle, fault cuer desloyal,  
 Bien m'as traie a ceste foiz,  
 Quant me *fault* aler par ce boiz  
 Comme poore fille esgaree.  
 Et, mere dieu, vierge honnoree,  
 Confortez moy par vostre grace.  
 Asseoir me *fault*, tant sui lasse  
 Du corps et vaine.  
 (Bartsch, chr. fr., p. 414, v. 24 et suiv. Miracle de Nostre Dame de Berthe.)
- ... il *fault* que truaude soye  
 Et mes cochons ...  
 (E. Deschamps, Bert. de Gneacl.)
- ... car où que je soye  
 Le bestail *fault* estre indigent.  
 (ibidem.)
- Puis *fault* que raison son compte oye.  
 (Charles d'Orléans, ballades.)
- Se tu es noble et veulz les armes  
 Suivre, il *fault* que souvent t'armes  
 En mainte terre, ou defaillis  
 On te tendroit et pour faillis.  
 (Bartsch, chr. fr., p. 418, v. 13 et suiv. Christine de Pisan.)
- Penses qu'à dieu *fault* rendre compte.  
 (Bartsch, chr. fr., p. 419, v. 34 ibid.)
- Je sens mal, et *fault* que je rie.  
 Il est desja si empressé  
 Qu'il ne scet ou il l'a laissé:  
 Il *fault* que nous luy reboutons.  
 (Bartsch, chr. fr., p. 450, v. 16 et suiv. Maistre Pathelin.)
- „Il te *fault*“ — quoy? „remors de conscience;  
 Lire sans fin.“ Et en quoy? „En science.  
 (Bartsch, chr. fr., p. 439, v. 8. 9. François Villon.)
- J'ay dormy grande matinee;  
 Or me *fault* il bien pourpenser ...  
 (Bartsch, chr. fr., 443, v. 15. 16, Moralité de mauvais riche.)
- Il ne *fault* que voz mains laver  
 Et vous seoir sans sejourner,  
 Car la viande vous attent.  
 (Bartsch, chr. fr., p. 444, v. 27 et suiv. ibid.)
- Et *fault* il que ce villain grongne.  
 (Bartsch, chr. fr., p. 455, v. 20, Mistere de la Passion.)
- Il *fault* que lui faces aide  
 Et portes ceste croix pour soi.  
 (Bartsch, chr. fr., p. 455, v. 43. 44 ibid.)
- Pour vostre mort *fault* que je porte.  
 (Bartsch, chr. fr., p. 456, v. 34 ibid.)
- Sergens, en despit de voz vies  
 Vous *fault* il present arrester.  
 (Bartsch, chr. fr., p. 459, v. 33. 34 ibid.)
- Et toutes fois les *fault* il croire,  
 Ils en eurent comme de cire.  
 (H. et B., p. 75, Pathelin sc. III.)
- Et *fault* il que le prestre rie  
 Quand il deust chanter sa messe?  
 (ibid., p. 78, Path.)
- Il la (sc. richesse) *fault* gagner loyaument.  
 (Barthe, hist., p. 85, Myst. de Pass.)
- Ou d'autre? il me le *fault* savoir.  
 (Barthe, hist., p. 97.)
- ... cecy nous enseigne  
 Qu'il *fault* ses derniers sacremens.  
 (H. et B., p. 79, Pathelin.)
- Quel Bee? il ne *fault* plus dire.  
 (H. et B., p. 80, ibid.)
- Il m'en *fault* l'argent, maistre Pierre.  
 (H. et B., p. 76, ibid.)
- Accomplir *fault* les escriptures.  
 (Barthe, hist., p. 91, Myst. de la passion.)
- où *fault* Yonne ...  
 (Magn., chr., p. 57, Juvénal.)
- ... mais *fault* revenir à dire ...  
 (Magn., chr., p. 79, Commines.)

XVI<sup>e</sup> siècle.<sup>1)</sup>

- Je croy qu'il *fault* qu'à t'aymer je parviene.  
 (Barthe, hist., p. 101, Cl. Marot.)
- Vous sçavez tout, il n'y *fault* plus rien mettre.  
 (Barthe, hist., p. 103, Cl. Marot.)
- Il me *fault* adiouster cet aultre exemple aussi remarquable, pour cette consideration, que nul des precedents.  
 (Mont. Ess. I, 3.)
- Il n'y *fault* autre marne, ny fumier.  
 (H. et B., p. 122, Bab.)
- Principalement quand il *fault* persuader au populaire ignorant et credule.  
 (H. et B., p. 127, Calvin.)
- Or donc, mon père, il *fault*, comme je voy,  
 Il *fault* mourir.  
 (H. et B., p. 146, Th. de Bèze: Abrah. sacrif.)
- Tu *fault*, de Pré, de nous portraire ce que l'éloquense a d'appas. Quel besoin as-tu de le faire? Qui te voit ne la voit-il pas?  
 (Malh. IV, 13.)

<sup>1)</sup> La forme „*fault*“ prévaut depuis le quatorzième jusqu'au seizième siècle. Montaigne et d'autres écrivent encore régulièrement „*fault*“.

Les formes du pluriel du présent et celles de l'imparfait de l'indicatif n'offraient d'autres variations que celles indiquées pour le radical de l'infinitif.<sup>1)</sup>

XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Se vous vostre home *fales*  
 Qui tant vous aime et prise  
 Et qui sentente i a mise,  
 Jamais nul nen prenderes,  
 Si soit a vos volentes.  
 (Maetzn., Altfr. L. p. 2. v. 32. Gautier de Dargies.)  
 Porres vos mais vostre signor aidier?  
 Je me *falles*, je n'ai nul recovrier.  
 (Ogier de Danemarque, v. 6277. 8.)<sup>2)</sup>  
 Mais les pies pense ne quierent mie cant eles lur  
*falent*,

(Moralités sur Job p. 473.)<sup>3)</sup>*Faillent* nus dunc humes forsenez?

(An desunt nobis furiosi . . . ?)

(Les Quatre Livres des Rois I, p. 85.)<sup>4)</sup>

Tele eure est que cele esperance

De leur desirier les avance,

Et tele eure est pue il i *faillent*

Et en vain lonc tans se travaillent.

(Roman de la Manekine v. 1471 et suivv.)<sup>5)</sup>

Mais atant li fu si porpens

A poi ne li *failloit* le sens.

(Cast., p. 94, v. 37 et suiv.)

Li escuiers as armes cort

Et au cheval, si monte sus,

Que demorei n'i ot plus,

Qu'il n'i *falloit* ne fer ne clous.(Romwart, p. 450, v. 4-7.)<sup>6)</sup>

Quant li dux s'ert de li loigniez,

J'alout cent tanz, n'en *faillit* <sup>7)</sup> gaires,

Par li mult mieuz toz li affaires

Que quant li suens cors i esteit.

(Chronique des Ducs de Normandie par Benoit, v. 41464 et suivv.)<sup>8)</sup>Tuit li *faillieient* si ami.(ibid. v. 30711)<sup>9)</sup>

Cil del Poitou les asaillioient

Et li Breton ne lor *faillioient*.(Le Roman de Brut, par Wace, v. 12630-31.)<sup>10)</sup>XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

. . . qui *faillent* au plus grand besöing.  
 (Froissart, bataille de Crecy.)

. . . pour savoir quel chose il leur *faillloit*.  
 (Bartsch, chr. fr., p. 404, Jehan Froissart.)

Or quand le Roy d'Angleterre veid qu'il *falloit* com-  
 battre . . . il parla bien . . .

(Jean Juvénal des Ursins, bat. d'Azincourt.)

Mais des lors estoient si approchez, qu'il ne *falloit* plus  
 parler d'ordre nouvelle. (Commines, bataille de Montlhery.)

XVI<sup>e</sup> siècle.

. . . pour aller gagner un bois où il *falloit* passer pour  
 entrer sur les terres de Corinthe.  
 (Math. III, p. 324, trad. du XXXIII. de Tite-Live.)

Dieu scait si après cela il *falloit* douter qu'elles n'eussent  
 des imitateurs.

(Math. III, p. 158, lettres II, 18.)

. . . qu'il *falloit* nous desbourber et desbourbonner.  
 (Magn., chr., p. 143, Satire Ménippée.)

. . . comment il *falloit* accomplir les oeuvres d'amour.  
 (Am., D. et Chl., p. 128.)

(. . . ils) estoient bien ennuyez et marris quand il *fail-  
 loit* qu'ils s'entrelaissassent.

(ibid. p. 28.)

. . . car il *falloit* qu'elle eust le soing de chasser les  
 mouches qui fort la molestoyent . . .

(ibid. p. 29.)

Je n'y faudray par Lapathium (acutum) de Dieu: si  
 Mars ne *faillloit* en Quaresme.

(Rab., Pant. III, prologue, p. 306.)

Là où il *faillloit* que l'esprit fist tout au contraire pour  
 se secourir et ayder, par le moyen du corps sain et vigoureux.

(Magn., chr., p. 119, Étienne de la Boétie.)

Car il *falloit* que je maçonasse tout seul, que je de-  
 strempasse mon mortier. que je tirasse l'eau pour la des-  
 trempé d'iceluy, aussi me *faillloit* moi-mesme aller querir  
 la brique sur mon dos . . .

(Magn., chr., p. 154, Bernard Palissy.)

<sup>1)</sup> v. plus haut p. 8 et cf. Burg., gr. I, p. 333. <sup>2)</sup> Burg., gr. I, p. 333. <sup>3)</sup> ibidem. <sup>4)</sup> ibidem. <sup>5)</sup> ibidem.

<sup>6)</sup> Burg., gr. I, p. 333.

<sup>7)</sup> Burguy dit dans sa grammaire de la langue d'oïl, I, p. 223: „Dans l'Île-de-France, et à Paris surtout, la prononciation picarde, que représentait l'orthographe oi, fut de bonne heure abandonnée pour la prononciation normande, et néanmoins on y a continué d'écrire par oi ces syllabes qu'on prononçait en ei. Cette anomalie resta dans la langue fixée. Le premier qui proposa de la faire disparaître en écrivant les imparfaits de l'indicatif en ai ou ei, a été Nicolas Berain (dans son livre intitulé: Nouvelles remarques de la langue française, Rouen, 1675), avocat de Normandie, qui sans doute ne savait pas être défenseur de l'ancienne orthographe de sa province. Ce n'est cependant qu'au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle que la réforme à cet égard a commencé de prévaloir. L'orthographe ai, que nous avons adoptée, est un terme moyen entre l'oi picard-bourguignon et l'ei normand; elle est due en grande partie sans doute à l'influence de la prononciation tourangelle (ai).

<sup>8)</sup> Burg., gr. I, p. 333. <sup>9)</sup> ibidem. <sup>10)</sup> ibidem

Le présent du subjonctif faisait *faill*e.<sup>1)</sup>XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Otroiiés moi, que jo n'i *faill*e.  
 (Bartsch, chr. fr., p. 93, v. 15, Roman de Rou.)

Granz rois, c'il avient qu'à vos *faill*e,  
 A touz aige failli sanz faille:  
 Vivres me faut et est failliz.  
 (Rutebeuf I, p. 3.)<sup>2)</sup>

Sire, e se vos le comandez,  
 G'irai, n'est dreiz que vos en *faill*e.  
 (Chronique des Ducs de Normandie par Benoit, v. 37171.)<sup>3)</sup>

Ne set sos cel cum il li *faill*e  
 N'encontre lui aut à bataille.  
 (Ibid. v. 33356. 7.)<sup>4)</sup>

Et cil folement se contient  
 Qui croit que cil siecles ne *faill*e.  
 (Vers sur la Mort publ. par Méon XXXIII.)<sup>5)</sup>

Trestot autresi s'entrasaillent,  
 E por crieme que il n'i *faillent*  
 S'esvertuent de lor poeirs.  
 (Chronique d. D. d. N. par Benoit v. 33582 et suiv.)<sup>6)</sup>

S'ainsi n'est que li leus lor *faill*e.  
 (Cast. p. 188, v. 125.)

Qu'il n'est pas droiz que tu me *faill*e.  
 (Rutebeuf, Théophile.)

Se failliz fet huevre qui *faill*e,  
 C'est prueve que failliz fet faille.  
 (Cast. p. 314, v. 220.)

Jà ne me sera reprové  
 Qu'en la Bible mente ne *faill*e.  
 (Cast. p. 326, v. 592.)

XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

... affin que . . . ja ne vous *faill*e ne vous a elle.  
 (Bartsch, chr. fr., p. 465, Perceforest.)

XVI<sup>e</sup> siècle.

Ensemble le diable me *faill*e, si j'eusse failly . . .  
 (Rab. Garg. I, 39, l. p. 109.)

Non qu'il me *faill*e gens davantage pour m'ayder à le  
 conquister.  
 (Rab. I, p. 288. Pant. II, 31.)

Et peur n'ayez que le vin *faill*e.  
 (Rab. I, p. 307. Pant. III, prologue.)

Je ne veux pourtant inferer que jamais ne *faill*e de-  
 voir, jamais ne *faill*e prester.  
 (Rab. I, p. 326. Pant. III, 5.)

. . . un peuple . . . attaché . . . à des règles . . . des-  
 quelles par nécessité il luy *faill*e acheter l'interpretation et  
 l'usage.  
 (Mont. Ess. I, 22.)

Si me semble il, à le dire franchement, qu'il y a grand  
 amour de soy et presumption, d'estimer ses opinions iusques  
 là que, pour les establir, il *faill*e renverser une paix pu-  
 blique . . .  
 (Mont. Ess. I, 22.)

Les premiers pourront continuer leurs impertinences tout  
 à leur aise, et je n'estime pas qu'il se *faill*e beaucoup sou-  
 cier du mépris de ceux, desquels on doit rejeter l'aprobation.  
 (Malh. III, discours de M. Godeau p. XXXIV.)

Est-ce une courtoisie qu'il *faill*e attendre d'un ennemy . . .  
 (Malh. III, p. 10, lettres I, 3.)

Ne luy faites pas cette injure, de croire que si nous  
 avons des monstres, il nous *faill*e une autre épée que la  
 sienne pour les exterminer.  
 (Malh. III, p. 31, lettres I, 3.)

Ce n'est point chose qu'il vous *faill*e représenter avec  
 un long discours, vous estant la vertu si naturelle comme  
 elle est.  
 (Malh. III, p. 59, lettres I, 11.)

Le futur était primitivement  
 falrai ou, avec le d intercalaire,  
 faldrai; puis  
 faurai, faurrai, faudrai, fauldrai,  
 formes où l'u provient de l'aplatissement du l. Les Sermons de St. Bernard et quelques autres  
 textes bourguignons donnent  
 farrai,  
 qui s'explique par l'assimilation de l à r.<sup>7)</sup>  
 Une fois nous avons aussi trouvé  
 faillirai.<sup>8)</sup>

<sup>1)</sup> Burg., gr. I, p. 333. <sup>2)</sup> ibidem. <sup>3)</sup> ibidem. <sup>4)</sup> ibidem. <sup>5)</sup> ibidem. <sup>6)</sup> ibidem et p. 334.  
<sup>7)</sup> Cf. Burg., gr. I, p. 334. <sup>8)</sup> V. plus haut p. 7 et plus bas.

XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Mult, dist il, te dornai,  
Ne jamais jor ne te *falrai*,  
Se tu ta parole acomplis  
Que li rois soit par toi ocis.  
(Wace, Brut. v. 8451 et suiv.)<sup>1)</sup>

Certes, ja ne vous en *faurrai*,  
Dist Meliatirs, de bataille.  
(Roman d. l. Violette ou de Gérard de Nevers p. 258.)<sup>2)</sup>

Je ne li *faurrai* mais, tant com vive, nul jor.  
(Bodel, chanson des Saxons II, p. 134.)<sup>3)</sup>

Sor tote joie est cele couronnee  
Que j'ai d'amours: Dex! i *faudrai* je donc?  
(Chansons du Châtelain de Concy p. 34.)<sup>4)</sup>

Or rent le sorplus, puis auras  
Les cent besanz, ja n'i *faudras*.  
(Chast. XV. v. 71. 2.)<sup>5)</sup>

„Or te proi et quier et demant,  
Se tu sez, que tu me conseilles.  
Ou d'aventure ou de mervelles.“  
„A cest conseil *faudras* tu bien;  
Que d'aventure ne sai rien . . .  
(Romvart, p. 526, v. 13 et suiv.)<sup>6)</sup>

Par lui dit, que ja ne *faura*,  
Che qui est et fut et sera.  
(Bartsch, chr. fr., p. 244, v. 43 et suiv.)

Parole te *faudra* et sens.  
(Bartsch, chr. fr., p. 296, Guillaume de Lorris, Rom. d. l. Rose.)

Ki li *faurra* a cest besoing daie,  
Sachies que il li *faurra* a grenour.  
(Maetzn., Altfr. L. p. 8, v. 11.)

Mais jou croi, ja ne *faurra*  
En li courtoisie.  
(Maetzn., Altfr. L. p. 46, v. 15.)

Sachiez de voir, jà n'i *faurra*.  
(Cast., p. 317, v. 297.)

Mais jai à nul jor, si cum nos veons avuertement, ne  
*farrat* li persecutions al cristien nen à Crist assi.  
(Choix de Sermons de St. Bernard, p. 555.)<sup>7)</sup>

Toz soit honis, Ogier, qui te *faltra!*  
(Ogier de Danemarche, v. 569.)<sup>8)</sup>

Va, si fas cumencer; ja n'en *faldrat* uns.  
(Charlemagne p. 28.)<sup>9)</sup>

Jameis honneur ne li *faura*.  
(Roman du Saint-Graal)<sup>10)</sup>

Avoec sa mere seses bien,  
Le ne vous *faurra* il ja riens.  
(Roman de la Manekine v. 1219. 20.)<sup>11)</sup>

Por mort recevoir, certes, ne vos *faltron*.  
(Ogier de Danemarche v. 6493.)<sup>12)</sup>

Seient certainz  
Que tant cum serrom seinz  
Ne vus *faldrom*.  
(St. Th. ds. Ben. t. 3. p. 476.)<sup>13)</sup>

Qar nos li *faudrons* tuit, s'au irons de cest ost.  
(Bodel, chansons des Saxons I, p. 31.)<sup>14)</sup>

Car cevaliers eslis seres,  
Et sai tres bien, ja n'i *faures*,  
Et plus beaus que n'est riens el monde.  
(Partonopeus de Blois, v. 1495 et suiv.)<sup>15)</sup>

Se il vuelent bataille, mie ne lor *fauron*.  
(Bodel, chanson des Saxons II, p. 130.)<sup>16)</sup>

Par foi plevie, par itel convenant  
Ne se *falront* dusqu'as membres perdant.  
(Ogier de Danemarche v. 5423. 4.)<sup>17)</sup>

Il l'ament tant ne li *faldrunt* nient.  
(Chanson de Roland ou de Roncevaux, p. 16.)<sup>18)</sup>

Joseph dist: En la compeigne  
Serunt de Dieu, n'i *faurrunt* mie.  
(Roman du Saint-Graal v. 2869. 70.)<sup>19)</sup>

XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Te *fauldra* il ces maulx actendre?  
(Bartsch, chr. fr., p. 437, v. 22, Villon.)

Vray dieu, il me *fauldra* mourir  
(Bartsch, chr. fr., p. 446, v. 40, Moralité du mauvais riche.)

Quant ceste cy si me *fauldra*.  
(ibid. p. 447, v. 6.)

Jeunesse sur moy a puissance;  
Mais Vieillesse fait son effort  
De m'avoir en sa gouvernance,  
A present *faillira* son sort:  
Je suis assez loing de son port.  
(H. et B., p. 70, Charles d'Orléans.)

<sup>1)</sup> Burg., gr. I, p. 334. <sup>2)</sup> ibidem. <sup>3)</sup> ibidem. <sup>4)</sup> ibidem. <sup>5)</sup> ibidem. <sup>6)</sup> ibidem. <sup>7)</sup> ibidem. <sup>8)</sup> ibidem. <sup>9)</sup> ibidem. <sup>10)</sup> ibidem. <sup>11)</sup> ibidem. <sup>12)</sup> ibidem. <sup>13)</sup> ibidem. <sup>14)</sup> ibidem. <sup>15)</sup> ibidem. <sup>16)</sup> ibidem. <sup>17)</sup> ibidem, p. 335. <sup>18)</sup> ibidem. Burguy, dans sa table des abréviations, dit que la chanson de Roland est du XII<sup>e</sup> siècle; Littré allègue le même endroit pour le onzième siècle, aussi que le passage suivant:

Charles, chevauche; tu ne *faldrat* clarté.  
(Ch. d. Rol. CLXXV.)

Plus haut (p. 3) nous aussi avons cité la chanson de Roland parmi les monuments du onzième siècle, de même que le fragment de l'Alexandre où se trouve le passage suivant:

Deu serairei, le rei ki tot guernet,  
Il ne *faldrat*, sil nei que io lui serue.  
(H. A. vol. XVII, p. 205.)

<sup>19)</sup> Burg., gr. I, p. 334.

Les formes du conditionnel étaient naturellement semblables.<sup>1)</sup>

XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Amors ne me *faudrait* mie.  
(Bartsch, chr. fr., p. 358, v. 21. Descort de Colin Muset.)

Ge ne vos *faudroie* à nul fuer.  
(Cast., p. 47, v. 73.)

Qar l'arbaleste espoir *faudroit*.  
(Cast., p. 410, v. 516.)

Ne vos falroie, que je sui vos jurés.  
(Ogier de Danemarche v. 4934)<sup>2)</sup>

Et dit Fromons: Mes cuers ne puet mentir,  
Ne vous *fauroie*, por les membres tollir.  
(Li Romans de Garin de Loherain p. 111.)<sup>3)</sup>

Si saches que tu comperreies  
Ou tost ou tart, ja n'i *faudreies*.

(Chast. XI, v. 351. 2.)<sup>4)</sup>

Jai n'en *farroit* vaillant pois.  
(Dolopathos p. 216.)<sup>5)</sup>

Quant ales s'en fu, si dist on  
Pour le demande et pour raisson,  
Que jusques en .VII. oirs durroit  
La Rou lignie et dont *fauroit*.  
(Chronique rimée de Philippe Mouskes, v. 13973—6)<sup>6)</sup>

Ke voz *faudroit* isi, soit recreant.  
(Gerars de Viane v. 461.)<sup>7)</sup>

Que dotes tu? de quoi t'esmaies?  
Ne te *fatrions* por nos vies.  
(Wace, Brut v. 2432. 3.)<sup>8)</sup>

Que puis li seriez garant,  
N'en *faudriez* ne tant ne quant.  
(Tristan I, p. 164.)<sup>9)</sup>

XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

S'il te *fauldroit* ses meurs' ensuivre.  
(Bartsch, chr. fr., p. 418, v. 20, Christine de Pisan.)

Certes, dame, voyez ci votre chevalier qui ne vous  
*fauldroit* pour mourir, si tout le monde vous failloit.  
(Froiss. I, I, 14.)

XVI<sup>e</sup> siècle.

Je vois bien que, s'il avoit besoin d'excuses, ne lui  
*faudriez* d'avocat.

(Marg. Nouv. LXVI.)

. . . et *faudroit* encore faire tourner le Sas pour avoir  
de vos nouvelles.

(Malh. lettres I, 23.)

Il y *fauldroit* un tiers crieur.  
(Mont. Ess. I, p. 24.)

Le parfait défini et l'imparfait du subjonctif avaient deux formes bien distinctes;  
l'une régulière, l'autre avec un s intercalaire:<sup>10)</sup>

fali, falli, failli, falsi, fausi, fauci;  
faillisse, falsisse<sup>11)</sup>, fausisse, faulsisse.

Dans le quinzième siècle se trouve déjà

falut, fallut; falût, fallût;

pour la signification impersonnelle.

XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Primes *fallirent* a lor dons,  
Puis perdirent lor livraisons.  
(Bartsch, chr. fr., p. 87, v. 21. 22. Wace, Brut.)

Quar petit s'en *fali* que touz li oz ne fu perduz.  
(Bartsch, chr. fr., p. 217, l. 36, Joffroi de Villehardoin.)

Mais bien veill estre peri  
Puis que jai a vous *fali*.  
(Maetzn. Altfr. L. p. 19, v. 38 et suiv.)

A ses paroles se torna,  
Li cuers li *failli*, si pasma.  
(Cast., p. 55, v. 88 et suiv.)

L'an mil deux cens quatre vint et huit  
*Faillirent* bois et vergier tuit.  
(Cast., p. 232, v. 195 et suiv.)

Et quant la créance *failli*  
Et la bone chéance aussi,  
Cil puet bien dire, qui ce vi  
De si haut si bas sanz respit.  
(Cast., p. 408, p. 471 et suiv.)

<sup>1)</sup> Burg., gr. I, p. 335. <sup>2)</sup> ibidem. <sup>3)</sup> ibidem. <sup>4)</sup> ibidem. <sup>5)</sup> ibidem. <sup>6)</sup> ibidem. <sup>7)</sup> ibidem. <sup>8)</sup> ibidem.  
<sup>9)</sup> ibidem. <sup>10)</sup> ibidem. <sup>11)</sup> Diez, gr. II, p. 227.

En ton palais où ere alez por toi,  
Com li hom qui sa terre en tenoit;  
Là me *faucis*, te faurai ci à toi,  
(Li Rom. de Raoul de Cambrai et de Bernier, p. 232.)<sup>1)</sup>  
Si ala leur afeires bien  
Grant tens, et ne leur *failli* rien.  
(Roman du Saint-Graal, v. 2371. 2.)<sup>2)</sup>

Et vostre fil que vees chi  
Si deboinairement nourri  
Que onques ne li *fali* riens.  
(Roman de la Manekine, v. 6535-7.)<sup>3)</sup>

Tut le quer li *faillid* de si grant chose penser, e ne  
se pout asez esmerveiller.

(Les Quatre Livres des Rois III, p. 272.)<sup>4)</sup>

Vous me *faillistes* et il me garentit.  
(Li Romans de Garin le Loherain I, p. 172.)<sup>5)</sup>

Tot voudrent prendre, à tot *fallirent*.  
(Chast. XVII, v. 159.)<sup>6)</sup>

Cuidiez vos, chier frere, ke li cramme *faillist* el bap-  
tisme de Crist?

(Choix de sermons de Saint Bernard p. 563.)<sup>7)</sup>

Or voles prendre au Danois aatie:  
Se fust uns autres, certes n'i *falsist* mie.  
(Ogier de Danemarche v. 4368. 9.)<sup>8)</sup>

N'avoie garde ne porpens  
Que james *fausist* cel bel tens  
(Chast., pr., v. 208. 9.)<sup>9)</sup>

Ne me feist si longuement doloir,  
S'ele seust con s'amors me justise,  
Ja ne *faussist* pitiez ne l'en fust prise.  
(Chansons du Châtelain de Coucy p. 65.)<sup>10)</sup>

Puis apres unt Londres asise  
Par teu maniere e par tel guise  
Que l'estoire, li fiers naveiz,  
Les unt par l'eve si destreiz  
Que je ne quit ja lor *faillissent*  
D'icele par nes asaillissent.  
(Benoit, chronique des Ducs de Norm. v. 27740-5.)<sup>11)</sup>

Dieux recevez em paradis  
Aus et lor armés à tous dis,  
Quar il vous ont servi de cuer,  
Ne vous *fausissent* à nul fuer.  
(Chronique rimée de Philippe Mouskes, v. 8138-41.)<sup>12)</sup>

#### XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Et ces choses vous ramantevoiz je, pour ce que, se diex  
ne m'eust aidie, qui onques ne me *failli*, je l'eusse souffert  
a peine par si lonc temps, comme par l'espace de six ans  
que je demourai en la terre sainte.  
(Bartsch, chr. fr., p. 366, l. 6 et suiv. Joinville, hist. de St.-Louis.)

Mais se *failly* quelque ung a autre foiz,  
Ses heures die en cestuy breviaire.  
(Bartsch, chr. fr., p. 423, l. 12. 13, Alain Chartier.)

Au lieu ou il mangea, *falut* oster quatre ou cinq  
hommes morts pour luy faire place.

(Philippe de Commines, Charles le Téméraire.)

Grace à Dieu d'amour et de paix, qui est vie, voye et  
verité; Grace à sa glorieuse Vierge Mere; et à sainte Gene-  
vieve qui onques ne *faillirent* à cette lité.

(Lenfant, C. d. P. II, VII, 26.)

#### XVI<sup>e</sup> siècle.

Enfin les Tribuns gagnerent leur cause, et *falut* que les  
Consuls fissent leur demande chacun à part.

(Malh. III, p. 342, XXXIII. livre de Tite-Live.)

Puis de val en mont le rapportoit, comme Sisyphus fait  
sa pierre: tant que peu s'en *faillit*, qu'il ne le defonçast.

(Rab., Pant. III, prologue, p. 303.)

Quand nous eusmes travaillé l'espace de six mois, et  
qu'il falloit cuire la besogne faite, il *fallut* faire un fourneau  
et donner congé au potier, . . .

(Magn., chr., p. 156, Bernard Palissy.)

Quand l'eus deffait ledit fourneau, il *fallut* eriger l'autre  
qui ne fut pas sans grand peine.

(ibid.)

Peu s'en *fallut* qu'il ne les adorast au lieu de Bacchus.

(Am., D. et Chl., p. 120.)

Il ne *faillit* pas à demander comme elle avoit peu  
eschapper des mains de tant d'ennemis.

(ibid. p. 92.)

Le participe passé était  
fali, failli (faily), falu<sup>13)</sup> (fallu).

<sup>1)</sup> Burg., gr. I, p. 335. <sup>2)</sup> ibidem. <sup>3)</sup> ibidem. <sup>4)</sup> Burg., gr. I, p. 336. <sup>5)</sup> ibidem. <sup>6)</sup> ibidem. <sup>7)</sup> ibidem.  
<sup>8)</sup> ibidem. <sup>9)</sup> ibidem. <sup>10)</sup> ibidem. <sup>11)</sup> ibidem. <sup>12)</sup> ibidem.

<sup>13)</sup> Le participe passé des verbes de la seconde conjugaison n'était pas invariablement fixé; il flottait entre *i* et *u*. Cette incertitude dura, pour quelques verbes, jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et aujourd'hui même il n'est pas rare d'entendre le peuple de certaines provinces prononcer „sentu, mentu, repentu etc.“, au lieu de „senti, menti, repenti etc.“ Tous nos participes en *u* de la seconde conjugaison sont des restes de ce double mode de formation. (Burguy, gr. I, p. 320.) Pour faillir, „fallu“ est devenu impersonnel, „failli“ personnel (v. plus bas.)

XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

L'autre panier a assailli,  
Son groing i mist, n'a pas *failli*  
Qu'il n'en traisist fors des auguiles.  
(Bartsch, chr. fr., p. 223, v. 4 et suiv., Roman de Renart.)

Tot res a res li a coupee  
Pres de l'anel, n'a pas *failli*.  
(Bartsch, chr. fr., p. 234, v. 9. 10 ibidem.)

Par deriere l'a asailli,  
Ferir le cuida, si *failli*,  
Li cous li cola en travers  
Et danz Costanz chai envers  
Si que li hateriaus li saine.  
(Bartsch, chr. fr., p. 233, v. 28 et suiv. ibid.)

Qui refuse son desirier  
Moult est recreans et *faillis*.  
(Maetzn. Altfr. L. p. 77, v. 15.)

Biens *faillis* et mors a resovenir.  
(Maetzn. Altfr. L. p. 83, v. 48.)

Mais en vous sest endormie  
Pities et mercis *faillie*.  
(Maetzn. Altfr. L. p. 61, v. 24.)

A assez pis, quand sa joie est *faillie*.  
(Maetzn. Altfr. L. p. 94, v. 23; p. 95, v. 23.)

Au meillour prendre, amis, avez *failli*.  
(Maetzn. Altfr. L. p. 82, v. 17.)

Se nos sommes bien assailli,  
Nos avons au secors *failli*.  
(Cast., p. 333, v. 799.)

Puis que l'ame est du cors partie,  
La rescousse est du tout *faillie*.  
(Cast., p. 395, v. 42.)

Et que vaut donc joie ne vie  
Qui en si pou d'eure est *faillie*,  
Et qui si pou dure à celi?  
(Cast., p. 396, v. 62.)

Covoitise, angoisse et orguies  
Ont si toute joie perie,  
Qu'ele est par tout le mont *faillie*.  
(Cast., p. 397, v. 92.)

Dont li geu sont si tost *failli*.  
(Cast., p. 398, v. 136.)

Mès li plusors sont trop *failli*.  
(Cast., p. 404, v. 327.)

Se tu veus ta besoingne amer,  
Qu'il t'a *failli*.  
(Rutebeuf, Théophile.)

XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

A trop *fali* doit ou tenir  
Celui qui complaindre ne s'ose.  
(Bartsch, chr. fr., p. 372, v. 24. 25, Jehan de Conde.)

Vous est li coers *falis* puis que venistes cha?  
(Bartsch, chr. fr., p. 377, v. 30, Bauduin de Sebourg.)

Qui dueil n'en fait et qui n'en prie, il erre,  
Car du monde est la lumiere *faillie*.  
(Bartsch, chr. fr., p. 380, v. 24. 25, Enstache Deschamps.)

Après le departement du Roy de France, et de son  
ost, du mont de Sangates, ceux de Calais veirent bien que  
leur secours estoit *failli*.  
(Magn., chr., p. 32, J. Froissart.)

Or est nostre secours *failli*.  
(Magn., chr., p. 33, J. Froissart.)

... mais elle ne lui vaudroit tant que la guerre  
fust *faillie*.  
(Jean Juvénal des Ursins, Jeanne d'Arc.)

Alle s'en est, et je demeure  
Pauvre de sens et de sçavoir,  
Triste, *failly*, plus noir que meure.  
(Villon, grand test.)

Auras tu le cueur si *failly*?  
(Barthe, p. 86, Myst. de la Passion.)

XVI<sup>e</sup> siècle.

Il est vrai que je ne vous ay point écrit; mais vous  
sçavez qu'il eust *falu*, et faudroit encore faire tourner le  
Sas pour avoir de vos nouvelles. (Malh., lettres I, 23.)<sup>1)</sup>

Les autres au contraire malheureux, lesquels ayant  
*failly* des l'entrée ... se trouvent tellement engagés  
qu'ils ...  
(Magn., chr., 179, Pierre Charron.)

... qu'il m'a *fallu* ès jours sacrez de mon triomphe  
ensevelir coup sur coup ...  
(Magn., chr., p. 113, Jacques Amyot, triomphe de Paul Émile.)

<sup>1)</sup> Cf. plus haut p. 15.

Le participe présent était  
faillant.

XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Lor despense lor vait *faillant*,  
Quant au seint viurent aprochant.

(Cast., p. 128, v. 19.)

Jai bone amors n'irait por ceu *faillant*,  
Ainois seroit en loial cuer doublee  
S'ou li faisoit bonteit et bial samblant.

(Bartsch, chr. fr., p. 319, v. 11 et suiv., Jeu-Parti entre le Duc de Brabant et Gillebert de Berneville.)

XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Et se partirent un samedi, après jour *faillaut*, de Cambray.

(Littré, Froissart I, I, 100.)

Il semble que l'impératif ait été très-rare; nous ne l'avons trouvé qu'une fois dans le seizième siècle.

XVI<sup>e</sup> siècle.

„Vous sçavez bien telle chose et telle (qui estoient les tenants et aboutissants des plus secretes pieces de cette menee): ne *failliez* sur vostre vie à me confesser la verité de tout ce desseing.

(Mont. Ess. I, 23.)

Aussi le verbe faillir pouvait-il se conjuguer à la voix passive<sup>1)</sup> et dans tous les temps composés.

Depuis le dix-septième siècle existent deux verbes défectifs ou défectueux, ce qui veut dire des verbes auxquels il manque quelques formes ou temps ou modes<sup>2)</sup>, savoir faillir et falloir. Mettons ici leur conjugaison, comme nous avons pu la composer à l'aide des dictionnaires, des grammaires et des auteurs modernes. Les formes mises en parenthèse ne sont que rarement usitées.)

A. Infinitif: faillir.<sup>3)</sup>

Participe: faillant<sup>4)</sup>; failli, e.

Impératif: nous ne l'avons pas trouvé.

Présent de l'indicatif: (je faux, tu faux, il faut)<sup>5)</sup>;  
nous faillons, vous faillez, ils faillent.

Présent du subjonctif: n'est pas en usage<sup>6)</sup>.

(Imparfait de l'indicatif: je faillais etc.) je faillissais (cf. plus haut 7, rem. 4.)

Imparfait du subjonctif: que je faillisse<sup>7)</sup> etc.

Passé défini: je faillis etc.

(Futur: je faudrai; faillirai<sup>8)</sup> etc.)

(Conditionnel: je foudrais; faillirais etc.)

Tous les temps composés sont usités, excepté ceux du passif. (V. pourtant plus bas.)

<sup>1)</sup> Cf. Magn., chr. p. 32, observ. 7. <sup>2)</sup> Gr. d. Gr. p. 517 et suiv.

<sup>3)</sup> Boiste, table des conjugaisons des verbes; Diez, gr. II, p. 238; Gr. d. Gr. p. 530; Acad.; Rich.; Wailly p. 77; Maetzn., gr. p. 228; Diez, dict. I, p. 172; Diez, gr. II, p. 190; Ploetz, synt. p. 19.

<sup>4)</sup> Dans les écrivains modernes nous n'avons trouvé cette forme que dans des phrases telles que „à jour faillant“, „à coup faillant“.

<sup>5)</sup> L'Académie conjugue encore „je faux, tu faux, il faut“; mais ces formes vieillissent (v. plus haut p. 9 n. 4.) La grammaire des grammaires (p. 530) fait mention que dans La Fontaine se trouve encore „je faux“ dans l'acception de „se tromper“. Nous n'avons pas trouver cette forme ni dans ses fables ni dans son théâtre; mais outre les deux endroits que nous avons lus dans Rabelais (v. plus haut p. 9), M. Littré allègue un passage dans P.-L. Courier (II, 157): „Si je faux (avec ma flèche), dis qu'ils (les Perses) ont raison, et que je ne sais ce que je fais.“ — La troisième personne „il faut“ nous ne l'avons trouvée que dans la locution proverbiale: „au bont de l'aune faut le drap.“ (v. plus bas) et deux fois dans La Fontaine (v. plus bas); nous ne parlons que du temps depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, bien entendu. Aussi dit-on (Acad.) „le coeur me faut“, lorsqu'on se sent quelque faiblesse, quelque épuisement, et qu'on a besoin de manger (v. plus bas).

<sup>6)</sup> Pourtant cf. plus bas. <sup>7)</sup> Cf. Littré. <sup>8)</sup> Cf. plus haut p. 13 et 17.

- B. (Infinitif: falloir<sup>1)</sup>) (ou falloir.)  
 Participe: (fallant)<sup>2)</sup>; fallu<sup>3)4)</sup>.  
 Impératif: ne se trouve pas naturellement.  
 Présent de l'indicatif: il faut.  
 Présent du subjonctif: qu'il faille.  
 Imparfait de l'indicatif: il fallait.  
 Imparfait du subjonctif: qu'il fallût.  
 Passé défini: il fallut.  
 Futur: il faudra.  
 Conditionnel: il faudrait.

Tous les temps composés sont en usage, excepté ceux de la voix passive; car tout le passif ne se trouve pas.

## II. A.

### Significations et emploi de faillir.

La signification primitive de „faillir“ est naturellement celle du verbe latin „fallere“.

#### 1. taeschen, hintergehen.<sup>5)</sup> (tromper.)

Pour li m'en vois souspirant en Surie,  
 Car je ne doi *faillir* mon creatour.  
 (Bartsch, chr. fr., p. 184, v. 27, 28, Queues de Betune.)

L'esperance seule m'a appellé. Quand elle m'a *faillir*,  
 on n'a point esté en peine de me dire deux fois que je me  
 sois retiré. (Maih. III, p. 95, lettres I, 30.)

Mais s'or mi veut retenir et couter,  
 Miex aim a li *faillir*, si me pramete,  
 Qu'a une autre achievever.

(Bartsch, chr. fr., p. 189, v. 15 et suiv., Châtelain de Coucy.)<sup>6)</sup>

Plus tard nous n'avons trouvé „faillir“ dans cette acception. Cependant il y appartient encore la phrase de l'ancienne langue où l'infinitif est employé substantivement:

„mest tournée a *faillir*, ist zu taeschung, zum fehl geworden“ (Maetzn., Altfr. L. gloss. p. 332.)

et la locution adverbiale:

„de falir, mit taeschung, truglich.“

Ce vient damours ka fait a moi donner  
 Si donc present, pour cou que de *falir*  
 Ne puist mes cuers desloiaument amer  
 Et que ni soit trop hastieus de merir.

(Maetzn., Altfr. L. p. 43, v. 26.)

<sup>1)</sup> Nous n'avons trouvé cette forme infinitive que dans les dictionnaires et dans les grammaires. Cependant dit Littré (art. falloir): „En ce sens (être de nécessité) il est peu usité, non inusité, à l'infinitif. Il va *falloir* partir. Mais sentir dans son sein que le fer veut ouvrir. Une âme ardente à vivre, et puis *falloir* mourir! Al. Dumas, Christine, V, 2. Or, il va *falloir* mettre une armée en campagne; Nous n'avons pas d'argent, et pourtant il le faut, V. Hugo, Ruy Blas III, 5.“

<sup>2)</sup> De même nous n'avons lu le participe présent que dans Littré. Il dit (art. falloir, 14): „Molière a employé le participe présent fallant: Mais lui fallant un pic, je sortis hors d'effroi. Les Fâch, II, 2: ce qui pourrait très-bien être imité à l'occasion.“

<sup>3)</sup> Cf. Wailly p. 64; Ploetz, synt. p. 24; Gr. d. Gr. p. 543; Burg., gr. I, 320; Diez, gr. II, p. 241.

<sup>4)</sup> Le participe passé est invariable, bien entendu. Littré (art. falloir, rem. 2) dit: „Que de travaux il a *fallu* pour l'achever, et non *fallus*! Il a *fallu* des travaux équivaut à: des travaux ont *fallu*, c'est-à-dire on fait besoin. Mais comme *falloir*, en vertu de l'usage, n'est susceptible que de la construction impersonnelle (v. plus haut p. 7 suiv. et plus bas), l'explication est: il (c'est-à-dire les travaux) a *fallu*, c'est-à-dire a fait besoin. Voilà pourquoi, dans la phrase citée, *fallu* reste invariable.“

<sup>5)</sup> Cf. Diez, gr. III, p. 101. <sup>6)</sup> Cf. plus haut p. 9.

## 2. fehlen, verfehlen. (manquer le but.)

Dans ce sens il est en usage tantôt suivi d'un régime direct<sup>1)</sup>, tantôt employé absolument, c'est-à-dire sans régime, mais exigeant un mot complémentaire tel que „but“.

Je sui li ars qui ne *faut*.

(Maetzn. Altfr. L. p. 40, v. 10 etc.)

Par lequel le bourreau peust *faillir* son coup.

(Magn., p. 176.)<sup>2)</sup>

Et qu'il est plus respectueux et civil de l'attendre pour le recevoir, ne faist que de peur de *faillir* sa route.

(Mont. Ess. I, 13.)

Son coup (d'épée) par un bonheur coule au long d'une côte. L'esclave avait *failli*.

(Desmarets, Mirame V, 8.)<sup>3)</sup>

La navire *faillit* la Sicile et fut poulcée contre la coste de Tarante.

(Mont. IV, 35 dans Littré.)

L'archer qui outrepassa le blanc *fault*, comme celui.

(Mont. I, 224.)

Quand ce vient à combattre, la moitié (des pistoles, pistolets) *faillent* (ratent).

(Lanoue 313 dans Littré.)

Tandis que il alloit le pertuis estouper, le pié li *failli*, et cheï (tomba) en l'yane.

(Joinv. 287, dans Littré hist. XIVE s.)

Bren, dit Gymnaste, j'ay *failli*, je vois defaire cettuy saut.

(Rab., Garg. I, 35.)

Si je *faux* (avec ma fièche), dis qu'ils (les Perses) ont raison, et que je ne sais ce que je fais.

(P.-L. Courier II, 157.)<sup>4)</sup>

Jouer à coup *faillant*,<sup>5)</sup> à coup *failli*<sup>6)</sup> jouer à la place du premier des joueurs qui manque; se dit au volant, à la paume etc.<sup>7)</sup>

## 3. fehlen, mangeln, ausbleiben, verlassen, im stiche lassen, es woran fehlen lassen, ermangeln, verfehlen. (faire défaut, manquer à, ne pas réussir à.)

Dans cette signification notre verbe s'emploie et absolument<sup>8)</sup> et avec le datif et avec l'infinitif. Cet infinitif se dit sans<sup>9)</sup> préposition ou est précédé de la préposition de ou à. D'ailleurs c'est surtout dans une phrase négative que *faillir*, dans cette acception, est suivi de l'infinitif.

Mais jou croi, ja ne *faurra*

En li courtoisie.<sup>10)</sup>

(Maetzn., Altfr. L. p. 46, v. 15.)

Car chest uns biens qui jamais me *faurra*,

Et se ni puet gesir perte ne frais

Fort grans valours.

(Maetzn., Altfr. L. p. 49, v. 11 et suiv.)

En si haut lieu fait amour demourer

Mon cuer que riens ne sait en li *falir*,

Biaute, valours plus que ne sai noumer.

(Maetzn., Altfr. L. p. 48, v. 10 et suiv.)

... Car manant

Tout en vous tout bien sans *faillir*<sup>11)</sup>

(Maetzn., Altfr. L. p. 32, v. 31 et suiv.)

Se vous vostre home *fales*<sup>12)</sup>

Qui tant vous aime et prise

Et qui sentente i a mise,

Jamais nul nen prenderes,

Li soit a vos volentes

(Maetzn., Altfr. L. p. 2, v. 32 et suiv.)

<sup>1)</sup> Dans la langue d'oïl il est aussi suivi du datif dans cette acception: Mais bien veill estre peri Puis que jai a vous falli. (Maetzn., Altfr. L. p. 19, v. 39.) Car de tons biens a en li tant Que ne puis a joie falir Se jou sai a son gre servir. (Maetzn., Altfr. L. p. 25, v. 15.)

<sup>2)</sup> V. plus haut p. 9. <sup>3)</sup> V. Littré, art. faillir 1. <sup>4)</sup> V. plus haut p. 9. <sup>5)</sup> V. plus haut p. 18 et Gr. d. Gr. p. 531.

<sup>6)</sup> V. plus haut p. 17 et Gr. d. Gr. p. 531. <sup>7)</sup> V. Littré (art. faillir 1).

<sup>8)</sup> Ou plutôt comme verbe neutre (v. plus bas), et seulement dans la phrase „sans faillir“.

<sup>9)</sup> Mais nous n'avons trouvé cette construction qu'en un endroit (v. plus bas). <sup>10)</sup> V. plus haut p. 14. <sup>11)</sup> V. plus bas.

<sup>12)</sup> Maetzn. dans ses „erläuterungen zu den Altfranzösischen Liedern“ dit p. 109: „Falir steht oft mit dem datif, in dem sinne des mittellat. fallere, fallere alicui, i. e. ei deesse“, eum non adiuvare, wie:

Car nus ne doit *falir* son creatour;

Ki li *faurra* a cest besoing daie,

Sachies que il li *faurra* a grenour. (Maetzn., Altfr. L. p. 8, v. 10 et suiv.)

de même que dans la parodie de cet endroit:

Quant Dex verra que ses besoins (de Quesnes) est grans, Il lui *faudra*, car il lui a *failli*.

(Huec d'Oisi p. 103, dans Littré, faillir hist. XIIIe s.)

„Die casuspraeposition a fehlt dem datif indess haefig (cf. XVII, 41; XXV, 17; XL, 51; XXXIII, 37). — Das verb findet sich aber auch mit dem accusatif (cf. Diez, Altroman. Sprachdenkmaeler p. 55) v. plus haut sign. 1. 2. — p. e. Kas (pour-tant dans le glossaire nous lisons „as“) siens ne puet ele falir (denn sie, die liebe, kann die ihrigen nicht verlassen, muss ihnen gegen ihre feinde helfen. (Maetzn., Altfr. L. p. 64, v. 13.)

<sup>\*</sup> Du Cange II, p. 176 et suiv. dit: fallere = debitum servitium non facere, ab aliquo deficere, ei deesse, Gall. Faillir. Et: Fallire vel fallere = deesse alicui rei. Usatici Barcinonenses MSS. c. 28. Qui fallerit hostes vel cavaladas seniori suo, cui eas facere debuerit, aut emendet illi eas in duplo, si senior voluerit, aut emendet ei totum damnum et missiones et perdas, quas senior par fallimentum illius fecerit, etc. Id est, qui exercitui non interfuerit, et equitationem, quam debet, non fecerit. Cap. 29. Qui viderit senioreum suum necesse habere, et fallerit ei de iuvamine et de servitio, quod ei debuerit facere. etc. Id est, qui non iuverit, vel opem non dederit.

Grâce à sa glorieuse Vierge Mere; et à sainte Genevieve qui onques ne *faillirent* à cette cité.

(Lenfant, C. d. P. II, VII, 26.)<sup>1)</sup>

Certes, dame, voyez ci votre chevalier qui ne vous *fauldroit* pour mourir, si tout le monde vous *faillait*.

(Froiss. I, I, 14.)<sup>2)</sup>

Le roy faisoit parler à tous ceulx qu'il povait penser qui lui pourvient ayder, et ne *faillait* pas à promettre.

(Comm. II, 9.)<sup>3)</sup>

Ils *faillirent* (ne réussirent pas) à s'entrecroquer.

(Am., Pyrrhus 14.)<sup>4)</sup>

Quand il rencontrait quelqu'un d'entr'eux par la ruë, jamais ne *faillait* de leur faire quelque mal.

(Rab., Pant. II, 16.)

Il adveint un iour qu'une troupe de gents de cheval qui avoit charge de le prendre, passa tout ioignant un hallier où il s'estoit tapy, et *faillit* de le découvrir.

(Mont. Ess. I, p. 138.)

Les corps de ces cercles . . . ne peuvent *faillir* de produire une merveilleuse harmonie.

(Mont. Ess. I, 22.)

Quoy que s'en soit, Madame, si j'ay *faillly* d'avoir deliberé là dessus, je le repare en me rengeant du costé de la bonne foy.

(Malh., lettres I, 9.)

Et tournant à senestre ne *faillit* onq de rencontrer sa propre assiete sans en rien varier.

(Rab., Garg. I, 25.)

Antiochus de son costé pensant que si Ptolemée estoit mort l'Egypte ne pouvoit *faillir* de tomber entre ses mains, donna . . .

(Malh. III, p. 379, livre 33 de Tite-Live.)<sup>5)</sup>

J'ay *faillly* à entendre.

(Rab., Pant. II, 9.)

Ce seroit une notable discourtoisie de *faillir* à vous trouver chez vous.

(Mont. Ess. I, 13.)

Et vault mieulx *faillir* indecemment à estrener la couche nuptiale pleine d'agitation et de fievre, attendant une et une aultre commodité plus privee et moins alarmee, que de tumber en une perpetuelle misere pour s'estre estonné et desesperé du premier refus.

(Mont. Ess. I, 20.)

Madame, ne pouvant aller à saint Germain, si tost que je desirois, pour une affaire qui m'est survenue, et cependant ne voulant pas *faillir* à ce que je dois, je m'informe continuellement de vostre santé.

(Malh. III, p. 6, lettres I, 3.)<sup>6)</sup>

Ce que l'Evesque luy jura sur sa foy, de l'envoyer tres fidellement à sadite Majesté à quoy il ne *faillit* aussi.

(Magn., p. 175, Brantôme, le Comte d'Esmond.)

Ils y ont maintefois *faillly*, estant safrané et endebté.

(Rab., Pant. III, 23.)

J'avois à predit apertement que tu serois coquu: à cela tu ne pouvois *faillir*.

(Rab., Pant. III, 25.)<sup>7)</sup>

Et pour à ce ne *faillir* estoient certains gentils-hommes ordonnez pour dire es hommes par chacun matin, quelle livrée les dames vouloient en icelle journée porter.

(Rab., Garg. I, 56.)

Ensemble le diable me *faillie*, si j'eusse *faillly* de couper les jarrets à Messieurs les Apostres, qui furent tant laschement apres qu'ils eurent bien souppé, et laisserent leur bon Maistre au besoin.<sup>8)</sup>

(Rab., Garg. I, 39.)

Et de nostre costé nous ne vous *faudrons*.

(Rab., Pant. II, 28.)

Nous ne pouvons *faillir* prendre le loup, faisans nos hayes dessus le moulin à vent duquel a esté parlé par partie averse.

(Rab., Pant. II, 13.)<sup>9)</sup>

Mais si j'en suis une fois averti, j'y donneray bon ordre, ou bastons *faudront* au monde.

(Rab., Pant. III, 28.)

Le moyne ne *faillit* ouques à s'éveiller avant la mi-nuit.

(Rab., Garg. I, 41.)

Ne *failliez* sur vostre vie à me confesser la verité de tout ce desseing.

(Mont. Ess. I, 23.)<sup>10)</sup>

Il ne *faillit* pas à demander comme elle avoit peu eschapper des mains de tant d'ennemis.

(Am., D. et Chl., p. 92.)<sup>11)</sup>

Moi mesme ai *failli* souvant a les oster et a mettre des comma ou il falloit un point.

(Mont. Ess., avis à l'imprimeur IX.)

Suppliee qui jamais ne *faut*<sup>12)</sup>

Aux desirs qui volent trop haut.

(Malh. V, 18.)<sup>13)</sup>

Je vois bien que, s'il avoit besoin d'excuses, ne lui *faudriez* d'avocat.

(Marg. Nouv. LXVI.)<sup>14)</sup>

Ici *faul* la regle.

(Mont. I, 27.)<sup>15)</sup>

*Faillant* à sa parole.

(Mont. I, 30.)<sup>16)</sup>

Voyant que ses gens avoient *faillly* d'enfoncer le bataillon des ennemis n'avaient pas réussi.

(Mont. I, 367.)<sup>17)</sup>

Je n'eusse gueres *faillly* de *faillir* plustost que de bien faire à leur mode.

(Mont. Ess. III, 260.)

Pas n'y *faudrai*, lui repartit la dame.

(La Font. Coc.)<sup>18)</sup>

Deux jours après, la commère ne *faul*

De mettre un fil.

(id. Gag.)<sup>19)</sup>

M. Jourdain: Il suffit que, si je lui ai prêté de l'argent, il me le rendra bien. Mme. Jourdain: Oui, attendez-vous à cela. — Assurément, ne me l'a-t-il pas dit? — Mme. Jourdain: Oui, oui, il ne manquera pas d'y *faillir*.<sup>20)</sup>

(Mol. Bourg. Gent. III, 3.)

<sup>1)</sup> V. plus haut p. 16. <sup>2)</sup> V. Littré (art. *faillir*, hist. XVI<sup>e</sup> s.) <sup>3)</sup> V. ibidem. <sup>4)</sup> V. ibidem (XVI<sup>e</sup> s.)

<sup>5)</sup> T.-Live 33, 41: Et Antiochus suam fore Aegyptum, si tum occupasset, censebat. <sup>6)</sup> V. plus haut p. 9.

<sup>7)</sup> V. plus haut p. 9. <sup>8)</sup> V. plus haut p. 13. <sup>9)</sup> Cf. plus haut p. 20, observ. 9. <sup>10)</sup> V. plus haut p. 18.

<sup>11)</sup> V. plus haut p. 16. <sup>12)</sup> Cf. Littré, art. *faillir* 2. <sup>13)</sup> V. plus haut. <sup>14)</sup> Cf. Littré, art. *faillir* hist. XVI<sup>e</sup> s.

<sup>15)</sup> V. ibidem. <sup>16)</sup> Ce que nous avons dit plus haut (p. 18, observ. 4) ne peut servir de preuve que pour le

temps depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, bien entendu. <sup>17)</sup> Cf. Littré, art. *faillir*, hist. XVI<sup>e</sup> s. <sup>18)</sup> Cf. Littré, art. *faillir* 2.

<sup>19)</sup> Cf. Littré, art. *faillir* 2. <sup>20)</sup> Cf. Gr. d. Gr. p. 1014, pléonisme.

J'irai là sans *faillir*,<sup>1)</sup> j'irai sans faute, sans y manquer.<sup>2)</sup>

Tour ni détour, ruse ni stratagème

Ne vous *faudront*. (La Font.-Cuv.)<sup>3)</sup>

Mais je ne puis *faillir*

.....

A chérir l'un et l'autre.

(Corn. Héracl. V, 2.)

Et m'a dit que mon père

Ne *faillit* pas demain d'être son défenseur

Contre l'injuste effort d'un puissant agresseur.

(La Font., l'aveugle II, 4.)

Il jeûnoit trois fois la semaine, il n'y *faillit* jamais.

(L'enfant, C. d. P. I, II, 72.)

Or la grâce ne peut *faillir*;

Puisqu'il sème, il doit recueillir.

(Béranger, Mon curé.)<sup>4)</sup>

M. Stahl n'a pas *failli* à cette noble tâche.

(Rev. Chrét. 1861, p. 499.)

Le bon prélat . . . ne pouvait, sans *faillir* à ses principes, se laisser engager.

(Rev. Chrét. 1861, p. 677.)

Les Anglais aussi n'ont pas *failli* à fournir leur contribution.

(Littré, préface p. LII.)

4. irren, sich irren, einen irrthum begehen. (se tromper, se méprendre en quelque chose.)<sup>5)</sup>

Dans cette signification „faillir“ est toujours verbe neutre<sup>6)</sup> et s'emploie sans régime indirect.<sup>7)</sup>

Ce sculpteur a *failli* dans les proportions.<sup>8)</sup>

Tu *faux*,<sup>9)</sup> de Pré, de nous peindre ce que l'éloquence a d'appas; quel besoin as-tu de le faire? Qui te voit ne la voit-il pas?

(Malh. IV, 13.)<sup>10)</sup>

Vert et bleu (dit Epistemon) nous avons *failli*. Nous n'aurons d'elle réponse aucune.

(Rab., Pant. III, 17.)

Le *faux*,<sup>11)</sup> car il m'est avis qu'il y en avoit deux, et une belle ceinture de pers, et vert, disant que cette livrée lui avoient bien, veu qu'il avoit été pervers.

(Rab., Pant. II, 31.)

Prince, ne cachez plus ce que le ciel découvre, vous devez être las de nous faire *faillir*.

(Corn., Don Sanche IV, 2.)

Mais je dénie qu'ils *faillent* contre les règles.

(id. Epître à la Suite du Menteur.)<sup>12)</sup>

Pas ne *faillit* dedans sa conjecture.

(La Font. Mal.)<sup>13)</sup>

L'Église, même fidèle et assistée de son divin chef jusqu'à la fin du monde, peut *faillir* et surtout défailir.

(Rev. Chrét. 1861, p. 465.)

5. fehlen, straucheln, sich vergehen, seiner schuldigkeit, den gesetzen entgegen handeln. (tomber en faute, avoir tort, pécher, faire qc. contre son devoir, contre les lois); fallen.

Dans ce sens „faillir“ est le plus usité, et c'est pourquoi l'Académie le met à la tête de l'article. Alors il est toujours verbe neutre intransitif<sup>14)</sup> ou, si l'on veut, verbe actif après lequel il faut suppléer un régime direct tel que raison, devoir, loi<sup>15)</sup>.

Je n'eusse gueres failly de *faillir* plustost que de bien faire à leur mode,

(Mont. III, 260.)<sup>16)</sup>

A ceux qui l'oppressoient, il osterà l'audace;

Et sans distinction de richesse ou de race,

Tous de peur de la peine auront peur de *faillir*.

(Malh., prière pour le roy Henry le G.)

Puis quand elle commençoit à souffler dedans, il la luy ostoit des mains, pour toucher de la langue et des levres là où elle avoit touché des siennes, et faisoit semblant de luy vouloir enseigner où elle avoit *failly*, pour avoir occasion de la baiser à demy, en baisant la Fluste où elle avoit touché.

(Am., D. et Chl. p. 31.)

<sup>1)</sup> Ce sens vieillit, dit l'Académie. <sup>2)</sup> v. Littré, art. faillir 2. <sup>3)</sup> ibidem. <sup>4)</sup> ibidem.

<sup>5)</sup> Du Cange, I, p. 176: „Fallire; Germanis faelen et feylen, est falli, labi, errare. Foloier eadem notione, pro falli, errare usurparunt veteres Galli: p. e. Qui par soit velt ouvrer, Sans conseil demander, Sovent Foloiera. (Les Proverbes MSS.) et: Se li arbitres Foloie à donner se sentence, i. Si arbirer erraverit in sententia dicenda (Des Fontaines in Consil. cap. 18.)“

<sup>6)</sup> Girault-Duvivier (p. 451) dit: „Les verbes neutres sont de deux sortes: les uns dont l'action peut se porter au dehors, et conséquemment qui ont un régime indirect, mais que quelques Grammairiens nomment à cause de cela verbes neutres transitifs, comme venir, nuire, etc.; car il faut nécessairement dire: venir de la campagne, nuire à sa réputation; les autres dont l'action se concentre en eux-mêmes, qui n'ont donc pas de régime, et auxquels, pour cette raison, on a quelquefois donné le nom d'intransitifs; tels sont: dormir, vivre, rire, marcher, etc.“

<sup>7)</sup> Ce sens commence à vieillir, dit l'Académie. <sup>8)</sup> Cf. Littré, art. faillir 3. <sup>9)</sup> V. plus haut p. 11.

<sup>10)</sup> V. Littré, art. faillir 3. <sup>11)</sup> V. plus haut p. 9. <sup>12)</sup> V. Littré, art. faillir 3. <sup>13)</sup> V. ibidem.

<sup>14)</sup> V. cette page n. 6. <sup>15)</sup> V. plus haut p. 20. <sup>16)</sup> V. plus haut p. 20.

Si j'ay *faill*y (offensé sa Majesté) que ma mort soit l'expiation de mes fautes.

(Magn. p. 175, Brantôme, le comte d'Egm.)

Si pour suivre son naturel soit de gré et volonté; ou que par force et insensiblement il nous entreine, l'on vient à *faillir*, on heurte son devoir, quel desordre?

(Magn. p. 180, Pierre Charron.)

Ceux qui ne se veulent laisser tirer hors de cette originelle soncée (la franchise de la coutume, où ils s'enflent et triomphent à bon compte) *faillent* encore plus . . .

(Mont. Ess. I, 22.)<sup>1)</sup>

Si ma femme a *failli* (m'a rendu cocu), qu'elle pleure bien fort;

Mais pourquoi moi pleurer, puisque je n'ai point tort?

(Mol., Sgan. sc. 17.)

Elle n'a pu *faillir* sans me couvrir de honte.

(Mol., éc. d. f. II, 1.)

Quand on a *failli*, il n'est pas aisé de réparer le manquement et de rétablir ce qu'on a gâté.

(Mol. am. méd. II, 5.)

Il est vrai que j'ai *failli* . . . mais enfin ce sont des actions que vous devez pardonner à mon âge.

(Mol. G. Dand. III, 8.)

Qu'aucuns monstres par moi domptés jusqu' aujourd'hui Ne m'ont acquis le droit de *faillir* comme lui!

(Rac., Phèdre I, 1.)

Quand le bras a *failli*, l'on en punit la tête.

(Corn., le Cid II, 8.)

Qu'une âme généreuse a de peine à *faillir*.

(Corn., Cinna III, 3.)

Non pas que je ne *faill*e en cette préférence.

(Corn., Médée II, 6.)<sup>2)</sup>

Ai-je *failli* de me payer moi-même?

(La Font. Rich.)<sup>3)</sup>

## 6. weichen, wanken (céder, manquer).

Cet édifice a *failli* par le pied.<sup>4)</sup>

Le feu estant mis à la mine, les estançons de bois venus à *faillir*, le chasteau feut emporté de fond en comble.

(Mont. Ess. I, 5.)

## 7. endigen, ausgehen, erloeschen, untergehen, zu ende gehen (finir, être au bout, être au terme.)<sup>5)</sup>

<sup>1)</sup> V. plus haut p. 13.    <sup>2)</sup> V. plus haut p. 18, n. 6.    <sup>3)</sup> V. Littré, art. *faillir* 4.    <sup>4)</sup> ibidem.    <sup>5)</sup> ibidem.

<sup>6)</sup> V. Littré, art. *faillir* 4.

<sup>7)</sup> C'est le seul passage que nous ayons trouvé dans tout le Nouveau Testament, où il y a „faillir“. Donnons l'endroit selon le N. T. tetraglotte, publié par MM. Theile et Stier:

Quicumque autem totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus.

*Ὅστις γὰρ ὅλον τὸν νόμον τηρήσει, πταίσει δι' ἐνὸς, γίνεται πάντων ἑνοχος.*

Denn so jemand das ganze gesetz haelt, und suendiget an einem, der ist es ganz schuldig.

For whosoever shall keep she whole law, an yet offend in one point, he is guilty of all.

<sup>8)</sup> V. Acad. et Littré, art. *faillir*.

<sup>9)</sup> Du Cange (l. p. 176) dit: „Fallere vel fallire, deficere, desinere, Gall. Fallir, cesser, finir. Instrumentum de terris S. Catuodi, apud Lobinellum to. 2. Hist. Britan. p. 252: Et tunc vadit fossa Catuodi quasi ad horam nonam per abrupta loca usque dum pervenit ad unam nodulam. Tunc namque fallit fossa et accipitur nodula per ipsam petram, quae est in ipsa nodula.“

Le jour commençait à *faillir*. A jour *faillant*, à la chute du jour. A jour *failli*, après la chute du jour.

Proverbe; Au bout de l'aune *faut* le drap<sup>1)</sup>, c'est-à-dire à force d'auner on arrive au bout de la pièce de drap, et fig. toutes choses ont leur fin.<sup>2)</sup>

Ce *faut* (finir) li capitres de l'office as baillis.  
(Beaum. 44.)<sup>3)</sup>

Et se partirent un samedi, après jour *faillant*, de Cambrai.  
(Froiss. I, I, 100.)<sup>4)</sup>

Et pouvoit estre environ jour *failli*. (id. ibid.)<sup>5)</sup>

Il mourut sans enfants, de sorte que sa race *faillit* en luy.<sup>6)</sup>  
(Am., Lyc. 67.)<sup>7)</sup>

### 8. schwach werden.<sup>8)</sup>

Dans cette signification il se dit des fonctions de la vie qui manquent, qui font défaut; surtout dans la phrase: „Le coeur me faut“, quand on sent quelque faiblesse, quelque épuisement, et qu'on a besoin de manger.<sup>9)</sup> „Le coeur faut“, se dit aussi de l'effet d'impressions morales.<sup>10)</sup>

Li cuers lui *faut*, s'a (s'il a) la bouche serrée.  
(Ronc. p. 147.)<sup>11)</sup>

Mais li cuers lui *faillit*. (Berte XXXI.)<sup>12)</sup>

Ne te donna-t-on pas des avis, quand la cause  
Du marcher et du mouvement  
Quand l'esprit, le sentiment,

Quand tout *faillit* en toi? (La Font. Fabl. VIII, 1.)

Je sais l'art d'empêcher les grands coeurs de *faillir*.  
(Corn., Sert. IV, 2.)

Et commençasse à entrer au mois de Mars nous ayant tout *faillir*: car de vin il n'y en avoit une scuelle goutte en toute la ville, dès la demy Fevrier.

(Magn. p. 148, Blaise de Montluc.)

Mais sur cela il me survint un autre malheur . . . qui est le bois m'ayant *failli*, je fus contraint brusler les estapes qui . . .

(Magn. p. 155, Bernard Palissy.)

C'est chose qui ne peut *faillir*. Le tems adoucirra les choses. Ces deux choses, qui sont si près l'un de l'autre ne font pas un bel effet. (Malh. II, p. 292, observations.)

Et peur n'ayez que le vin *faillie*; comme fit és nopces de Cana en Galilée. (Rab., Pant. III, prologue.)

Le coeur me *faut*. (Mol., éc. d. f. II, 2.)

Tranquille elle y monta quand, debout sur la faite,  
Elle vit ce bûcher qui l'allait dévorer,  
Les bourreaux en suspens, la flamme déjà prête,  
Sentant son coeur *faillir*, elle baissa la tête

Et se prit à pleurer. (Delav., Jeanne d'Arc.)

Qui s'en passe l'envie affronte un tel danger

Que le coeur doit *faillir* seulement d'y songer.  
(Delav., Louis XI, II, 7.)

### 9. falliren, fallit werden, seine zahlungen einstellen, in den zustand der insolvenz, der zahlungsunfaehigkeit gerathen (faire faillite, faire une banqueroute — non frauduleuse<sup>13)</sup>, p. e. Ce banquier, ce négociant a failli.

Il lui en prend comme aux poures orphelins qui sont moins avantagez que leurs freres, d'autant que leur pere est<sup>14)</sup> *failli*<sup>15)</sup> trop tost. (Bèze, Vie de Calvin p. 2.)<sup>16)</sup>

Il reste encore une signification, dans laquelle notre verbe est suivi de la préposition à ou de avec l'infinitif ou de l'infinitif sans préposition.<sup>17)</sup>

Il y a dans la langue française des verbes qui, suivis de l'infinitif avec ou sans préposition, sont le mieux traduits en allemand par des adverbes, le verbe infinitif changeant en verbe fini, p. e.

<sup>1)</sup> V. plus haut p. 18, r. 5. <sup>2)</sup> Cf. Acad. et Littré, art. faillir. <sup>3)</sup> v. Littré, art. faillir, hist. XIII<sup>e</sup> s.

<sup>4)</sup> ibidem. <sup>5)</sup> ibidem.

<sup>6)</sup> Ce sens a vieilli, dit l'Académie, et il nous faut ajouter, que nous n'avons trouvé „faillir“ ni dans l'acception de céder ni dans celle de finir dans aucun auteur des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

<sup>7)</sup> v. Littré, art. faillir, hist. XVI<sup>e</sup> siècle. <sup>8)</sup> Cf. plus bas défaillir. <sup>9)</sup> Cf. Acad. et Littré, art. faillir.

<sup>10)</sup> Cf. Littré, art. faillir 7. <sup>11)</sup> v. Littré, art. faillir, hist. <sup>12)</sup> ibidem. <sup>13)</sup> Cf. M.-P. et Acad.

<sup>14)</sup> Littré (art. faillir 9) dit: „Faillir se conjugue avec l'auxiliaire avoir; cependant on dira: la mémoire lui a failli ou lui est faillie; cette race a failli ou est faillie; ce négociant a failli ou est failli, suivant qu'on voudra exprimer l'acte ou l'état.“ Cf. Poetz, synt. p. 36.

<sup>15)</sup> Pour la conjugaison de „faillir“ cf. plus haut p. 18. <sup>16)</sup> v. Littré, art. faillir, hist. XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>17)</sup> „On peut supprimer, et aujourd'hui on supprime communément la préposition à. On dit aussi faillir de, p. e. j'ai failli de tomber. — Cette locution, qui s'établit dans le XVI<sup>e</sup> siècle, s'explique par l'historique, où l'on voit que faillir à signifie proprement „ne pas réussir à“; de là le passage est facile au sens de „être sur le point de se faire“ Cela montre en même temps que la forme la plus correcte, presque exclusivement employée dans le XVI<sup>e</sup> siècle, est faillir à.“ (Littré, art. faillir 9.)

venir<sup>1)</sup>, tarder, aimer, finir, commencer, achever, aller. Plusieurs grammairiens nomment ces verbes „galliverbes“; mais Orelli, Ploetz, la grammaire des grammaires, Maetzner etc. ne connaissent pas cette expression; aussi dans le chapitre sur les gallicismes<sup>2)</sup> ces verbes ne se trouvent pas. Plutôt donc on pourrait nommer cette manière de traduire un verbe par un adverbe, „germanisme“, puisque nous faisons la même chose dans d'autres langues. Nous ne citons que les verbes grecs suivis du participe, tels que διατελεῖν, διαγίγνεσθαι, φθάνειν,<sup>3)</sup> λανθάνειν, τυγχάνειν.<sup>4)</sup>

Notre verbe „faillir“<sup>5)</sup>, suivi de l'infinitif avec ou sans préposition est aussi de ces soi-disant galliverbes, et il signifie alors

10. être sur le point de, presque, en se traduisant en allemand par les adverbes beinahe, fast<sup>6)</sup>, nahe daran sein.

Dans cette signification „faillir“ se trouve aussi employé impersonnellement.<sup>7)</sup>

D'ailleurs ce n'est que dans le XVI<sup>e</sup> siècle, que le verbe se trouve dans l'acception de beinahe.<sup>8)</sup>

Ce messager *faillit* à estre pendu.

(D'Aub. Hist. I, 241.)<sup>9)</sup>

Evaluez se jetta à costé, et luy tira un coup d'espée, duquel il *faillit* à lui couper la main, mais . . .

(Am., Pyrrhus 70.)<sup>10)</sup>

Il leur tint un discours qui *faillit* à les faire tomber de leur haut.

(Balz., 6e disc. sur la cour.)<sup>11)</sup>

Quand la vieille P. . . *faillit* à mourir l'année passée,

(Sév. Bussy à Mme. de Sév., 16 oct. 1677, éd. Régnier.)<sup>12)</sup>

Je *faillis* à mourir de rier. (Hamilt., Grammaire 3)<sup>13)</sup>

J'avalai de l'orpiment, de la chaux; j'en *faillis* mourir.

(J.-J. Rouss., conf. I, 5 p. 221.)

Je *faillis* en commencer un (roman).

(J.-J. Rouss., conf. I, 2, p. 71.)

Elle (l'eau) *faillit* me guérir. (ibid. I, 6, p. 230.)

. . . la mauvaise tête qui a *failli* déshonorer sa famille.

(ibid. II, 7, p. 293.)

Je gagnai une fluxion de poitrine dont je *faillis* mourir.

(ibid. II, 7, p. 293.)

Que celle-ci (la maladie) avait transmise à son amant, qui *faillit* en mourir.

(ibid. II, 7, p. 348, remarque.)

Cette proposition *faillit* à reculer les affaires pour un temps, au lieu de les avancer. (Volt., Charles XII, 8, 266.)

Le jeune homme *faillit* à se trouver mal.

(Rouss., Ém. IV.)<sup>14)</sup>

Cette pensée *faillit* à m'y faire renoncer entièrement.

(Mém. I, p. 140.)

Elle (l'aventure) *faillit* à me coûter la vie.

(Mém. II, 12.)

Il m'en arriva une (aventure) qui *faillit* à me jeter dans un embarras des plus désagréables. (ibid. II, p. 99.)

Je *faillis* à me brouiller la tête.

(J.-J. Rouss., conf. I, VI, p. 237.)

Cela *faillit* à gâter mes affaires.

(ibid. p. 254.)

La tête *faillit* à m'en tourner. (ibid. II, VII, p. 351.)

Je me souviens qu'une fois Saint-Lambert *faillit* à lui jeter son assiette à la tête.

(ibid. II, IX, p. 478.)

Olivier avoit une fois sauvé la vie à Félix qui se piquoit d'être grand nageur, et qui avoit *failli* à se noyer.

(Diderot, les deux amis de Bourbonne.)

Cette époque me rappelle le plus grand de mes malheurs, et le crime qui *faillit* en être la suite.

(X. de Maistre, le lépreux.)

Le chevalier Carnioli, qui *faillit* m'écraser hier sur le quai . . .

(Feuillet, Détila.)

On *faillit* s'étouffer et étouffer Napoléon lui-même.

(Thiers, hist. d. cons. et de l'emp. XIX, 57.)

Penser qu'on avoit *failli* pendre les sergents du bailli!

(Notre-Dame IV.)

Cependant la Maison-Carée *faillit* avoir son Elgin . . .

(Delav. IV, note de la 1e messénienne.)

Le premier (événement) *faillit* priver l'armée de son chef.

(Men.)

Qui *faillit* s'évanouir. (Galland dans Luedeking p. 44.)

Memnon *faillit* renverser tous ses desseins.

(Ség. dans Luedeking, p. 113.)

Plusieurs mulâtres ont *failli* être victimes de la fureur populaire.

(V. H., Bug-Jargal 16.)

Il avoit déjà *failli* me tuer. (id. ibid. 35, p. 158.)

Mon père a été roué au Cap, mon frère a été pendu au Rocrou, et j'ai *failli* moi-même être fusillé.

(id. ibid. 35, p. 159.)

<sup>1)</sup> Ploetz, synt. p. 210. <sup>2)</sup> Cf. Gr. d. Gr. p. 1021 et suiv., Orelli p. 327.

<sup>3)</sup> v. Krueger, gr. gr. synt. § 56, 5, observ. 3 et suiv. <sup>4)</sup> ibidem § 56, 4. <sup>5)</sup> Cf. Maetzner, gr. p. 472.

<sup>6)</sup> Des phrases synonymes sont telles que: penser faire qc., manquer faire ou plus souvent de faire qc., beinahe etwas thun, nahe daran sein etwas zu thun. — Cf. Oll. p. 489; Diez, gr. III, p. 225; Orelli p. 327; Ploetz, synt. p. 208.

<sup>7)</sup> Cf. Maetzner, gr. p. 472 et plus haut p. 7, r. 14. <sup>8)</sup> v. plus haut p. 24 observ. 17.

<sup>9)</sup> Littré, faillir, hist. XVI<sup>e</sup> s. <sup>10)</sup> ibidem. <sup>11)</sup> v. Littré, art. faillir 9. <sup>12)</sup> ibidem. <sup>13)</sup> ibidem.

<sup>14)</sup> v. Littré, art. faillir, 9.

Ce qui a *failli* me rendre fou. (id., Han d'Isrl. II, 4.)  
 Cependant l'aventureux Ordener, après avoir vingt fois  
*failli* tomber dans sa périlleuse ascension, était parvenu sur  
 le haut du mur épais. (ibid. II, 2, p. 84.)  
 Est-ce que vous avez *failli* être dévoré par un ours?  
 (ibid. II, 19, p. 207.)  
 Puis elle a crié: j'avais *failli* la laisser tomber.  
 (V. H., I, p. j. d. e. 42, p. 173i)  
 J'ai *failli* tomber la face sur les planches.  
 (ibid. 48, p. 186.)  
 Les ennemis le (Murat) . . culbutèrent jusque les bords  
 du ravin, et *faillirent* l'y précipiter. (Ség., Nap. VII, 2.)

A son retour de Palmyre, elle *faillit* cependant être  
 enlevée par une tribu nombreuse d'autres Arabes.  
 (Lamart., v. en Or.)  
 César osa défendre la cause de l'humanité et de la loi,  
 et *faillit* être mis en pièces.  
 (Jules Michelet, César, Caton, Catilina.)  
 Narcisse *faillit* tomber deux fois à l'eau.  
 (E. Sue, Narcisse Gelin.)  
 Cela *faillit* le brouiller avec un journaliste de ses amis  
 qui eut la faiblesse d'en être jaloux. (Bazin, Nécrologie.)  
 Il a *failli* nous arriver  
 Il *faillit* de nous arriver (un grand malheur.<sup>1)2)3)</sup>

## II. B.

### Significations et emploi de falloir.

„Falloir“<sup>4)</sup> est comme „faillir“ un verbe défectif ou défectueux;<sup>5)</sup> mais tandis que celui-ci était primitivement actif, falloir ne peut être que verbe neutre transitif ou intransitif;<sup>6)</sup> en outre il est aussi en usage comme verbe réfléchi ou pronominal<sup>7)</sup> accidentel.<sup>8)</sup>

Ce qui est la différence principale entre nos deux verbes, c'est, comme nous avons déjà dit,<sup>9)</sup> que „falloir“ s'emploie seulement comme verbe impersonnel ou unipersonnel,<sup>10)</sup> c'est-à-dire comme un verbe qui n'a pas de sujet déterminé, mais au lieu de celui-ci le sujet indéterminé „il“;<sup>11)</sup> tandis que „faillir“ n'est en usage que comme verbe personnel, excepté les phrases „il faillit nous arriver“ etc.<sup>12)</sup> — Pourtant il nous faut ajouter que des verbes impersonnels proprement dits, il est vrai, ne sont que tels que „il pleut“, „il grêle“, „il tonne“, de même que „il y a“ et dans le vieux français „il a“, „il y a“, suivi d'un régime direct.<sup>13)</sup> Mais la langue française connaît aussi des verbes impersonnels au sens impropre, c'est-à-dire des verbes qui sont employés dans la troisième personne du singulier, précédée du sujet grammatical „il“ ou „ce“<sup>14)</sup> et suivie d'un sujet logique singulier ou pluriel.<sup>15)</sup>

Cependant „il faut“ se présente encore sous un nouvel aspect. Savoir il y a des cas où le sujet grammatical „il“ manque. Nous ne parlons pas de phrases impersonnelles se trouvant souvent dans la langue ancienne et moderne, où le pronom „il“ est simplement supprimé<sup>16)</sup>, de telles que<sup>17)</sup>:

<sup>1)</sup> Acad. <sup>2)</sup> Maetzn. gr. p. 473. <sup>3)</sup> Pour la préposition „de“ ou „à“ après faillir cf. Lafaye p. 68.  
<sup>4)</sup> V. plus haut p. 19. <sup>5)</sup> Tous les verbes impersonnels sont aussi défectifs, bien entendu.  
<sup>6)</sup> Quand il est accompagné du datif (v. plus bas), il est verbe neutre transitif, v. plus haut p. 22, r. 6.  
<sup>7)</sup> Cf. Gr. d. Gr. p. 452 et plus bas. <sup>8)</sup> Cf. Ploetz, synt. p. 37. <sup>9)</sup> V. plus haut p. 7.  
<sup>10)</sup> Cf. Gr. d. Gr. p. 454. <sup>11)</sup> Cf. Maetzn. gr. p. 193; Orelli p. 254. <sup>12)</sup> V. cette page. <sup>13)</sup> Maetzn. gr. p. 193.  
<sup>14)</sup> Cf. Diez gr. III p. 56. <sup>15)</sup> Cf. Maetzn. gr. p. 345; Diez, gr. III, p. 190 et suiv.; Orelli p. 259; Gr. d. Gr. p. 325.  
<sup>16)</sup> Cf. Maetzn., synt. I, p. 20; Maetzn. gr. p. 347.  
<sup>17)</sup> Nous lisons dans Malherbe (II, p. 321, observ.): „Il faut, ou vous aimer, ou ne vous faut point voir.“ Cette construction est vicieuse. On peut bien dire: „Il faut, ou vous aimer, ou ne vous point voir; mais en répétant, faut, on doit aussi répéter, il, et dire: ou il faut vous aimer, ou il faut ne vous point voir. — Littré (art. falloir) dit: „Il, dans le langage familier, peut se supprimer.“

Et ne se *fauldra* plus doresnavant trouver en place ny en compaignie, qui ne sera bien expoly en l'officine de Minerve.  
(Magn., p. 95, Pantagruel.)

Là *faloit* le repas laissé accourir pour y remediier et donner ordre.  
(Rab., Pant. III, 14.)

Donque ne *faudra* d'orenavant dire, qui ne voudra impropement parler . . .  
(Rab., Pant. III, 8.)

Et *fault* tousiours luy fournir d'object où elle s'abbutte et agisse.  
(Mont. Ess. I, 4.)

*Faudra* percer ces deux costez les principaux membres de la maison.  
(Magn., p. 165, Olivier de Serres.)

Je ne veux pourtant inferer que jamais ne *faillie* devoir, jamais ne *faillie* prester.  
(Rab., Pant. III, 5.)<sup>1)</sup>

Selon vraye discipline militaire, iamais ne *faut* mettre son ennemy en lien de desespoir.  
(Rab., Garg. I, 42.)

Allons, mon fils, marchons: *fallut* se rendre, *Fallut* partir . . .  
(Volt., Bastille.)<sup>2)</sup>

— mais nous parlons plutôt des trois locutions „tant s'en faut“, „peu<sup>3)</sup> s'en faut“, „beaucoup s'en faut“, dans lesquelles „peu“, „tant“ et „beaucoup“ sont, à vrai dire, des sujets grammaticaux et logiques, et où „falloir“ ne peut plus être regardé comme verbe impersonnel, mais personnel.<sup>4)</sup>

Quar *petit s'en fali* que touz lioz ne fu perduz.  
(Joffroi de Villehardouin.)<sup>5)</sup>

*Petit s'en faut* que mes cuers (mon coeur) ne se desment (déconcerte) de corroux.  
(Psautier, f<sup>o</sup>. 171.)<sup>6)</sup>

A bien *peu s'en faillit* qu'elle ne se pasma; et fust à l'envers tombée, se elle ne se feust bientost levée.  
(Jeh. de Saintré, ch. 38.)<sup>7)</sup>

*Tant s'en fault* que il les vouldist assaillir, ou leurs estudes distraire.  
(Rab., Pant. III, 32.)

L'ours venant là-dessus, ou crut qu'il s'alloit plaindre  
*Tant s'en faut*: de sa forme il se loua très-fort.  
(La Font. fab. I, VII, p. 8.)

*Peu s'en fallut* que par ces deux endroits les lignes ne fussent forcées.  
(Roll., hist. rom. XIII, p. 208.)

*Peu s'en fallut* qu'il ne tombât et ne roulât avec lui.  
(Luedeking p. 43, Galland.)<sup>8)</sup>

Cependant il faut faire remarquer qu'il n'est pas nécessaire de prendre le complément de „il faut“ pour sujet logique; il semble même plus juste de le regarder comme accusatif<sup>9)</sup> à cause de telles constructions que „il le faut“,<sup>10)</sup> quelquefois aussi „il la faut“, „il les faut“,<sup>11)</sup> p. e. „faut-il un argument, une preuve, des preuves? Il le, la, les faut“, „bedarf es eines beweises? Es bedarf desselben etc.“; pour la plupart pourtant „le“ remplace un verbe, p. e. „faut-il travailler?“ „Il le faut.“<sup>12)</sup>

J'aurais passé dans le sein de ma religion, de ma amie, de ma famille et de mes amis, une vie paisible et douce, telle qu'il *la fallait* à mon caractère.  
(J.-J. Rouss. conf. I, I, p. 43.)

— de même et plus encore à cause de telles phrases que „c'est l'homme qu'il vous faut.“<sup>13)</sup>

Aussi nous semble-t-il que, dans toutes les phrases où nous lisons „ce qu'il faut“, „que“ est l'accusatif, quoique M. Ploetz<sup>14)</sup> dise que devant les verbes impersonnels, comme sujet logique „ce que“ représente le nominatif. Car pourquoi prendre aussi près des autres verbes impersonnels l'accusatif „que“ pour le nominatif, puisqu'on peut le laisser toujours être régi par un verbe qui est à suppléer?<sup>15)</sup> P. e. dans le passage que Ploetz allègue: „Faites ce qu'il vous plaît“, nous prenons „que“ pour le régime direct du verbe „faire“ qu'il faudrait encore après „il plaît“. Qu'il

<sup>1)</sup> v. plus haut p. 13.    <sup>2)</sup> v. Littré, art. falloir 7.    <sup>3)</sup> Dans l'ancien français aussi „petit“.

<sup>4)</sup> Cf. plus haut p. 7.    <sup>5)</sup> v. plus haut p. 15.    <sup>6)</sup> v. Littré, art. falloir, hist. XIII<sup>e</sup> s.

<sup>7)</sup> v. Littré ibid. XV<sup>e</sup> s.    <sup>8)</sup> Tous les autres exemples de ce genre v. plus bas.

<sup>9)</sup> Cf. Ploetz, synt. p. 368.    <sup>10)</sup> v. plus bas.

<sup>11)</sup> Nous ne parlons pas maintenant, bien entendu, des cas où „le“ est le régime direct d'un verbe qui est à suppléer; alors il y a une ellipse.

<sup>12)</sup> v. plus bas et cf. Maetzn. synt. I, p. 47; Gr. d. Gr. p. 1011; Maetzn. gr. p. 194.    <sup>13)</sup> Cf. Maetzn. gr. 194.

<sup>14)</sup> Ploetz, synt. p. 325; gr. p. 329.    <sup>15)</sup> Orelli p. 156.

nous soit donc permis de prendre dans cette construction „que“ pour l'accusatif; mais il faut que nous laissions indécis, si cet accusatif est à regarder comme complément de „il faut“ ou comme régime direct d'un verbe qui est à suppléer.<sup>1)</sup>

„Falloir“ s'est développé, comme nous avons démontré dans la première partie de notre dissertation, de „faillir“ qui provient de „fallere“,<sup>2)</sup> par analogie à la locution latine „fallit me, es entgeht mir, fehlt mir“.<sup>3)</sup> Pour cette raison il est clair que sa première signification est

1<sup>o</sup>. *fehlen, noethig sein*  
(faire besoin, manquer.)

Dans cette signification<sup>4)</sup> il est pour la plupart verbe pronominal et conjoint avec le pronom „en“. — Quand il se dit, dans cette acception, négativement ou quand il se trouve dans une question affirmative, il faut „ne“ dans la proposition subordonnée.<sup>5)</sup>

*Il fallait* un Aristote pour un Alexandre.

(Roll., hist. anc. Œuv. t. VI, p. 601)<sup>6)</sup>

Peur le petit nombre de ceux dont la tête est ferme, le goût délicat et le sens exquis, et qui comme vous, messieurs, comptent pour peu le ton, les gestes et le vain son des mots, *il faut* des choses, des pensées, des raisons.

(Buff., Disc. de récep. à l'Acad.)<sup>7)</sup>

*Il a fallu* vingt mille ans pour la retraite des eaux, qui d'abord étaient élevées de deux mille toises au-dessus du niveau de nos mers actuelles.

(id. 4<sup>e</sup> époque, Œuv. t. XII, p. 230.)<sup>8)</sup>

Dieu cruel, *fallait-il* nos supplices

Pour ta félicité?

(Lamart., Méd. 1, 7.)<sup>9)</sup>

Employé avec le pronom personnel „se“ et précédé de la particule<sup>10)</sup> „en“ ce verbe indique une différence en moins. En cet emploi, c'est un verbe neutre réfléchi, comme s'enfuir, et il se conjugue comme les verbes réfléchis, c'est-à-dire avec le verbe être.<sup>11)</sup>

Vous dites qu'*il s'en faut tant* que la somme y soit; il ne peut *s'en falloir* tant.

(Acad.)

La Valteline est toute à nous; et *s'il s'en faut* quelque chose, ce n'est qu'un fort qui n'est pas meilleur que les autres qui se sont rendus.

(Malh., Lett. à Racan, 18. janv. 1625.)<sup>12)</sup>

La maîtresse du monde! ah! vous me feriez peur

*S'il ne s'en fallait pas* l'Arménie et mon cœur,

Si le le grand Annibal . . .

(Corn. Nicom. III, 2.)

Sg. Je vous jure que vous ne les auriez pas, *s'il s'en fallait* un double.

(Mol., Méd. m. lui I, 6.)

L. Vous savez le combat ou Chimène l'engage;

Puisqu'il faut qu'il y meure, ou qu'il soit son mari,

Votre espérance est morte, et votre esprit guéri.

L'inf. Ah! qu'*il s'en faut* encor! (Corn., le Cid V, 3.)

Pour moi, j'ai vu des moments où il ne *s'en fallait* rien que la fortune ne me mit dans la plus agréable situation du monde.

(Sév. 430.)<sup>13)</sup>

J'ai été sur le point, ces jours passés, de mourir; *il ne s'en est pas fallu l'épaisseur d'un cheveu.*

(Volt., Lett. Richelieu, 20. sept. 1773.)<sup>14)</sup>

<sup>1)</sup> V. plus bas.    <sup>2)</sup> V. plus haut p. 6.)    <sup>3)</sup> V. plus haut p. 7, rem. 6. Klotz lex. et Diez dict. I, p. 172.

<sup>4)</sup> Cf. Maetzn. synt. I, p. 397; Wailly gr. p. 334; Oll. p. 486 et suiv.; Gleim gr. p. 247. 250.

<sup>5)</sup> „Il s'en faut exprime dans toute sa conjugaison une absence, une privation dont le sens négatif se porte sur la proposition subordonnée. Alors, quand ce verbe n'est accompagné ni d'une négation, ni de quelque mot qui ait un sens négatif, tel que „peu“, „presque“, „rien“ etc., la proposition subordonnée ne prend pas la négative „ne“: „Il s'en faut de beaucoup que la somme y soit“; „Il s'en faut bien que tous les hommes soient de ce caractère.“ Mais, lorsque „il s'en faut“ est accompagné d'une négation ou de quelqu'un des mots qui ont un sens négatif, ou bien encore si la phrase marque interrogation ou doute, la proposition subordonnée prend la négative „ne“: „Il ne s'en faut pas de beaucoup que la somme n'y soit“; „Il s'en faut peu que l'un n'ait autant de mérite que l'autre“; „Peu s'en fallait qu'on ne m'abandonnât“; „Il s'en faut peu qu'il ne soit le dernier“; „Combien s'en faut-il que la somme n'y soit?“ „S'en faut-il beaucoup que la somme n'y soit?“ Girault-Duvivier p. 870 et suiv. (Littre, art. falloir, rem. 1.)

<sup>6)</sup> V. Littre, art. falloir 1.    <sup>7)</sup> ibidem.    <sup>8)</sup> ibidem.    <sup>9)</sup> ibidem.

<sup>10)</sup> Plus haut (v. cette page) nous avons nommé ce mot „pronom“; nous avons cependant qu'il est plus juste de le nommer „particule“, comme Littre (art. falloir 3) ou „adverbe pronominal“, comme Ploetz (synt. p. 297.)

<sup>11)</sup> V. Littre, art. falloir, 3 et rem. 3: „S'en falloir est un de ces verbes neutres construits avec le pronom personnel et ayant même forme que les verbes réfléchis, construction qui était familière à l'ancienne langue.“

<sup>12)</sup> V. Littre ibid. 3.    <sup>13)</sup> ibidem.    <sup>14)</sup> ibidem. Nous prenons „l'épaisseur . . .“ pour le sujet logique ou plutôt pour l'accusatif (v. plus haut p. 27 suiv.); mais Littre (art. falloir 3) dit: „Cette construction: il ne s'en est pas fallu l'épaisseur d'un cheveu, s'explique ainsi: „il“, sujet indéterminé, c'est-à-dire (?) „l'épaisseur d'un cheveu“, ne s'en est pas fallu. On dirait aussi: il ne s'en est pas fallu de l'épaisseur d'un cheveu; mais alors l'explication grammaticale est différente: „il s'en faut“ se dit absolument pour signifier il y a une différence en moins; et „de l'épaisseur d'un cheveu“ devient une locution adverbiale qui modifie „il s'en faut.“

Nous n'en sommes pas là, au moins, *il s'en faut*.

(Flor., th. le bon fils III, 1.)

Le compte n'y est pas, *il s'en faut* cent sous, la différence en moins est de cent sous.

(Litré, f. 3.)

*Il s'en falloit* par aventure l'espaisseur d'un angle, ou au plus, que je ne mente, d'un doz de ces couteaux pu'on appelle coupepeuille.

(Rab., Pant. II, 28.)

On le dit aussi avec la préposition „de“.)

*Il ne s'en est fallu* que d'un moment.

(Volt., Princ. de Babyl. 7.)<sup>2)</sup>

P. Parguienne, *il ne s'en est pas fallu l'épaisseur d'une éplingue*, qu'ils ne sayant nayés tous deux.

(Mol., fest. de P. II, 1.)

... . Vois-tu?

*Il ne s'en fallait pas l'épaisseur d'un fêtu*.

Tou deux de se nayer eussient fait la sottise.

(Mol., test. de P. II, 1.)

Il se construit avec „que“ et le subjonctif.

*Il s'en fallait* qu'il <sup>3)</sup> n'eût achevé.

(Acad.)

*Il s'en faut peu* de chose *que* cela n'aille.<sup>4)</sup>

(ibid.)<sup>5)</sup>

*Que s'en falloit-il* que ce ne fust leur déclarer la guerre ouvertement?

(Malh. III, p. 376; livre 33 de T.-Live.)<sup>6)</sup>

*Que s'en faut-il* que cette plainte ne soit aussi délicate que les précédentes?

(Malh. III, p. 22, lettres I, 3.)

*Il s'en fallut* d'une heure que Napoléon ne tombât dans cette échauffourée.

(Ség., Nap. XII, 1.)

Je songe à tous les pas que vous faites, et à tous ceux que je fais; *et combien il s'en faut* qu'en marchant toujours de cette sorte, nous puissions jamais nous rencontrer.

(Sév., à s. f. dans H. et B. p. 246.)

*Il s'en faut*, certes, *que* le problème soit résolu pour tous les mots; mais il l'est pour beaucoup.

(Litré, préface, p. XXIX.)

Il s'en faut beaucoup,

Il s'en faut bien,

la différence en moins est grande.

*Il s'en faut beaucoup* qu'il ait satisfait l'attente du public.

(Acad.)

*Il s'en faut beaucoup* que l'un ait autant de mérite que l'autre.

*Il ne s'en est pas beaucoup fallu* qu'il fût tué.<sup>7)</sup>

Je puis vous assurer qu'*il s'en faut bien* qu'on y meure de faim.

(Rac., Lett. 16 à Boileau.)<sup>8)</sup>

Cet homme paraît faire tout ce qu'il veut, mais *il s'en faut bien* qu'il le fasse.

(Fén. Tél. III.)<sup>9)</sup>

*Il s'en falloît bien* que la Gaule même fût domtée, quoique depuis deux ans tout y parût assez tranquille.

(Roll., hist. rom. XIII, p. 11.)

*Il s'en faut bien* que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde physique.

(Montq., espr. d. l. I, 1, p. 93.)

*Il s'en faut beaucoup* que nos Commerçans nous donnent l'idée de cette vertu dont nous parlent nos Missionnaires.

(ibid. VIII, 21, p. 322.)

*Il s'en faut bien* que les prétendus principes physiques de Descartes conduisent ainsi l'esprit à la connaissance de son Créateur.

(Volt. VI, p. 20.)

*Il s'en falloît bien* que les Communes eussent alors part au gouvernement.

(Volt. II, p. 43.)

*Il s'en falloît beaucoup*, qu'elle fut<sup>10)</sup> d'aussi bonne Maison que Madame de Maintenon.

(Volt. II, p. 374.)

*Il s'en faut beaucoup* que les premiers Têtes de l'État, qui virent la Représentation, ayent varié un moment sur la sagesse qui règne dans cet Ouvrage (dans la tragédie de Mahomet.)

(Volt. IV, p. 354.)

*Il s'en faut bien* qu'ils soient tous au même rang.

(Guiz., hist. mod. p. 94.)

*Il s'en faut beaucoup* que le domaine des parlars provinciaux ait été suffisamment exploré.

(Litré préface, p. XXVIII.)

<sup>1)</sup> Cf. p. 28, observ. 14. <sup>2)</sup> Litré (art. falloir, 3.)

<sup>3)</sup> C'est une faute d'impression dans Litré, le Dict. de l'Académie a comme voici: *Il s'en falloît peu* qu'il n'eût achevé.

<sup>4)</sup> Cf. plus haut p. 28, observ. 5; Gr. d. Gr. p. 870; Wailly gr. p. 234; Maetzn., synt. I, 397.

<sup>5)</sup> V. Litré, art. falloir 3. <sup>6)</sup> V. T.-Live XXXIII, 39: Quantum a bello aperte Romanis indicto abesse?

<sup>7)</sup> Parce que „il s'en faut“ est précédé de la négative, il faudrait aussi dans la phrase subordonnée la négative „ne“ (v. Gr. d. Gr. 870), c'est donc bien une faute d'impression.

<sup>8)</sup> V. Litré, art. falloir 4. <sup>9)</sup> ibidem.

<sup>10)</sup> En tout cas une faute d'impression; il faut le subj. „fût“ (v. plus bas).

L'idée de l'unité de l'Église y était générale et dominante dans les esprits; mais *il s'en fallait bien* que, dans les faits, elle eût la même étendue, le même pouvoir.

(Guiz., hist. mod. p. 194.)

Dans les diverses alliances et combinaisons qui ont eu lieu sous les règnes de Louis-le-Débonnaire et de ses enfants, *il s'en faut beaucoup* que les peuples se soient toujours rapprochés ou séparés selon les races.

(Guiz., hist. mod. p. 378.)

Cette phrase mise en parenthèse ou à la fin de la période.

Tous les hôtes d'Ibrahim n'étaient pas riches, *il s'en fallait beaucoup*.

(Chateaubr. Itin. 1<sup>re</sup> part.)<sup>1)</sup>

Vous n'êtes pas, ma brue, si bienfaisante,

*Il s'en faut bien*.

(Volt. IX, p. 298; Nanine III, 6.)

Je n'ai point copié l'Electre de Sophocle, *il s'en faut beaucoup*.

(Volt. X, p. 181.)

Telle n'était pas cependant, *il s'en fallait bien*, leur disposition générale.

(Guiz., hist. mod. p. 80.)

On dit aussi:

beaucoup s'en faut.<sup>2)</sup>

L'abbaye . . . ne vaut pas *beaucoup s'en faut*.

Les deux mille francs qu'il me faut.

(Régnier, Épit. III.)<sup>3)</sup>

*Il s'en faut de beaucoup*<sup>4)</sup> se dit surtout pour exprimer une différence en moins de quantité.

*S'en faut-il de beaucoup* que la somme soit complète?

*Il s'en faut de beaucoup* que leur nombre soit complet.

Vous voilà bien arriéré, *il s'en faut de beaucoup* que votre tâche soit aussi avancée qu'elle devrait l'être.

(Acad.)

Ce prince, comme on l'a dit, n'avait pas regagné tout son royaume par l'épée; *il s'en fallait de beaucoup*.

(Volt., Hist. du parl. ch. XXXVIII.)<sup>5)</sup>

Avec „ne“ surabondant.<sup>6)</sup>

Voyons *s'il s'en est fallu* beaucoup qu'il n'ait renversé ce grand arbre de la Maison d'Autriche.

(Malh. II, p. 105, observat. sur Voiture.)

*Il s'en faut beaucoup* qu'elle *ne* soit aussi merveilleuse qu'on se l'imagine.

(Hamilt., Gram. 8.)<sup>7)</sup>

*Il s'en fallait beaucoup* que tout *ne* fût fait.

(Fonten., Lettre.)<sup>8)</sup>

Il n'a rien mis du sien dans sa réputation que son mérite, et communément *il s'en faut beaucoup* que ce *ne* soit assez.

(id. Méry.)<sup>9)</sup>

Mais si les destinées extérieures du protestantisme ont été retracées en nos jours selon la vérité par de nombreux écrivains, qui, à quelque culte qu'ils appartiennent, ont généreusement consacré leur savoir et leur talent à cette oeuvre de tardive réparation, *il s'en faut de beaucoup* que les caractères intimes de la Réforme soient suffisamment connus parmi nous.

(Rev. Chrét. 1861, p. 322.)

*Il s'en faut bien* qu'ils *ne* fussent tous agréables à Dieu.

(Mass., Profess. relig. Serm. 2.)<sup>10)</sup>

*Il s'en faut bien* que nous *ne* connoissions toutes nos volontés.

(La Rochefouc. p. e. m.)

*Il s'en faut bien* que nous *ne* soyons dans ces termes, et les hommes ne sont point assez innocens, pour trouver parmi eux des vices singuliers.

(Tr. d. l. S. p. 83.)

Où lui trouverai-je donc de l'argent en si peu de temps, moi qui puis dire qu'il *s'en faut beaucoup* que je n'aye un sou?

(Dacier, p. 428.)<sup>11)</sup>

<sup>1)</sup> V. Littré, art. falloir, 4. <sup>2)</sup> V. plus haut p. 27. <sup>3)</sup> V. Littré, art. falloir 4.

<sup>4)</sup> „Enfin, s'il était question d'exprimer que la quantité qui devrait être dans un objet quelconque n'y est pas à beaucoup près, il faudrait dire: „il s'en faut de beaucoup“, p. e.: „Vous croyez n'avoir tout rendu, *il s'en faut de beaucoup*.“ (Acad. au mot Beaucoup; Boiste et M. Laveaux, Dict. des Diffic.). Mais si l'on avait à spécifier une grande différence entre deux personnes ou deux choses, il faudrait faire usage de „*il s'en faut beaucoup*.“ (Girault-Duvivier.) Cf. Ploetz, synt. p. 110; Orelli p. 366.

<sup>5)</sup> V. Littré, art. falloir 4.

<sup>6)</sup> Quoique Littré dise (art. falloir 4) que dans cette construction le mieux est de ne pas mettre „ne“, et bien que Girault-Duvivier (Gr. d. Gr. p. 870 et suiv.), Ploetz (synt. p. 288), Orelli (p. 365) etc. rejettent en ce cas la négative „ne“ dans la proposition subordonnée, nous avons pourtant trouvé une grande quantité d'exemples où elle se trouve. — Maetzn. (synt. I, p. 397): „zuweilen findet man nach „il s'en faut bien“ im Nebensatze „ne“: Cet homme paraît faire tout ce qu'il veut; mais *il s'en faut bien* qu'il *ne* fasse. Fénelon. Der allgemeine brauch ist dagegen.“

<sup>7)</sup> V. Littré, art. falloir 4. <sup>8)</sup> ibidem. <sup>9)</sup> ibidem. <sup>10)</sup> ibidem.

<sup>11)</sup> Phormio III, 3: „Unde ego nunc tam subito huic argentum inveniam miser, Cui minus nihilo est?“

*Il s'en falloit bien* que ce Maître de la Cavalerie n'eût la même douceur, et *ne s'astreignit* aux mêmes égards que son Dictateur.  
(Roll., hist. rom. XIV, p. 114.)

Les biens furent vendus: mais quelque grand qu'ils fussent, *il s'en fallut beaucoup* qu'ils *ne* fussent pour payer ses dettes.  
(ibid. XIII, p. 146.)

Vous croyiez, en vous consacrant à des exercices charitables, aller au-delà de vos devoirs; et vous voyez que vous n'avez pas encore rendu un pour mille, et qu'*il s'en faut bien* que la compensation *ne* soit égale.  
(Mass., d. s. l. oeuvres de mis. p. 340.)

### Il ne s'en faut guère,<sup>1)</sup>

la différence n'est pas grande.

*Il ne s'en est guère fallu* que je *ne* fusse trompé par son air de candeur.  
(Littre.)

Noz avons parlé de le (la) division des chemins, parce que noz regardons qu'il sont, *ne s'en faut guères*, tout corrompu par le convoitise de cix (ceux) qui y marciissent (qui y sont limitrophes) Beaum. XXV, 3.

(Littre, falloir hist.)

Pour les moines, je ne pensais pas tout à fait comme eux; mais *il ne s'en fallait guère*; vous m'avez fait plaisir de me désabuser.  
(Sév., 22. juil. 1672.)<sup>2)</sup>

Comme il en fut party et qu'il fut en un certain lieu que ceux du pays appellent les testes du Sar, *il ne s'en faut guères* qu'une grande tourmente *ne* le noyast luy et toute son armée.  
(Malh. III, p. 379.)<sup>3)</sup>

### Il ne s'en faut de guère.<sup>4)</sup>

*Il ne s'en faut de guère* que ce vase ne soit plein.

(Acad.)

Cette première entrevue se passa avec toutes sortes de démonstrations de joye et d'amitié reciproque, mais *il s'en fallut beaucoup* que la suite *n'y* répondit.

(Lenfant, C. d. P. II, IV, p. 81.)

Quoique ce Concile semblât avoir toutes les qualitez requises pour un Concile Oecumenique, *il s'en falloit beaucoup* que tout le monde *n'en* fût content.

(Lenfant, C. d. P. III, 77, p. 301.)

*Il s'en fallut bien* que ce Prélat *ne* fût aussi bien reçu que Maramur en Allemagne, parce qu'on était persuadé qu'il *n'y* venoit que pour brouiller.

(ibid. III, 19, p. 233.)

Que peut-on imaginer de plus digne des triomfes du grand Auguste que ces belles Odes, où il le loue avec tant de grace et de pompe, que chaque vers se peut apeler un ché-d'oeuvre de l'art? *Il ne s'en faut guères* que celle qu'il adresse à Drusus et à Tibère ne réponde à la grandeur des victoires que ces vaillans Princes avoient gagnées.

(Malh. III, p. XXX, disc. de M. Godeau.)

On peut juger combien tout cela était beau! pas tout-à-fait comme chez M. de Treytoeurs, mais *il ne s'en fallait guère*.

(J.-J. Rouss., conf. I, 5, p. 187.)

<sup>1)</sup> La Grammaire des Grammaires dit (p. 842): „Guère vient du latin „gerere“; d'où „agger“, tas, monceau. „Guère“ réveille donc l'idée de „beaucoup“: mais comme cet adverbe ne s'emploie jamais sans être précédé de la négative, alors ainsi employé, il signifie „pas beaucoup, presque, presque point. (M. Lemare, page 1060 de son Cours de langue française).“ L'éditeur P.-Aug. Lemaire y ajoute: „L'étymologie de cet adverbe nous paraît quelque peu hasardée, d'autant plus que le mot français, loin de signifier „beaucoup“, porte au contraire en lui-même le sens de „pas beaucoup“, et la négative est complétée par „ne“, comme pour les adverbes „nullement, aucunement, jamais, rien.“ Ploetz (synt. p. 59) explique „ne-guère“ par „ne-grandem rem“; mais Diez (dict. I, p. 231) dit, il est vrai, que le mot provençal „granrèn ou ganrèn“ a rapport à „grandis res“, cependant „guère“ ou „guères“, vfr. gaires (Burg, gr. I, 333), prov. guaire, gaire, cat. gaire, it. guari vient du vieux haut-allemand „wâri“ = verus.

<sup>2)</sup> V. Littre, art. falloir 5.

<sup>3)</sup> T.-Live (33, 41): Inde profectum eum ad capita quae vocant Sari fluminis foeda tempestas adorta prope cum omni classe demersit.

<sup>4)</sup> Vaugelas (remarques sur la langue françoise p. 207) dit: „Pour dire „guères“ simplement, il ne faut jamais dire „de guères“, comme par exemple „il ne s'en est de guères fallu“ ne vaut rien; on dit „il ne s'en est guères fallu“; mais quand il denote une quantité comparée avec une autre, alors le „de“ y est bon, comme si l'on mesure deux choses; et que l'une ne soit qu'un peu plus grande que l'autre, on dira fort bien „qu'elle ne la passe de guères.“ Girault-Duvivier (Gr. d. Gr. p. 842 et suiv.) y ajoute encore: „L'Académie, dans son Dictionnaire, édition de 1798, ne paraît pas approuver entièrement cette opinion, puisqu'elle fait observer que l'on dit quelquefois familièrement: „Il ne s'en faut de guère“, pour dire „Il ne s'en faut guère“; cependant s'il nous est permis d'énoncer notre sentiment après cette imposante autorité, nous ferons remarquer que l'Académie étant d'avis, au mot „beaucoup“, que l'on doit dire quand il s'agit simplement d'une différence sans comparaison: „Le cadet n'est pas si sage que l'aîné, il s'en faut beaucoup“; et que quand il s'agit d'exprimer que dans deux choses comparées entre elles la quantité *n'y* est pas, on doit dire: „Vous croyez m'avoir tout rendu, il s'en faut de beaucoup“; nous pensons, disons-nous, que par une conséquence de ce principe, on doit être autorisé à dire: „Il ne s'en faut guère qu'il ne soit aussi avancé que son

Il s'en faut peu,  
Peu s'en faut.<sup>1)</sup>

La différence en moins est petite, locution qui a pris le sens de „presque.“<sup>2)</sup>

*Peu s'en est fallu* que je ne<sup>3)</sup> vinsse.<sup>4)</sup>

*Peu s'en fallut* qu'il ne les adorast au lieu de Bacchus . . . (Am., D. et Chl., p. 119. 120.)<sup>5)</sup>

Tant que *peu s'en faillit*, qu'il ne le defonçast. (Rab., Pant. III, prologue.)<sup>6)</sup>

Quand tout est dit, aussi mauvaïse bague  
(Ou *peult s'en faut*) que femmes de Paris,  
Saulue l'honneur d'elles, et leurs maris.

(H. et B., p. 139, Marot.)

. . . tellement qu'il *s'en falut bien peu*, que les Grecs pour ceste occasion bandez et mutinez les vus contre les autres, ne se ruïnassent eux mesmes.

(H. et B., p. 117, Amyot.)

*Peu s'en faut* que vous n'ayez engraisé un étique. (Balz., liv. VII, lett. 22.)<sup>7)</sup>

Aussi le reçoit-il (le coup) *peu s'en faut* sans défense. (Corn., Hor. IV, 2.)<sup>8)</sup>

*Peu s'en fallut* que le soleil

Ne rebroussât d'horreur vers le manoir liquide. (La Font., Fabl. XI, 3.)<sup>9)</sup>

*Peu s'en faut* que d'amour la pauvrete ne meure. (Mol., l'Ét. I, 6.)<sup>10)</sup>

Un discours que rien ne lie et n'embarrasse, marche et coule de soi-même, et *il s'en faut peu* qu'il n'aille quelquefois plus vite que la pensée même de l'orateur.

(Boil., Traité du subl. ch. 16.)<sup>11)</sup>

Avec quels yeux cruels sa rigueur obstinée Vous laissait à ses pieds *peu s'en faut* prosternée.<sup>12)</sup>

(Rac., Phèd. III, 1.)<sup>13)</sup>

*Peu s'en faut* que Mathan ne m'ait nommé son père. (id. Athal. III, 6.)<sup>14)</sup>

*Peu s'en fallut* qu'il n'interrompît Mentor.

(Fén., Tél. XII.)<sup>15)</sup>

Plus, un luth de Bologne, garni de toutes ses cordes  
ou *peu s'en faut*.

(Mol., Av. II, 1.)

*Peu s'en faut* que mon cœur, penchant de son côté,  
Ne me condamne encor de trop de cruauté.

(Rac., Mithr. IV, 5.)

Planude rapporte qu'il *s'en fallut peu* qu'on ne prit la fuite, tant il fit une effroyable grimace.

(La Font., fab. p. XXVIII.)

Mais vous-même vous croyez-vous sans aucun esprit? et si vous en avez, c'est sans doute de celui qui est beau et convenable; vous voilà donc un bel esprit; ou *s'il s'en faut peu* que vous ne preniez ce nom pour une injure, continuez, j'y consens, de le donner à Euripile, et . . .

(La Bruy., des jugemens p. 193.)

Dès que je fus habillé, ou *peu s'en falloit*, mon homme me fit précipitamment descendre.

(Montq., lett. pers.)

*Peu s'en fallut* que César ne recueillit dès le lendemain le fruit de sa douceur et de sa bonne conduite.

(Roll., hist. rom. XIII, p. 367.)

Néanmoins *peu s'en fallut* que les prières de Calpurnie sa femme . . . ne le retinssent dans sa maison.

(ibid. XIV, p. 317.)

Comme on persévère dans l'usage des choses saintes, comme on vit exempt de grands crimes, comme on suit presque les mêmes routes que les Justes, *peu s'en faut* qu'on ne se croye Juste comme eux.

(Mass., anal. des Sermons p. 385.)

*Peu s'en fallut* que le Roi de Navarre ne donnât dans ce piège.

(Volt. I, p. 235.)

*Peu s'en fallut* qu'ils ne fussent la dupe de leur confiance.

(L'enfant, C. d. P. VII, 15, p. 189.)

*Peu s'en est fallu* que la colonne du Dieu vivant n'ait été jettée par terre et que la nasselle du Souverain Pêcheur n'ait fait naufrage.

(ibid. VIII, 5, p. 251.)

*Peu s'en fallut* qu'elle (la maison d'Achab) n'entraînât celle des voïs de Juda dans sa ruine.

(Boss., hist. univ. p. 18.)

*Peu s'en fallut* qu'ils ne renonçassent à l'espérance de leur Messie, qui leur manquoit dans le temps.

(ibid. p. 226.)

*Il s'en fallut peu* que la Pologne n'eût alors trois Rois, sans qu'on eût pu dire quel eût été le véritable.

(Volt., Charles XII, III.)

frère"; et „Il ne s'en faut de guère que ce vase ne soit plein.“ P.-A. Lemaire fait encore la remarque suivante: L'Académie, en 1835, semble adopter pleinement cette conclusion, puisqu'elle ne donne que ce dernier exemple pour l'expression „de guère“. En effet, le principe émis ici paraît extrêmement juste. Voyez ce qui a été dit au mot „beau-coup“ p. 836. A.-L.“

<sup>1)</sup> Comme „beaucoup s'en faut“, aussi „peu s'en faut“ se trouve mis en parenthèse et à la fin de la phrase. Cf. en outre plus haut p. 27 et Vaugelas p. 216.

<sup>2)</sup> Cf. faillir p. 25.

<sup>3)</sup> Cf. plus haut p. 28, observ. 5; Gr. d. Gr. 870; Maetzn. synt. I, p. 397 rem.; Oll. p. 490; Orelli p. 365.

<sup>4)</sup> V. Littré, falloir 6. <sup>5)</sup> V. plus haut p. 16. <sup>6)</sup> V. plus haut p. 16. <sup>7)</sup> V. Littré, art. falloir 6.

<sup>8)</sup> ibidem. <sup>9)</sup> ibidem. <sup>10)</sup> ibidem. <sup>11)</sup> ibidem.

<sup>12)</sup> Voici la locution tout adverbiale; elle n'est à traduire que par „beinahe“, „fast“.

<sup>13)</sup> V. Littré, art. falloir 6. <sup>14)</sup> ibidem. <sup>15)</sup> ibidem.

Il a changé la face d'une partie de l'Europe, de la moitié de l'Asie, de presque toute l'Afrique, et *s'il s'en est bien peu fallu* que sa religion n'ait subjugué l'Univers, (Volt. IV, p. 453.)

*Il s'en fallut même fort peu* que Jean XXIII. ne fût la dupe de sa mauvaise foi. (L'enfant, C. d. P. VI, 3, p. 88.)

*Il s'en fallut peu* que l'ambition naissante ne me tournât la tête, et que je ne fisse déjà le petit intendant. (J.-J. Rousseau, conf. I, IV, p. 175.)

Il s'en faut de peu  
s'emploie quand il s'agit d'une différence en quantité.<sup>2)</sup>

*Il s'en faut de peu* que ce vase ne soit plein. (Acad.)<sup>3)</sup>

Tant s'en faut que,<sup>4)</sup>

Il s'en faut tant que.

C'est une locution conjonctionnelle qui est synonyme de „bien loin que“.

*Tant s'en faut* qu'il consente, qu'au contraire il fera tout pour l'empêcher.<sup>5)</sup>

Mais Monsieur, *il s'en faut tant* que je puisse cela, que du fruit mesmes de ses études il n'avait encore jamais pensé d'en laisser nul témoignage à la postérité. (Magn., p. 126, Michel de Montaigne.)

Mais le premier point je nie, voyant l'occupation principale, voire unique et totale des bons Theologiens estre employée par faits, par dits, par écrits, à extirper les erreurs et heresies (*tant s'en faut* qu'ils en soient entachés) et plâter profondément es coeurs humains la vraie et vive foy catholique. (Rab., Pant. III, 29.)

*Tant s'en faut* qu'il les vusist assaillir, ou de leurs études distraire. (ibid. III, 31.)

*Peu s'en fallut* que le vieux Thadue ne se prit à pleurer comme un enfant. (V. H., Bug-Jargal I, p. 3.)

Tout le monde connaît Tartuffe; tout le monde, ou *peu s'en faut*, a eu affaire avec Harpagon. (Charles Nodier, t. litt. p. 309.)

Pour moi mes pieds m'ont presque manqué, et *il s'en est peu fallu* que mes pas n'aient glissé. (Ps. 73, 2.)<sup>1)</sup>

Esquelles *tant s'en faut* qu'on soit en danger de gelée, que lors mestier au monde n'est, qui tant soit de requeste: comme est des faiseurs de friscades, et rafraichisseurs de vin. (Rab., Pant. III, 33.)

Desadvouant mesme avoir sceu qu'il feust en estat de la maison du roy, ny cogneu de luy, *tant s'en faut* qu'il le prinst pour ambassadeur. (Mont. Ess. I, 9.)

Il y en eut qui parlerent plus audacieusement, et luy reprocherent que sans eux les Romains n'eussent pas mis le pié dans la Grece, *tant s'en faut* qu'ils fussent venus à bout de Philippe.<sup>7)</sup>

(Malh. III, p. 267, 35<sup>e</sup> livre de Tite-Live.)

J'aurais bientôt répondu que cette maxime est elle-même un sujet de grandes disputes, *tant s'en faut* qu'elle soit claire et évidente. (Rev. Chrét. 1861, p. 256, rem.)

וְאֵיךְ כִּמְעַט נִטְוִי רַגְלִי כִּפְתֹּחַ שְׂפָכָה אֲשֶׁרִי :<sup>1)</sup>

<sup>2)</sup> V. plus haut p. 30, r. 4; p. 31, rem. 4.

<sup>3)</sup> Il y a une grande ressemblance entre les verbes „falloir (faillir)“ et „δει (δέω)“ en grec. Δεί, es fehlt, es bedarf, comme „il s'en faut“, n'est pas employé personnellement. Δέω est verbe personnel et signifie, comme „faillir“ (v. plus haut p. 20) „ich ermangele“; mais il ne se construit qu'avec le génitif de notions numériques et avec les nombres au génitif. De même cependant on disait aussi: „πολλοῦ, ὀλίγον, μικροῦ δεῖ“, es fehlt viel, wenig, il s'en faut de beaucoup, de peu (de genre). Ἄλλοι δεῖ τὰ φαινόμενα ἰσχυρῶς εἶναι καὶ εἶναι. III. Cf. Krueger, gr. gr. synt. §. 47, 16, rem. 1. 2. 3.

<sup>4)</sup> Cf. plus haut p. 27.

<sup>5)</sup> Cf. Littré, art. falloir, 12: „Tant s'en faut qu'au contraire“ s'emploie quelquefois par plaisanterie pour dire simplement „au contraire“. — „Vous demandez si cette femme est jolie, tant s'en faut qu'au contraire“, (Acad.) C'est une phrase elliptique: „Tant s'en faut qu'elle soit jolie, qu'au contraire elle est laide.“

<sup>6)</sup> Cf. Vaugelas rem. 391 et suiv.: „Un célèbre Auteur a écrit: „la fin de ma misère ne peut venir d'ailleurs que de mon retour auprès de vous, qui est chose dont je vois le terme si esloigné, que tant s'en faut qu'en la tempeste où je suis, j'apprehende le naufrage; au contraire je pense avoir toutes les occasions du monde de le desirer. Je dis qu'en cette période il manque un „que“, qui doit estre mis immédiatement après „naufrage“, et devant „au contraire“, et qu'il faut écrire: „qui est chose dont je vois le terme si esloigné, que tant s'en faut qu'en la tempeste où je suis, j'apprehende le naufrage, qu'au contraire je pense, etc.“ Ce qui a trompé ce fameux Ecrivain, et plusieurs autres après luy en de semblables rencontres, c'est le „que“, qui est devant „tant s'en faut“, qu'il a creu ne devoir pas estre répété selon la règle que nous avons remarquée ailleurs. Mais il n'en est pas de même en cet exemple; car le „que“, qui est devant „tant s'en faut“, se rapporte à si esloigné, qui va devant, et qu'il faut nécessairement dire après „si“, et „tant s'en faut qu'en la tempeste etc.“ demande un autre „que“ devant „au contraire“, outre celui qui se trouve dans ces paroles „qu'en la tempeste“.

<sup>7)</sup> Alii ferocius incusarunt, exprobraruntque non modo vinci sine Aetolis Philippum, sed ne transire quidem in Graeciam Romanos potuisse. (T-Live XXXIII, ch. 35.)

Quand la personne à qui manque quelque chose, se trouve près de „falloir“, il nous faut traduire ce verbe par

2°. noethig haben, brauchen  
(avoir besoin.)<sup>1)</sup>

Cependant cette personne ne s'exprime pas par l'accusatif, comme il répondrait à la construction latine „fallit me“, mais par le datif en correspondant à l'emploi du verbe allemand „fehlen“ et en latin à la construction personnelle „mihi opus est“<sup>2)</sup>, et pour la plupart par le datif du pronom personnel conjoint, quoiqu'il y ait aussi quelquefois au lieu de celui-ci un substantif ou un autre mot.

Non qu'il me faille gens d'avantage pour m'ayder à le conquister.  
(Rab., Pant. II, 31.)

Vous faut il (wunschen sie, ist ihnen gefaellig) point de sauce verte?  
(ibid.)

Ne luy faites pas cette injure, de croire que si nous avons des monstres, il nous faille une autre épée que la sienne pour les exterminer. (Mall. III, p. 31; lettres I. 3.)  
Et qu'un sceptre soit cru d'un si grand poids pour nous, Que pour le soutenir il nous faille un époux.  
(Corn., Don Sanche I, 2.)

Il nous faudrait mille personnes  
Pour éplucher tout ce canton.  
(La Font. fab. I, 8.)<sup>3)</sup>

Ce n'était pas des intrigues de femmes qu'il lui fallait, c'était des entreprises à faire et à diriger.  
(J.-J. Rouss. conf. I, 2; p. 50.)

En me montrant j'allais occuper de moi l'univers; non pas pourtant l'univers tout entier; je l'en dispensais en quelque sorte, il ne m'en fallait tant; . . . favori du seigneur et de la dame, amant de la demoiselle, ami du frère et protecteur des voisins, j'étais content; il ne m'en fallait pas davantage.  
(ibid. I, II, 44.)

Il me faut qui m'estime, il me faut des amis  
A qui dans mes secrets tout accès soit permis.  
(A. Chén. Élég. XII.)<sup>4)</sup>

. . . auxquelles il faut tant de precautions de longue et préalable conversation.  
(Magn., p. 128, Montaigne.)

Il nous faut ajouter ici ce que M. Littré dit (art. falloir 2 et 13):

„Il (falloir) se dit de l'argent à donner pour achat d'une marchandise, pour prix d'un salaire. — Combien vous faut-il pour votre marchandise, pour votre peine?“<sup>5)</sup> (wieviel bekommen Sie fuer Ihre waare, muhe? wieviel bin ich Ihnen schuldig?)

<sup>1)</sup> Cf. Ploetz, synt. p. 368.

<sup>2)</sup> Mais ce qui, au français, est nominatif ou accusatif (v. plus haut p. 27) est dans cette construction latine ablatif, p. e. „mihi opus est libris“, „ich brauche buecher“.

<sup>3)</sup> V. Littré, art. falloir I. <sup>4)</sup> V. ibidem.

<sup>5)</sup> Ch. Minas quidem iam decem habet à me filia,  
Quas pro alimentis esse nunc duco datas;

<sup>6)</sup> . . . . . Denique,  
Si conferendum exemplum est, non fratrem . . .

<sup>7)</sup> Cf. Orelli p. 255.

Mais cette peinture platonique est bien esloignée de celle qu'il faut à nos gents.  
(Mont. Ess. I, 24.)

Je sais ce qu'il faut à tous deux.  
(Mol. Av. I, 5.)

C'est une fille accoutumée à vivre de salade, de lait, de fromage et de pommes, et à laquelle, par conséquent, il ne faudra ni table bien servie ni consommés exquis, ni orges mondés perpétuels, ni les autres délicatesses, qu'il faudrait pour une autre femme.  
(Mol. Av. II, 6.)

Voilà déjà trente pistoles que ma fille a de moi, je compte que je les donne pour sa nourriture, il en faudra trente autres pour les habits, et après cela il faudra encore mille écus pour la doter.  
(Dacier, l'Heautontim. I, p. 280.)<sup>9)</sup>

Enfin s'il lui faut un exemple, n'a-t-il pas son frère!  
(Dacier, les Adelpes I, p. 311.)<sup>6)</sup>

Souvent on choisit mal; on se repent, on change,  
On trouve enfin ce qu'il faut à son coeur.  
(Flor., th. Bl. et Verm. I, 1.)

Il faut toujours beaucoup de tems aux hommes pour leur apprendre qu'en tout ce qui est grand on doit revenir au naturel et au simple.  
(Volt. V, p. 387.)

Il n'en falloit pas davantage à Labienus pour chanter victoire.  
(Roll., hist. rom. XIV, p. 155.)

Il faut un nouveau maître au monde:

A ce sépulcre que je fonde

Il faut des ossemens nouveaux.  
(V. H., fun. de Louis XVIII, II.)

Hæc ornamentis consequenter alteræ;  
Porro hæc talenta dotis adpascet duo.  
(Tér., heautontim. IV, 7.)

(id. Ad. I, 2.)

G. *Combien d'argent vous faut-il?* dites.  
Ph. *Il ne faut que* trois cents écus.  
G. Trois cents écus? oh elle est fort chère, Monsieur.  
(Dacier, p. 430.)<sup>1)</sup>

J. . . . Et je n'ai plus d'argent.  
F. On vous en donnera; mais rendez vous traitable,

„C'est pour son nez, il lui en faut, se dit par ironie pour marquer qu'il ne mérite pas d'avoir ce qu'il demande.“

Quand ce qui manque, ce qui fait besoin est exprimé par un verbe, „falloir“ parvient à la signification de

3<sup>o</sup>. *noethig sein, muessen*  
(être nécessaire, de nécessité, de devoir, d'obligation.)

a. Dans cette acception il est suivi de l'infinitif sans préposition.

L'infinitif sans préposition, il est vrai, comme sujet logique n'est pas ordinairement usité près d'un sujet grammatical<sup>2)</sup>; mais pourtant il s'emploie après les verbes suivants: il faut, il vaut mieux, il vaut autant, il semble, il fait bon, il fait beau.<sup>3)</sup>

La personne qui doit faire quelque chose est supprimée, s'il n'y a pas de sujet déterminé ou si le sujet résulte du sens de la phrase.<sup>4)</sup>

Et comme disoit Octavian Auguste *qu'il faut éviter* les mots espaves en pareille diligence que les patrons de navire évitent les rochers de mer. Rab., Pant. II, 6.)

*Il faut apprendre soigneusement* aux enfants de hair les vices. (Mont Ess. I, 22.)

Je sçay bien, Madame, que pour condamner vos larmes, *il faudroit ignorer* le plus juste ressentiment qui soit en la nature. (Malh., lettres I, 3.)

Que les parents sont malheureux, *qu'il<sup>5)</sup> faille* Toujours *veiller* à semblable canaille. (La Font. fab. I, 19.)

Hélas! si vous m'aimez, si, pour grâce dernière, Vous daignez d'une amante écouter la prière; C'est maintenant, seigneur, *qu'il faut* me le <sup>6)</sup> *prouver*. (Rac., Iph. III, 6.)

Il dit de cet esclave, *il faut* le *punir*, et on le fouette; et de cet autre, il faut l'affranchir, et on l'affranchit. (d. I. Brny, car. ch. V, p. 143.)

Cependant Galba flottait entre deux avis: celui de Vinius étoit *qu'il falloir armer* les Esclaves.<sup>7)</sup> (Rouss. Tac. c. 18.)

M. D. Et vous, monsieur Michel, serez-vous raisonnable? Voyons, que vous faut-il?

M. . . . .  
Il est de cent louis, que vous m'allez compter.

(Andr. Ét. III, 5.)

Dans la guerre que nous allons commencer, est-ce le temps de communiquer à tous chaque avis qu'on reçoit, et *faut-il délibérer* de chaque chose devant tout le monde.<sup>8)</sup> (ibid. p. 125.)

*Il fallut la prendre* au mot tandisqu'elle consentait encore à l'être, de peur qu'elle ne se mutinât et qu'elle ne le voulût plus. (J.-J. Rouss. conf. I, II, p. 60.)

Par exemple, *qu'il faille mettre* de quelques années plus tôt ou plus tard, ou la fondation de Rome, ou la naissance de Jésus-Christ: vous avez pu reconnaître que cette diversité ne fait rien à la suite des histoires, ni à l'accomplissement des conseils de Dieu. (Boss., hist. univ. p. 105.)

*Il faut absolument conclure* de tout ceci, que les distances . . . ne sont pas . . . des choses visibles. (Volt. VI, 123.)

*Il faut en général ne se confier* qu'avec une extrême réserve à cette tentation de prendre un homme pour image, pour représentant d'une époque. (Guiz., hist. mod. II, p. 292, ley. 22.)

Il quitta son armée, sans se faire remplacer, sans même, *s'il faut* (wenn man darf) en croire Davoust, communiquer à aucun de ses généraux l'ordre qu'il venait de recevoir. (Ség. Nap. IV, 6; p. 87.)

<sup>1)</sup> Ge. Quantum opus est tibi argenti? loquere. Ph. Solae triginta minae.

Ge. Triginta? hui percarast, Phaedria.

(Tér. Phorm. III, 3.)

<sup>2)</sup> Cf. Ploetz, synt. p. 370 et Maetzn. gr. p. 470.

<sup>3)</sup> Cf. Ploetz, synt. p. 207; Orelli p. 254; Gr. d. Gr. p. 602; Oll. p. 177, 179; Gleim p. 247 et suiv.

<sup>4)</sup> Cf. Ploetz, synt. p. 368.

<sup>5)</sup> Est-ce la conjonction „que“ ou le relatif? en ce cas ce passage serait une preuve pour l'accusatif avec l'infinitif après *il faut*“ (v. plus bas).

<sup>6)</sup> Ce sont des régimes de „prouver“, bien entendu.

<sup>7)</sup> Interim Galbam duae sententiae distinebant. T. Vinius manendum intra domum, opponenda servitia . . . censebat.

<sup>8)</sup> Imus ad bellum; num omnes nuntios palam andiri, omnia consilia cunctis praesentibus tractari, ratio rerum, aut occasionum velocitas patitur?

Messieurs, qui voulez des pucelles,  
C'est à Robin qu'il faut parler.

(Bér., l'ami Robin.)

Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes.

(Ap. V, 29.)<sup>1)</sup>

C'était bien à vous premièrement qu'il fallait annoncer  
la parole de Dieu.

(Ap. XIII, 46.)<sup>2)</sup>

Que faut-il donc faire? il faut absolument assembler  
la multitude des fidèles.

(Ap. XXI, 29.)<sup>3)</sup>

Au reste il faut bien prendre garde qu'il ne sache  
rien de l'enfant, car j'ai promis de l'élever.

(Dacier, p. 49.)<sup>4)</sup>

Présentement il faut se marier, vous voyez comme il  
a fixé son esprit au mariage.

(ibid. p. 53.)<sup>5)</sup>

S'il arrive quelque desordre en cette affaire, il ne  
faudra pas en aller chercher l'auteur ailleurs.

(ibid. p. 55.)<sup>6)</sup>

C'est un assemblage confus de libertins qu'il faut assu-  
jettir à l'obéissance, de lâches qu'il faut mener au combat,  
de téméraires qu'il faut retenir, d'impatients qu'il faut  
accoutumer à la constance.

(H. et B., p. 358 et 359, Fléchier.)

Aminandre dit en un mot, qu'il falloit si bien faire  
la paix, que lors que l'armée des Romains seroit retirée,  
la Grece demeurast assez forte pour conserver d'elle mesme  
la paix et sa liberté.

(Malh., VI, p. 316. T.-Live.)<sup>7)</sup>

Il faut marcher en ces aultres amitez la bride à la  
main, avecques prudence et precaution.

(Magn., p. 129, Montaigne.)

A l'endroit desquelles il faut employer le mot qu'Ari-  
stote avoit tresfamilier: „O mes amys! il n'y a nul amy.“

(ibid.)

Je vous dis qu'il faut songer à mettre les affaires de  
votre ami en sûreté.

(Dacier I, p. 269.)<sup>8)</sup>

Mais pour cet argent que je vous ai dit que votre fille  
doit à Bact<sup>is</sup>, il faut présentement le lui rendre.

(ibid. p. 276.)<sup>9)</sup>

Il faut se défaire au plutôt de cette créature à quel-  
que prix que ce soit.

(ibid. p. 370.)<sup>10)</sup>

D. Eh que faut-il donc faire présentement?

M. Ce que la chose demande: il faut faire venir  
cette fille dans notre maison.

D. Oh Jupiter! est-ce là ce qu'il faut faire?

(ibid. p. 369.)<sup>11)</sup>

U. E. ce à moi qu'il faut le demander?

(ibid. p. 230.)<sup>12)</sup>

Qu'est-ce donc, je vous prie et quelles les manieres,  
Clitiphon? est-ce ainsi qu'il en faut user?<sup>13)</sup>

(Mme. Dacier I, p. 254.)

C'est ce qu'il faut faire.

(ibid. p. 441.)<sup>14)</sup>

Chr. Et je vous prie, que faut-il faire?

(ibid. p. 231.)<sup>15)</sup>

<sup>1)</sup> Obedire oportet Deo magis quam hominibus.

Πειθαρχεῖν δεῖ θεῷ μᾶλλον ἢ ἀνθρώποις.

Man muss Gott mehr gehorchen denn den menschen.

We ought to obey God rather than men. (Tetragl.)

<sup>2)</sup> Vobis oportebat primum loqui verbum dei.

Υμῖν ἦν ἀναγκασιὸν πρῶτον λαλῆθῆναι τὸν λόγον τοῦ θεοῦ.

Euch müsste zuerst das wort Gottes gesagt werden.

It was necessary that she word of God should first have been spoken to you. (Tetragl.)

<sup>3)</sup> Quid ergo est? utique oportet convenire multitudinem.

Τί ὄν τοῦτο; πάντως δεῖ πλῆθος συνελθεῖν.

Was ist's denn nun? allerdinge muss die menge zusammenkommen.

What is therefore? the multitude must needs come together. (Tetragl.)

<sup>4)</sup> Puerum autem ne resciscat mi esse ex illa, cautio est.

(Andria II, 3.)

<sup>5)</sup> Nunc uxore opus est: animum ad uxorem adpulit.

(ibidem II, 6)

<sup>6)</sup> Nam si hic malist quicquam, hem illic est huic rei caput.

(ibidem.)

<sup>7)</sup> Amynander Athamanum rex paucis sententiam absolvit: ita componendam pacem esse, ut Graecia etiam  
absentibus Romanis satis potens tuendae simul pacis libertatisque esset. (T.-Live XXXIII, 12.)

<sup>8)</sup> . . . . . Sy. Videndum est, iuquam,

Amici quoque res. Clinia, tui in tuto ut conlocetur

(Tér. Heautont. IV, 3.)

<sup>9)</sup> . . . . . Sed illud quod tibi

Dixi de argento, quod ista debet Bacchidi,

Id nunc reddendumst illi. (ibid. IV, 5.)

<sup>10)</sup> . . . . . quae quantum potest,

Aliquo abiicienda est, si non pretio, gratis

(Tér. Ad. IV, 7.)

<sup>11)</sup> De. Quid nunc futurumst? Mi. Id enim quod res ipsa fert:

Illinc huc transferetur virgo. De. O Juppiter,

Istocine pacto oportet.

(ibidem.)

<sup>12)</sup> . . . . . Men rogas?

(Tér. Heautont. II, 3.)

<sup>13)</sup> Ch. Quid istuc, quaeso? qui istic mos est, Clitipho? itane fieri oportet.

(Tér. Heautont. VII, 3.)

<sup>14)</sup> Ch. Atqui ita opus facto est.

(ibid. Phorm. IV, 5.)

<sup>15)</sup> Cb. Cedo quid vis faciam?

(ibid. Heautont. IV, 8.)

Je vois fort bien que tout ce que nous faisons est ridicule; mais quel moyen? *il faut servir* les gens à leur mode. Ne me voulez-vous plus rien? (ibid. p. 341.)<sup>1)</sup>

Voilà comme *il faut faire*. (ibid. p. 255.)<sup>2)</sup>

*Il faut faire* de la dépense auprès d'elle, si vous voulez vous conserver ses faveurs. (ibid. p. 208.)<sup>3)</sup>

*Il ne faut pas douter* qu'il ne m'arrive bien du mal de tout ceci. (ibid. p. 199.)<sup>4)</sup>

Je trouve qu'*il ne faut pas s'étonner* que vous ayez les inclinations honnêtes, et que nous ne les ayons pas. (ibid. p. 240.)<sup>5)</sup>

*Il ne faut que nous voir* mon frère et moi pour être convaincu de cette vérité. (ibid. p. 382.)<sup>6)</sup>

Mon frère, c'est maintenant qu'*il faut avoir* du courage, et payer de présence d'esprit. (ibid. p. 464.)<sup>7)</sup>

C'est ici qu'il nous faut insérer la phrase que nous avons trouvée dans Littré, art. falloir, 7: „Il faut voir“, il est nécessaire de voir, il faut examiner. Avant de se prononcer il faut voir. — Familièrement: Il faut voir, il est curieux, intéressant de voir. Il faut voir ce que cela deviendra.

Ils (les scélérats) craignent d'abord le faire (le crime), mais enfin leur intérêt les y oblige, et *il faut voir* leur impudence et entendre les impertinens discours qu'ils tiennent alors. (Dacier, I, p. 71.)<sup>8)</sup>

„Il faut voir“ se rejette quelquefois à la fin du membre de phrase, en forme d'exclamation. — On les battit, il faut voir!

Allons, tout coup vaille, *il faut voir*,  
Et je ne m'en saurais défendre.

(Mol., Amphitr. II, 3.)

Le M. Parbleu! chevalier, te voilà mal ajusté.

D. *Il faut voir*. (Mol., cr. d. l'éc. d. f. sc. 7.)

On dit dans un sens analogue:  
aussi faut-il voir.

Il a fait l'insolent, *aussi faut-il voir* comme on l'a traité. (Littré.)

*Aussi il falloir voir* combien le Roi me remercioit des moindres choses que je faisois.

(Dacier I, p. 144.)<sup>9)</sup>

C'est ce qu'il faudra voir se dit pour répondre à une folle menace. — Il dit qu'il m'empêchera de passer, c'est ce qu'il faudra voir (Littré) (das wollen wir doch 'mal sehen!).

Qu'il nous soit permis d'alléguer encore à part la locution  
il faut mieux  
(es ist besser).

J'ai toujours trouvé qu'*il fallait mieux* pour nous autres demeurer au public.

(Mol. mal. imag. II, 6.)

Dans quelques grammaires qui étaient à notre disposition, p. e. dans Ploetz (synt. p. 368) nous avons lu que la personne qui doit faire quelque chose peut se mettre au datif,

<sup>1)</sup> Inepta haec esse, nos quae facimus, sentio:  
Verum quid facias? ut homost, ita morem geras.  
Numquid vis?

(id. Ad. III, 4.)

<sup>2)</sup> Sy. Recte sane.

(id. Heautont. III, 3.)

<sup>3)</sup> Quod des paullumst; et necesse est multum accipere Thebaidem,  
Ut tno amori suppeditare passit, sine sumptu tuo.

(id. Eun. V, 8.)

<sup>4)</sup> Pa. Non dubimus est quin mihi magnum ex hac re sit malum.

(id. ibid. V, 5.)

<sup>5)</sup> Et vos esse istiusmodi, et nos non esse, haud mirabilest.

(id. Heautont. II, 4.)

<sup>6)</sup> Id esse verum, ex me atque ex fratre cuivis facilest noscere.

(id. Ad. V, 4.)

<sup>7)</sup> Animo virili praesentique ut sis, para.

(id. Phorm. V, 8.)

<sup>8)</sup> Post ubi tempus promissa iam perfici,  
Tum coacti necessario se aperiunt:

Et timent: et tamen res premit denegare:  
Ibi tum eorum impudentissima oratio est.

(id. Andr. IV, 1.)

<sup>9)</sup> . . . . . Th. Vel rex semper maxumas

(id. Eun. III, 1.)

Mihi agebat quicquid fecerat; aliis non item.

quand elle est exprimée par un pronom personnel de la première ou de la deuxième personne<sup>1)</sup>, et qu'il n'y a pas d'autre pronom personnel régime. Et en effet, il semble que ce soit la règle générale.

Car dorénavant que tu deviens homme et te fais grand, *il te faudra* yssir de ceste tranquillité et repons d'estude, et apprendre la chevalerie et les armes.

(Magn., p. 96, Eabelais.)

*Il me fallut* travailler l'espace de plus d'un mois, nuit et jour . . .

(Ibid. p. 154, Bern. Palissy.)

Quand j'eus deffait le dit fourneau, il fallut eriger l'autre qui ne fut pas sans grand peine: d'autant qu'*il me falloit* aller querir l'eau, le mortier et la pierre, sans aucun ayde et sans aucun repos.

(Ibid. p. 156, id.)

Contre celle-là *il vous a fallu* employer des soins et des veilles, qui ont mis vostre santé en danger.

(Malh., lett. II, 1.)

Pour votre bien, et pour le nôtre,  
Seigneur, *il vous la faut* garder.

(H. et B. p. 213, Voiture.)

Pendant deux jours *il me faudra* demeurer seul ici sans elle?

(Dacier I, p. 166.)<sup>2)</sup>

Que, quoi qu'on puisse faire, *il ne te faut pas* croire  
Que jamais tes appas sortent de sa mémoire.

(Mol., éc. d. m. II, 9.)

*Il me faut* à Sabine en porter la nouvelle.

(Corn., Hor. IV, 3.)

Et ainsi encore je pensay que pourceque nous avons tous esté enfans avant que d'estre hommes, et qu'*il nous a fallu* long temps estre gouvernez par nos appetits . . . il est presque impossible que . . .

(H. et B., p. 215, Descartes.)

Loin de trembler pour Albe, *il vous faut* plaindre Rome,  
Voyant ceux qu'elle oublie, et les lois qu'elle nomme.

(Corn., Hor. II, 1.)

*Il me faut* suivre ici Brutus et la Princesse.

(Volt., Brut. III, 6.)

S'il m'a fallu le perdre, il a reçu du moins

Jusqu'à son dernier jour ma tendresse et mes soins.

(Barthe, p. 307, Ducis.)

Pourtant nous avons trouvé plusieurs passages dans de bons auteurs, où se trouve dans cette construction le pronom personnel conjoint de la troisième personne; le datif d'un substantif, il est vrai, ne semble jamais s'y trouver.

Là où . . . les responses improuvees de sa partie adverse le reiectent de son bransle, où *il lui faut* sur le champ prendre nouveay party.

(Mont. Ess. I, 10.)

Il s'estoit rencontré fort à propos pour les Romains, que lors qu'*il leur fallut* avoir la guerre contre Philippe celle qu'ils avoient contre Carthage estoit terminée.

(Malh. III, p. 335.)<sup>3)</sup>

Que, quelque arrêt des cieus qu'*il lui faille* subir,

Son sort est de t'aimer jusqu'au dernier soupir.

(Mol., éc. d. m. II, 9.)

*Il leur fallut* traverser les mers inconnues et braver sans cesse de nouveaux dangers.

(Barthél., v. en G. introd. p. 4.)

Qu'*il lui faille*, en décembre,

Souffiler, faute de bois,

Dans ses doigts,

Il dit: Moi, je m'en ris . . .

(Bér., le petit homme gris.)

Il nous faut encore faire remarquer qu'il arrive très-souvent, surtout dans les écrivains pro-sateurs des siècles antérieurs et dans presque tous les poètes, aussi dans ceux de nos jours, que dans les phrases où il y a deux verbes le pronom se trouve mis devant le verbe régissant auquel il n'appartient pas, au lieu d'être devant le verbe régi auquel il appartient.<sup>4)</sup> Ce qui arrive aux autres verbes, arrive aussi à „ falloir „, bien entendu.

Il y a même beaucoup de passages où deux pronoms régimes (celui de la personne qui

<sup>1)</sup> Cf. contre: Oll. p. 178; Orelli p. 254.

<sup>2)</sup> . . . . . Hem, biduum hic

Manendumst soli sine illa? . . .

(Tér. Eun. IV, 2.)

<sup>3)</sup> Non tam in tempore Punicum bellum terminatum erat, ne simul et cum Philippo foret bellandum, quam opportune iam Antiocho ex Syria movente bellum Philippus est superatus.

(T.-Live, 33, 19.)

<sup>4)</sup> La Grammaire des Grammaires dit (p. 384): „alors (au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle) beaucoup de poètes se permettaient cette licence, et à présent même on ne doit pas la regarder comme une faute.“ Toujours cela a lieu près des verbes „faire, laisser, sentir, entendre, voir“, quand ils sont suivis d'un infinitif (v. Ploetz, synt. p. 293). Cf. aussi Maetzn, synt. II, p. 301; Gr. d. Gr. p. 318.)

doit faire qch. et celui du verbe régi) l'un près de l'autre se trouvent devant „falloir“, quand il est suivi de l'infinitif; par conséquent, le sens de la phrase devient souvent ambigu.<sup>1) 2)</sup>

C'est l'attente du ciel, *il nous la faut* remplir  
(Corn., Pol. II, 6.)

Ce n'est plus de sa main qu'*il nous le faut* attendre;  
Il est, il est à nous, si nous osons le prendre.  
(ibid. Rod. II, 4.)

La même chose peut avoir lieu, quand le verbe régi est pronominal<sup>3)</sup>, et alors „falloir“ se conjugue avec „être“, comme s'il était lui-même verbe réfléchi.<sup>4)</sup>

Les premiers pouront continuer leurs impertinences tout à leur aise, et je n'estime pas qu'*il se faille* beaucoup soucier du mépris de ceux, desquels on doit rejeter l'approbation.

(Malh. III, disc. de M. Godeau XXXVj.)

Mais que leurs voisins remuans, *il ne se falloit* pas imaginer qu'ils demeurassent les bras croisez.

(Malh. III, p. 340; I. XXXIII de T.-Live.)<sup>5)</sup>

Davantage, qu'estans les Etoliens d'une humeur inquiète, *il ne se falloit* pas imaginer qu'en un temps où ils estoient mal avecque les Romains, lors qu'il se feroit quel-que remuement, ils ne voulussent estre de la partie.

(ibid. p. 386.)<sup>6)</sup>

Cela fait, Dicearque député de Platées, proposa qu'*il se falloit* ranger au party des Romains.

(ibid. p. 297.)<sup>7)</sup>

Revenons à présent à l'opinion de quelques grammairiens dont nous avons fait mention à la page précédente, pour faire remarquer que, dans ce cas, il ne faut pas prendre ces pronoms pour des datifs, mais pour des accusatifs, parce que nous avons trouvé des passages où, comme un pléonasme autorisé<sup>8)</sup>, le pronom personnel absolu est ajouté au pronom conjoint, pour lui donner une plus grande vigueur, pourtant pas au datif (car il manque la préposition à<sup>9)</sup>, mais à l'accusatif.

Car il falloit que je maçonasse tout seul, que ie des- trempasse mon mortier, que ie tirasse l'eau pour la des- trempé d'iceluy, aussi *me falloit moi-mesme* aller quérir la brique sur mon dos, à cause que ie n'avois nul moyen d'entretenir un seul homme pour m'ayder en cest affaire.<sup>10)</sup>

(Magn., p. 154, Bern. Palissy.)

Mais je ne vis jamais une froideur pareille:

De ta femme *il fallut moi-mesme* t'aviser;

Et lorsque je fus te baiser,

Tu détournas le nez et me donnas l'oreille.

(Mol., Amph. II, 3.)

Non, seigneur: je vous hais d'autant plus qu'on vous aime,

D'autant plus qu'*il me faut* vous admirer *moi-mesme*.

(Rac., Alex. IV, 2.)

Quoiqu'il en soit, il y a donc des cas où l'accusatif avec l'infinitif se trouve près de „falloir“, et en conséquence il y a la plus grande ressemblance entre ce verbe et celui de

<sup>1)</sup> Dans les anciens auteurs il arrive souvent que l'accusatif du pronom de la troisième personne se place devant le datif de la première ou de la deuxième personne. (Cf. Maetzn. synt. II, p. 341.)

<sup>2)</sup> Malgré la règle que donne M. Ploetz (synt. p. 368), cf. plus haut p. 120.

<sup>3)</sup> V. Gr. d. Gr. p. 335 et suiv.

<sup>4)</sup> Littré (art. falloir, 7) dit: „Dans le XVII<sup>e</sup> siècle, quand „falloir“ était suivi d'un verbe réfléchi, on mettait le pronom avant „falloir“, et alors „falloir“ aux temps composés prenait la conjugaison des verbes réfléchis. — Cette construction pourrait très-bien s'employer encore.“

<sup>5)</sup> . . . et quae nondum animos nudaverint, ad finitimorum motus consurrectura. (T.-Live, 33, 21.)

<sup>6)</sup> Neque enim ne Aetolos quidem quieturos, cum ingenio inquietam tum iratam Romanis gentem. (ibid. ch. 44.)

<sup>7)</sup> Rogatio inde a Plataeensi Dicearcho lata recitataque de societate cum Romanis iungenda, nullo contra dicere audente, omnium Boeotiae civitatum suffragiis accipitur iubeturque.

(ibid. ch. 2.)

<sup>8)</sup> Cf. Gr. d. Gr. p. 1014. <sup>9)</sup> Cf. Maetzn. gr. p. 444. <sup>10)</sup> V. plus haut p. 12.

δεῖν dans l'acception de „manquer“<sup>1)</sup> non-seulement, mais aussi entre „il faut“ et δεῖν, man muss, de même que χρεῖ et en latin opus est<sup>2)</sup>, necesse est, oportet. Car tous ces verbes sont suivis de l'accusatif avec l'infinitif<sup>3)</sup>, mais tous admettent, à l'exception de „oportet“, aussi le datif avec l'infinitif<sup>4)</sup>, quoique, il est vrai, rarement; et quand la personne qui doit faire quelque chose est supprimée, ils régissent l'infinitif seul. Entre „falloir“ et les verbes latins que nous venons d'alléguer, l'analogie devient encore plus grande, quand nous mettons en considération que oportet et necesse est régissent quelquefois le subjonctif, et que necesse est et opus est peuvent aussi être suivis de la conjonction ut avec le subjonctif<sup>5)</sup>. L'analogie, avons-nous dit, devient plus grande; car „falloir“ dans la signification de „noethig sein, muessen“ est aussi, et cela pour la plupart, pour l'ordinaire<sup>6)</sup>, quand la personne qui doit faire quelque chose est exprimée.

b. suivi de la conjonction que  
avec le subjonctif.<sup>7)</sup>

Cette personne qui doit faire quelque chose devient le sujet de la proposition subordonnée<sup>8)</sup>, mais elle n'est jamais mise au datif ou à l'accusatif devant „faut“.

Il prévoyait d'ailleurs que si Philippe estoit mort, et la puissance des Macedoniens détruite, *il falloit que* la Grece tombast en la domination des Etoliens.

(Malh. III, p. 316.)<sup>9)</sup>

Mais franchement et sans rien déguiser on leur déclara qu'*il falloit que* leur maistre deseparast les villes qu'il tenoit en Asie.

(id. ibid. p. 364.)<sup>10)</sup>

*Qu'il falloit qu'il* rendist toutes les villes qu'il avoit prises à Ptolomée.

(Malh. III, p. 376.)<sup>11)</sup>

Vous voyez donc que pour sauver la maison d'Autriche . . . *il a fallu que* la fortune ait fait depuis trois miracles.

(H. et B., p. 211. Voiture.)

*Il faut que* de ces sept, il n'y ait aucun qui ait esté offensé par le criminel, de peur que la passion n'altère ou ne corrompe son jugement.

(H. et B., p. 220, Pascal, sur l'homicide.)

Oui, *il faut qu'*une fille obéisse à son père. *Il ne faut point qu'*elle regarde comme<sup>12)</sup> un mari est fait, et lorsque la grande raison de sans dot s'y rencontre, elle doit être prête à prendre tout ce qu'on lui donne.

(Mol., Av. I, 9.)

Voici le temps qu'*il faudra que* je vive à la fantaisie des autres.

(Dacler, p. 27.)<sup>13)</sup>

<sup>1)</sup> Cf. plus haut p. 33.    <sup>2)</sup> Cf. aussi plus haut p. 34, r. 2.

<sup>3)</sup> Cf. Madvig, synt. gr. § 36, rem. 3; p. 40; Zumpt gr. lat. § 600, p. 476.

<sup>4)</sup> Cf. Madvig, synt. gr. ibid.; Krueger, gr. gr. synt. § 48, 7, rem. 3. 4, p. 62; Zumpt gr. lat. § 601, p. 477.

<sup>5)</sup> Zumpt gr. lat. § 625, rem. p. 496.

<sup>6)</sup> Cf. Oll. p. 178. Plusieurs grammairiens recommandent cette construction pour tous les cas où la personne qui doit faire qch. n'est pas supprimée, quoique, comme nous avons vu, il y ait nombre d'exemples dans lesquels se trouve pourtant l'infinitif après „il faut“.

<sup>7)</sup> Concernant le subjonctif (Ploetz, synt. p. 186) après la conjonction que (Ploetz, synt. p. 189 et pour le comma devant „que“ Orelli p. 442), elle est suivie de ce mode après tous les verbes impersonnels, à l'exception de ceux qui expriment une certitude (il est sûr, certain, etc.), une vraisemblance (il est vraisemblable, probable) ou un fait positif (il arrive, il s'ensuit); pourtant quand ils se trouvent à la forme interrogative ou qu'ils sont accompagnés d'une négation, aussi les verbes de ces trois dernières classes demandent-ils le subjonctif (cf. Ploetz, synt. 192, 370; Gr. d. Gr. p. 670). Quelquefois nous avons trouvé, du moins en apparence, l'indicatif: Mon amy, vous nous demandez conseil, mais premier faut que vous-mêmes vous conseillez (Pant. III, 30). Quiconque entreprenoit l'accusation de quelqu'un pour cas qui meritent mort, falloit que tout d'une main, il offrit verifier le crime par armes de sa personne (Magn. p. 168, Ét. Pasquier). Il falloit pour son système que l'eau eut dissous, en cent-cinquante jours, toutes les pierres (Volt. VI, 7). Les philosophes disoient qu'il falloit bien cependant que la méditerranée eut été produite . . . (Volt. VI, 11). — Mais les deux premiers sont des exemples du XVII<sup>e</sup> siècle, et les deux autres passages se trouvent, il est vrai, dans Voltaire; cependant c'est l'imparfait du subjonctif où l'imprimeur a oublié le circonflexe, puisque d'ordinaire la troisième personne du singulier de ce temps a cet accent aussi dans l'édition que nous avons sous les yeux. Une autre édition, malheureusement, n'est pas à nos ordres.

<sup>8)</sup> Cf. Ploetz, synt. p. 368.

<sup>9)</sup> Et Philippo sublato, fractis opibus Macedonici regni Aetolos habendos Graeciae dominos censebat. (T.-Live 33, 11.)

<sup>10)</sup> Sed aperte denuntiatum, ut excederet Asiae urbibus, quae Philippi aut Ptolemaei regum fuissent, abstineret liberis civitatibus. (ibid. ch. 34.)

<sup>11)</sup> Restitui (que) et Ptolemaeo omnes civitates quae dicionis eius fuissent aequum censebant. (ib. ch. 39.)

<sup>12)</sup> Molière et ses contemporains ne distinguaient pas aussi exactement que notre siècle „comme“ et „comment“.

<sup>13)</sup> Prope adest, quum alieno more vivendumst mihi. (Tér. Andr. I, 1.)

Ho bien, puisqu'il faut que je me marie, j'ai trouvé moi-même à peu près celle que je veux. (ibid. p. 301.)<sup>1)</sup>

Mais il faut que ce soit tout à l'heure.

(Dacier, p. 77.)<sup>2)</sup>

Il faut que nous passions toute cette journée dans la joie et dans le plaisir.

(ibid. p. 328.)<sup>3)</sup>

Mais il faut que j'aye Phormion pour second.

(ibid. p. 431.)<sup>4)</sup>

Il faut que je lui dise que je trouverai tout à l'heure quelque chose pour le tirer de cet embarras.

(ibid. p. 69.)<sup>5)</sup>

Mais il ne faut pas que j'en dise trop.

(ibid. p. 225.)<sup>6)</sup>

Je ne demande pas mieux, mais auparavant il faut que tu me remettes en l'état où j'étois avant tes conseils.

(ibid. p. 74.)<sup>7)</sup>

Rien moins que cela, au contraire, il faut que vous augmentiez ce soupçon de plus en plus.

(ibid. p. 148.)<sup>8)</sup>

Il faut que vous vous imaginiez que tout ce que je vous dis, c'est mon fils qui le dit, autrement je le chasserai de ma maison avec cette femme.

(ibid. p. 417.)<sup>9)</sup>

Il faut que tu me la fasses avoir de quelque manière que ce soit, ou par force, ou par adresse, ou par prières, il n'importe, pourvu qu'elle soit à moi.

(ibid. p. 137.)<sup>10)</sup>

Il faut que tu sois yvre, en vérité.

(ibid. p. 85.)<sup>11)</sup>

Il auroit fallu que j'eusse été celui de qui je portois l'habit.

(ibid. p. 163.)<sup>12)</sup>

Mais à présent, Monsieur, il faut à votre tour que vous donniez à moi.

(ibid. p. 268.)<sup>13)</sup>

Mais le jour est déjà bien avancé, il faut que j'aie avertir notre voisin Phania de venir souper avec nous, je vais voir s'il est chez lui.

(ibid. p. 222.)<sup>14)</sup>

Il faut que ce soit quelqu'un de connoissance, puisqu'il nous menace.

(ibid. p. 456.)<sup>15)</sup>

Il faut que je fasse en sorte que la femme de Pamphile retourne avec lui.

(ibid. p. 557.)<sup>16)</sup>

Mais il faut nécessairement qu'il le sache, afin qu'il aille secourir son fils.

(ibid. p. 197.)<sup>17)</sup>

Et si vos affaires, ma soeur, sont semblables aux miennes, et qu'il faille (wenn es der fall sein sollte) que notre père s'oppose à nos désirs, nous le quitterons là tous deux, et nous affranchirons de cette tyrannie où nous tient depuis si longtemps son avarice insupportable.

(Mol., Av. I, 2.)

Il ne faut pas qu'il sache rien de tout ceci.

(Mol., G. Dand. I, 2.)

Il faut même que dans les grandes accusations, le criminel, concurremment avec la loi, se choisisse des juges.

(Montq. espr. d. l. H. et B. p. 418.)

Ah, juste ciel, que faut-il que je fasse.

(Volt., Nanine I, 1.)

Il faut absolument que la nature de ce globe ait été tout autre qu'elle n'est aujourd'hui.

(Volt. VI, p. 11.)

Il faut que vous vous apaisiez et que vous ne fassiez rien imprudemment.

(Ap. 19, 36.)<sup>18)</sup>

Le père connaît les besoins de son fils; faut-il à cause de cela que le fils n'ait jamais une parole de demande et d'actious de grâces pour son père? (darf, soll deshalb nicht?)

(H. et B., p. 659. Lamennais, la prière.)

Il faut qu'enfin l'esprit venge

L'honnête homme qui n'a rien.

(Bér., les gueux.)

Le masque approche: c'est Angélo lui-même; le drôle entend bien son métier; il faut qu'il soit sûr de son fait. (er muss wohl . . .)

(V.-H., Han d'Isrl. III, 1, épigraphe.)

1) Cl. Immo, quandoquidem ducenda est, egomet habeo propemodum. Quam volo. (id. Heautontim. V, 5.)

2) My. Quapropter. Da. Ita factu 'st opus. My. Matura. Da. Jam inquam hic adero. (id. Andr. IV, 2.)

3) Ct. Ita quaeso: quando hoc bene successit, hilarem hunc sumamus diem. (id. Ad. II, 4.)

4) Sed opus est mihi Phormionem ad hanc rem adiutorem dari. (id. Phorm. III, 3.)

5) Dicam aliquid iam inventurum, ut huic malo aliquam producam moram. (id. Andr. III, 5.)

6) Ch. Illene? Sed reprimam me: nam in metu esse hunc, illi est utile. (id. Heautontim. I, 2.)

7) Pa. Cupio: restitue, quem a me accepisti locum. (id. Andr. IV, 1.)

8) Gn. Nil minus. Immo auge magis suspicionem. (id. Eun. III, 1.)

9) De. Omnia haec illum putato, quae ego nunc dico, dicere: Aut quidem cum uxore hac ipsum prohibebo domo. (id. Phorm. II, 3.)

10) Ch. Hanc tu mihi vel vi, (vel clam), vel precario fac tradas: mea nihil refert, dum potiar modo. (id. Eun. II, 3.)

11) My. Tu pol homo non es sobrius. (id. Andr. IV, 4.)

12) Tum pol ego is essem vero, qui adsimularbar. (id. Eun. III, 5.)

13) Sy. Ita credo: sed nunc, Clinia, age, da te mihi viciosim. (id. Heautontim. IV, 3.)

14) . . . sed ut diei tempus est, Monere oportet me hunc vicinum Phanium, Ad cenam ut veniat. (id. Ib. I, 1.)

15) Ge. Familiariorem oportet esse hunc: minitatur malum. (id. Phorm. V, 6, 7.)

16) . . . Pamphilo me facere ut redeat uxor Oportet. (id. Hec. V, 2.)

17) . . . Dicam hercle: etsi mihi magnum malum Scio paratum: sed necesse est, huic ut subveniat. (id. Eun. V, 4.)

18) Oportet vos sedatos esse et nihil temere agere. — *Αἶον ἴσθ' ἵνα οὐκ ἀσεβήσῃτε καὶ μηδὲν προσηνὲς πράττειν.* — So sollt ihr ja stille sein und nichts unbedachtiges handeln. — Ye ought to be quiet, and to do nothing rashly. (Tetragl.)

*Il faut donc que* . . . quelqu'un d'entre eux soit témoin avec nous de sa résurrection. (Ap. 1, 21, 22.)<sup>1)</sup>

Il est vrai que, pour moi, j'ai cru qu'il fallait que je fisse de grands efforts contre le nom de Jésus le Nazarien. (ibid. 26, 9.)<sup>2)</sup>

Moïse et les prophètes ont prédit . . . qu'il fallait que le Christ souffrit, et qu'il fût le premier des ressuscités. (ibid. v. 23.)<sup>3)</sup>

C'est pourquoi il a fallu qu'il fût semblable en toutes choses à ses frères. (Hébr. 2, 17.)<sup>4)</sup>

*Il a donc fallu que* les choses qui représentaient celles qui sont dans le ciel fussent purifiées de cette manière; mais que les célestes fussent purifiées par des sacrifices plus excellens. (Hébr. 9, 23.)<sup>5)</sup>

D'une même bouche sont la bénédiction et la malédiction. *Il ne faut point*, (es ziemt sich nicht) mes Frères que cela soit ainsi. (S. Jacques 3, 10.)<sup>6)</sup>

Quoiqu'il s'y trouve quelquefois l'infinifit au lieu de la conjonction que, pourtant c'est ici qu'il faut faire mention des locutions suivantes:

Si faut-il que, } locution conjonctionnelle.  
Encore faut-il que?<sup>7)</sup>

signifiant „il est nécessaire, malgré tout, que . . .“. — Je veux bien le croire innocent, si faut-il qu'il s'explique. — Encore faut-il que je sache à quoi m'en tenir.<sup>8)</sup>

Doncques avant qu'entrer en despense, presupposé vostre païs estre sain, *encores faudra-t-il* en choisir la partie la plus salutaire . . . (Magn., p. 163. Ol. de Serres.)

Ma Bonne, j'écris sans mesure, *encore faut-il finir*. (Sév. lettre 69, p. 252.)

Cours tant que tu voudras de côté et d'autre; *si faut-il* toujours trouver de l'argent, et tendre quelque piege au bon homme. (Dacier, p. 250.)<sup>9)</sup>

Mais enfin *si faudra-t-il* toujours du tems pour les préparatifs des noces. (ibid. p. 440.)<sup>10)</sup>

Mais *encore*, Simon, *faut-il* l'écouter. (ibid. p. 98.)<sup>11)</sup>

Cette licence ne peut regarder qu'un très-petit nombre de mots terminés en u, us, ut, is, it, ir: *encore faut-il* en user avec beaucoup de ménagement, et quand on y est absolument forcé par la disette de la rime. (Boiste, traité de versif. franç. p. 122.)

Faut-il? fallait-il? etc.

Cette phrase s'emploie pour exprimer un regret. — Fallait-il qu'il entreprît ce fatal voyage? — Faut-il m'être engagé dans cette affaire? — Faut-il voir tant de misère?<sup>12)</sup> (muss man soviel elend sehen! dass man auch soviel elend sehen muss.)

<sup>1)</sup> Oportet ergo . . . testem resurrectionis eius nobiscum fieri unum ex istis. — *Αἰὶ οὖν . . . μάρτυρα τῆς ἀναστάσεως αὐτοῦ γενέσθαι σὺν ἡμῖν ἓνα τούτων*. — So muss nun . . . einer ein zeuge seiner auferstehung mit uns werden. — Wherefore . . . must one be ordained to be a witness with us of his resurrection. (Tetragl.)

<sup>2)</sup> Et ego quidem existimaveram, me adversus nomen Jesu Nazareni debere multa contraria agere. — *Ἐγὼ μὲν οὖν ἰδοῦσα ἑμαντῶ πρὸς τὸ ὄνομα Ἰησοῦ τοῦ Ναζωραίου δεῖν πολλὰ ἐναντὶ πράξαι*. — Zwar ich meinte auch bei mir selbst, ich muesste viel zuwider thun dem namen Jesu von Nazareth. — I verily thought with myself that I ought to do many things contrary to the name of Jesus of Nazareth. (Tetragl.)

<sup>3)</sup> Si passibilis Christus, si primus ex resurrectione mortuorum lumen annunciaturus est populo et gentibus. — *Ἐὶ παθητὸς ὁ Χριστὸς, εἰ πρῶτος ἐξ ἀναστάσεως νεκρῶν φῶς μέλλει καταγγέλλειν τῷ λαῷ καὶ τοῖς ἔθνεσιν*. — Dass Christus sollte leiden und der erste sein . . . und verkuendigen. — That Christ should suffer and that he should be. (Tetr.)

<sup>4)</sup> Unde debuit per omnia fratribus similari. — *Ὅθεν ὁ φεῖλε κατὰ πάντα τοῖς ἀδελφοῖς ὁμοιωθῆναι*. — Daher musste er alledinge seinen bruedern gleich werden. — Wherefore in all things it behoved him to be made like unto his brethren. (Tetragl.)

<sup>5)</sup> Necessae est ergo exemplaria quidem coelestium his mundari. . . — *Ἀνάγκη οὖν, τὰ μὲν ἐποδείγματα τῶν ἐν τοῖς οὐρανοῖς τοῖνοις καθαρῆσθαι . . .* — So mussten nun der himmlischen dinge vorbilder mit solchem gereinigt werden. — It was therefore necessary that the pattern of things in the heavens should be purified with these . . . (Tetragl.)

<sup>6)</sup> . . . Non oportet, . . . haec ita fieri. — *Ὁὐ χρὴ ταῦτα οὕτω γίνεσθαι*. — Es soll nicht . . . also sein. — . . . These shings ought not so to be. (Tetragl.)

<sup>7)</sup> Cf. Littré, art. falloir, 11. <sup>8)</sup> ibidem.

<sup>9)</sup> Haec illae circumcursa: inveniendumst tamen Argentum: intendenda in senem est fallacia. (Tér. Heautontim. III, 2.)

<sup>10)</sup> Spatium quidem tandem apparandis nuptiis, Vocandi, sacrificandi dabitur paululum. (ibid. Phorm. IV, 4.)

<sup>11)</sup> Tamen, Simon, audi. (id. Andr. V, 3.) <sup>12)</sup> V. Littré, art. falloir, 7.

Seigneur Dieu, *faut-il* que je me contriste encore?

(Rab., Pant. II, 3.)

*Faudra-t-il* que votre lit conjugal soit incesté et contaminé par Moïnerie?

(Ibid. III, 44.)

*Faut-il* que sur le front d'un profane adultère,  
Brille de la vertu le sacré caractère.

(Rac. Phèdre, IV, 2.)<sup>1)</sup>

Ah! je suis au désespoir: son mal augmenté! *Faut-il*  
que par ta sottise cette pauvre femme et moy soyons  
accablés de chagrins?

(Dacier, p. 76.)<sup>2)</sup>

Amph. Ne m'accompagne pas,

Et demeure ici pour m'attendre.

Cl. à Alem. *Faut-il* . . .

Alem. . . . Je ne puis rien entendre:

Laisse-moi seule, et ne suis point mes pas.

(Mol., Amph. II, 2.)

Ch. J'enrage! *faut-il* que je ne laye jamais vue!

(Dacier, p. 140.)<sup>3)</sup>

*Faut-il* donc, Phedria, que je me sois mis en état de  
ne pouvoir penser qu'avec des frayeurs mortelles au retour  
de mon pere, de l'homme du monde qui m'aime avec le  
plus de tendresse, et qui me veut le plus de bien!

(Ibid. p. 411.)<sup>4)</sup>

Grands Dieux! *faut-il* que tous les hommes soient faits  
de maniere qu'ils voient beaucoup plus clair dans les affaires  
des autres que dans les leurs.

(Ibid. p. 249.)<sup>5)</sup>

*Faut-il* encore (das fehlte noch)<sup>6)</sup> que ce malheur ne  
soit arrivé dans un temps où Antiphon a bien d'autres  
choses dans la tête?

(Ibid. p. 425.)<sup>7)</sup>

*Faut-il* que de tes mains le plus parfait ouvrage

A son Dieu qu'il adore offre un coupable hommage!

(Volt., Henr. X.)<sup>8)</sup>

Craignez-vous que le Seigneur n'oublie vos offrandes,  
*faut-il* que du fond du Sanctuaire, où nous l'adorons, il  
ne puisse jeter ses regards sans en retrouver le souvenir . . .

(H. et B., p. 464, Mass. sur l'aumône.)

*Faut-il* (schade dass!) que ce qui fait plus d'honneur  
à l'Esprit humain, soit souvent ce qui est le moins utile!

(Volt. II, 123.)

Souvent le complément<sup>9)</sup> manque tout-à-fait; alors il y a une soi-disant ellipse,<sup>10)</sup> savoir une ellipse du verbe qui précède ou du verbe auxiliaire être.

Déjà plus haut<sup>11)</sup> nous avons déclaré que, dans les locutions „il le faut“ et „ce qu'il faut“, il n'est pas nécessaire de supposer une ellipse. Avouons que nous avons été séduits par M. Littré qui allègue „il le faut“ parmi les exemples contenant une ellipse. Maintenant nous voyons clair et nous concevons que dans ces phrases „le“ tout au moins n'est jamais régime direct d'un verbe résultant des mots précédents, mais plutôt qu'il est toujours le complément de „il faut“. Pourquoi donc ne pas prétendre le même pour „ce qu'il faut“?<sup>12)</sup> Il serait ainsi que, dans toutes ses significations (fehlen, brauchen, muessen), quand il n'y a pas d'une ellipse, „falloir“ est toujours accompagné d'un complément à l'accusatif,<sup>13)</sup> qu'on pourrait regarder comme un soi-disant accusatif grec (accusativus graecus)<sup>14)</sup> ou mieux plutôt comme l'accusatif de la relation (des bezuges).<sup>15)</sup> Cependant cf. aussi des endroits tels que Maetzn. Gr. p. 165. 348. 353.

Concernant la construction il nous aurait fallu renvoyer les passages contenant il le faut ou ce qu'il faut aux pages 27 et 28 de notre dissertation; mais ayant pris les acceptions pour principe de division et traduisant en allemand notre verbe par „noethig sein“, „muessen“, lorsque son complément est un verbe<sup>16)</sup> ou un mot qui remplace celui-ci, nous ne les consignerons qu'à cet endroit.

<sup>1)</sup> V. Littré, art. falloir, 7.

<sup>2)</sup> . . . Vah, perii: hoc malum integrascit. Siccine me atque illam opera tua nunc miseros sollicitari?

(Tér. Andr. IV, 2.)

<sup>3)</sup> Ch. Perii, numquamne etiam me illam vidisse! (id. Eun. II, 3.) Cf. Zumpt, gr. lat. § 609, p. 484.

<sup>4)</sup> An. Adeon rem redisse, ut qui mihi consultum optime velit esse, Phaedria, patrem ut extimescam, ubi in mentem eius adventi venit? . . . (Tér. Phorm. I, 3.)

<sup>5)</sup> Di vostram fidem! Ita comparatam esse hominum naturam omnium, Aliena ut melius videant et diudicent, Quam sua? (id. Heautontim. III, 1.)

<sup>6)</sup> Ne pas à confondre avec encore faut-il (v. plus haut p. 42).

<sup>7)</sup> Ph. Neque, Antipho alia quum occupatus esset sollicitudine, Tum hoc esse mi obiectum malum? (id. Phorm. III, 2.)

<sup>8)</sup> V. Littré, art. falloir, 7. <sup>9)</sup> V. plus haut p. 27. 28. <sup>10)</sup> Cf. Gr. d. Gr. p. 1010 et suiv.

<sup>11)</sup> V. plus haut p. 27. 28. <sup>12)</sup> V. plus haut p. 27. 28.

<sup>13)</sup> Aussi quand „falloir“ est suivi de l'infinitif ou d'une proposition subordonnée, celui-là ou celle-ci représente l'accusatif d'un nom.

<sup>14)</sup> Cf. Zumpt, gr. lat. § 458 rem. p. 368. <sup>15)</sup> Cf. Krueger, gr. gr. synt. § 46, 4. <sup>16)</sup> V. plus haut p. 35.

Mais quoy, Madame, puisqu'il estoit homme, falloit-il pas qu'il souffrist ce qu'ont souffert tous les hommes qui devant luy sont venus au monde, et que souffriront infailliblement tous ceux que les siècles futurs y verront venir après luy? *Il le falloit!*, Madame.

(Malh. III, p. 11. 12, Lettr. I, 3.)

..... J'ai le défaut  
D'être un peu plus sincère en cela qu'*il ne faut.*<sup>2)</sup>  
(Mol., Més. I, 2.)

Je me dévourai, *s'il le faut*: mais je pense  
Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi;  
Car on doit souhaiter, selon toute justice,  
Que le plus coupable périsse.

(La Font., les animaux malades de la peste.)

Avant que de partir, l'esprit dit à ses hôtes:  
On m'oblige de vous quitter:  
Je ne sais pas pour quelles fautes;  
Mais enfin *il le faut*; je ne puis arrêter  
Qu'un temps fort court, un mois, peut-être une semaine.

(La Font., fab. VII. 6.)

Périssons, *s'il le faut*: mais de ses ais brisés  
Entrainons, en mourant, les restes divisés.

(H. et B., p. 322; Boileau, Lutr. IV.)

D'un déplaisir secret mon coeur se sent atteint:  
Il faut que je vous quitte et le sort m'y contraint;  
*Il le faut.*

(La Font., th. Adonis.)

N. Fuyez. — P. Je ne puis. — N. *Il le faut*; Fuyez . . .

(Corn., Pol. I, 1.)

Combattons; mourons, *s'il le faut*, plutôt que de  
vaincre si indignement.

(Fén., Tél. XX, p. 217.)

J'entre donc dans ce sentiment, et je l'approuve, puis-  
qu'*il le faut.*

(Sév. p. 61.)

M. Oui, et *s'il le faut*, vous serez de la partie.

(Dacier, p. 372.)<sup>3)</sup>

D. Toi, Mysis, attens-moi un peu ici, je vais revenir.  
— M. Pourquoi cela? — D. Parce qu'*il le faut.*

(ibid. p. 78. 79.)<sup>4)</sup>

D'éveiller ces amants, *il ne fallait pas.*

(La Font., Jec.)<sup>5)</sup>

Bien heureux qui a tout son fait bien placé, et ne  
conserve seulement que ce *qu'il faut* pour sa dépense.

(Mol., Av. I, 4.)

Cependant il est certain qu'elle est sujette à boire,  
qu'elle est étourdie, et qu'elle n'est pas *ce qu'il faut*, pour  
qu'on puisse lui confier sûrement une femme à sa première  
grossesse, je l'amènerai pourtant.

(Dacier, p. 34.)<sup>6)</sup>

Mentor ne l'arrêtoit (Télémaque) à chaque lieu, qu'au-  
tant qu'*il le falloit*, pour exercer sa vertu et pour lui faire  
acquérir de l'expérience.

(Fén. Tél.)

Mes prières n'ont pas le mérite *qu'il faut*,  
Pour avoir attiré cette grâce d'en haut.

(Mol., Tart. III, 3.)<sup>7)</sup>

Nous avons plus d'attachement au bien qu'*il ne faudroit.*<sup>8)</sup>

(Dacier, p. 379.)

He, voilà ma femme, j'ai pensé parler plus qu'*il ne  
faut.*<sup>9)</sup>

(ibid. p. 451.)<sup>10)</sup>

Elle s'est bien gardée de dire dans le logis *ce qu'il  
falloit* à l'accouchée.

(ibid. p. 58.)<sup>11)</sup>

Mais s'il vient à ne se soucier plus de moi, il en saura  
plus qu'*il ne faudra.*<sup>12)</sup>

(ibid. p. 432.)<sup>13)</sup>

Ne dire que *ce qu'il faut*, et de la manière dont *il le  
faut* est, ce me semble, un mérite dont les Français, si vous  
m'en exceptez, ont plus approché que les écrivains des  
autres pays.

(Volt., Lett. sur Zaïre.)<sup>14)</sup>

Il faut avoir pitié de l'amour que vous m'avez inspiré;  
*il le faut.*

(Stael, Corinne XVI, 3.)<sup>15)</sup>

Je montrerais peut-être bien, *s'il le falloit*, une con-  
formité étonnante entre les fables des Américains et celles  
des Grecs.

(H. et B., p. 391, Fontenelle.)

Ils se partagèrent ma vie pour l'embellir tous les deux.  
— *Il le fallait.* — Il arriva une terrible loi . . .

(H. et B., p. 531, Nodier.)

Arlequin: Écris ce vers-ci: Que se n'est pas à son père  
à la louer; mais que tout le monde parleroit comme son  
père . . . et rime toujours, au moins. Cl. *Il le faut* bien  
(il rêve et écrit). C'est écrit, monsieur.

(Flor. th. p. I, 5.)

1) Cf. Orelli p. 255.

2) C'est une véritable ellipse, Littré (art. falloir, 8) allègue également: „ parler plus qu'il ne faut.“

3) M. Probe: Et tu nobiscum una, si opus sit. (Tér. Ad. IV, 7.)

4) D. Tu, Mysis, dum exeo, parumper opperire hic. — M. Quapropter? — D. Ita factio 'st opus. (id. Andr. IV, 2.)

5) V. Littré, art. falloir, 8. — C'est une véritable ellipse.

6) Sane pol illa temulenta est mulier et temeraria, Nec satis digna, cui committas primo partu mulierem  
Tamen eam adducam. (Tér. Andr. I, 4.)

7) Aussi dans ce passage, quoique le pronom relatif ne soit pas précédé du pronom démonstratif, peut-on regarder  
„ que “ pour le complément de „ il faut “, et non comme accusatif régi par le verbe „ avoir “ qui serait alors à suppléer.

8) Adtentiores sumus ad rem omnes, quam sat est. (Tér. Ad. V, 3.) — C'est une véritable ellipse.

9) Voici une vraie ellipse de même.

10) Hei, video uxorem: paene plus quam sat erat. (Tér. Phorm. V, 3.)

11) Non imperabat coram, quid opus factio esset puerperae. (id. Andr. III, 2.)

12) Sc, savoir; il y a donc une véritable ellipse.

13) Sin spreverit me, plus, quam opus est scito sciet. (Tér. Phorm. IV, 1.)

14) V. Littré, art. falloir, 8. <sup>15)</sup> ibidem.

On sait, quand *il le faudra*,  
 Sur qui Louis s'appuyera . . .  
 Mes amis, mes amis. (Bér., l. bon Franç.)  
 Du choeur, où seul je suis souvent,  
 Je les entends rire en buvant  
 Chez la mère Simonne;  
 Ou, j'y cours même, *s'il le faut*,  
 Les prier de chanter moins haut.  
 (id., mon curé.)

Qui pour vous donnera son âme, *s'il le faut*.  
 (Ray Blas II, 2.)  
 Soyez donc tranquille! je payerai, quand *il le faudra*,  
 trois mille francs de contributions directes.  
 (Augier, gendre de M. Poirier I, 6.)  
 Les hommes . . . se sont embrasés en leur convoitise  
 l'un envers l'autre . . . recevant en eux-mêmes la récompense  
 de leur égarement, telle *qu'il fallait*.<sup>1)</sup> (Rom. I, 27.)<sup>2)</sup>

Une autre phrase elliptique est  
 Comme il faut<sup>3)</sup>  
 qui signifie: comme il convient, wie es sich ziemt, gebühlich.

Le mot me plaist, et me fait esperer que l'on y travaillera *comme il faut* (sc. travailler).  
 (Malh. III, p. 81; Lett. I, 24.)

De ne regner pas *comme il faut*. Cette expression est basse, et prosaïque. Il a dit demesme dans la Consolation à Charité:

En le ménageant *comme il faut*.  
 (Malh. II, p. 185. 186, observations.)

D'oser plus qu'il ne faut.<sup>4)</sup> Joignez cet exemple à ce que nous avons dit sur ce vers de l'Ode pour la Reine Mere, pendant sa Regence: De ne regner pas *comme il faut*. Gombaud a dit dans un de ses Sonnets:

Je voi bien que mon coeur aspire à l'impossible,  
 Et que tous ses desseins osent plus qu'il ne faut.<sup>5)</sup>  
 (ibid. p. 204.)

Pour aimer *comme il faut*, il faut pour ce qu'on aime Embrasser l'amertume et la dureté même.  
 (Corn., Imit. III, 5.)<sup>6)</sup>

Rien ne la contentait, rien n'était *comme il faut* (sc. être ou qu'il soit).<sup>7)</sup>  
 (La Font., fab. VII, 2.)

Quand on prend *comme il faut* cet accident fatal.  
 (id. Coupe.)<sup>8)</sup>

Je suis de retour dans un moment; que l'on ait bien soin du logis, et que tout aille *comme il faut*.  
 (Mol., Mar. f. 1.)<sup>9)</sup>

C'est parler *comme il faut*. Et que peut-il répondre?  
 (Mol., Ét. I, 9.)

Pour moi, je n'y en vois qu'un seul (remède), qui est une prise de fuite purgative, que vous mêlerez *comme il faut* avec deux dragmes de matrimonium en pilules.  
 (Mol., méd. m. l. III, 6.)

Pour le mien, je le traiterai, *comme il faut*, en paroles pourtant, comme il est juste qu'on traite ses enfans.  
 (Dacier, p. 289.)<sup>10)</sup>

J'exercerai aujourd'hui tes jambes *comme il faut*, vieux radoteur.  
 (ibid. p. 354.)<sup>11)</sup>

Tout va *comme il faut*. Hé bien? qu'est-ce, Froisine?  
 (Mol., Av. II, 6.)

Car vous voyez qu'il a pris la chose *comme il falloit* et de bonne grace.  
 (Dacier, p. 53.)<sup>12)</sup>

<sup>1)</sup> Cf. plus haut p. 44, rem. 7.

<sup>2)</sup> Masculi exarserunt . . . mercedem, quam oportuit, erroris sui in semet-ipsis recipientes. — Οἱ ἀρῆνες ἐσεκώθησαν . . . τὴν ἀντιμισθίαν, ἣν ἴδεν τῆς πλάνης αὐτῶν ἐν ἑαυτοῖς ἀπολαμβάνοντες. — Die maenner . . . sind an einander erhitzt . . . und haben den lohn ihres irthums (wie es denn sein sollte) an ihnen selbst empfangen. — The men . . . burned in their lust one toward another . . . receiving in themselves that recompense of their error which was meet. (Tetr.)

<sup>3)</sup> Cf. Orelli, p. 255. — On ne doit pas confondre cette phrase avec celle-là dans laquelle „faut“ est précédé d'un pronom régime ou suivi d'un infinitif, comme dans les exemples suivants: L'effet de ce verre est de rapprocher les rayons qu'il a reçus, l'œil les reçoit donc et plus rassemblés et en plus grand nombre; ils viennent aboutir à un point de la rétine comme il le faut; alors la vue est nette et distincte. (Volt. VI, p. 108.) — Nous parlerons comme doivent parler les enfans du Dieu très saint et très bon! Ah! qu'il daigne parler au milieu de nous, pour nous apprendre à parler de lui comme il le faut (Revue Chrét. 1861, p. 662). — En effet, tu dis bien: voilà comme il faut être (Mol. Dép. am. I, 2). — Et si quelqu'un présume de savoir quelque chose, il n'a encore rien connu comme il faut le connoître: Si quis autem se existimat scire aliquid, nondum cognovit, quemadmodum oporteat eum scire; Εἰ δὲ τις δοκῆ εἰδέναι τι, οὐδέτις οὐδὲν ἴστωκε καθὼς δεῖ γινώσκει; So aber sich jemand duenken laasset, er wisse etwas, der weiss noch nichts, wie er wissen soll; And if any man think that he knoweth any thing, he knoweth nothing yet as he ought to know. — Dans tous ces exemples il n'y a pas d'ellipse.

<sup>4)</sup> V. plus haut p. 44, r. 2.

<sup>5)</sup> ibidem.

<sup>6)</sup> V. Littré, art. falloir, 9.

<sup>7)</sup> ibidem.

<sup>8)</sup> ibidem.

<sup>9)</sup> ibidem.

<sup>10)</sup> Hic ita, ut liberos est acquom, dictis confutabitur. (Tér. Heautontim. V, 1.)

<sup>11)</sup> Ego te exorcebo hodie, ut dignus es, silicernium. (id. Ad. IV, 2.)

<sup>12)</sup> Etenim ipsus eam rem recta reputavit via. (id. Andr. II, 6.)

Je n'y manquerai pas, et pour votre souper, vous n'avez qu'à me laisser faire, je réglerai tout cela *comme il faut*.  
(Mol., Av. III, 5.)

Voilà un corps taillé, libre et dégagé *comme il faut*,<sup>1)</sup> et qui ne marque aucune incommodité. (id. Ibid. II, 6.)

Ce discours paraîtra brutal aux yeux de quelques-uns; mais je suis assuré que vous serez personne à le prendre *comme il faudra*. (id. ibid. III, 11.)

Tout ira *comme il faut*, j'en répons sur ma vie.  
(La Font., th. Eun. III, 3.)

*Comme il faut* elle a pris la chose assurément,  
Et j'ai vu ses soupçons tomber sur Isabelle.  
(La Font., th. Rag. III, 5.)

P. . . . . Oh! je veux que tout haut

L'en fasse ce qu'en fait pour aimer *comme il faut*.

Ch. J' t'aime aussi *comme i<sup>2)</sup> faut*; pourquoi don qu'tu t'étonne.  
(Th. Corn., f. d. Pierre, II, 1.)

Lysis demandait un jour comment on jugeait du mérite d'un livre. Aristote, qui se trouva présent, répondit: „Si l'auteur dit tout ce qu'il faut, s'il ne dit que ce qu'il faut,<sup>3)</sup> s'il le dit, *comme il faut*.”

(Barthél., v. en Gr. ch. 26; p. 206.)<sup>4)</sup>

Un homme *comme il faut*,<sup>5)</sup>

c'est un homme de bon ton, de bonne compagnie. — Les gens *comme il faut* ne suivent plus cette mode. C'est une femme tout à fait *comme il faut*. C'est un homme très-*comme il faut*.<sup>6)</sup>

Elle a l'air très-*comme il faut*, elle n'a rien marchandé.

(Picard, Trois quartiers, I, 4.)<sup>7)</sup>

Il ne me restait plus qu'à voler; je me fais banquier de Pharaon: alors, bonnes gens! je soupe en ville, et les personnes dites *comme il faut*<sup>11)</sup> m'ouvrent poliment leur maison, en retenant pour elles les trois quarts du profit.

(Mager I, p. 244; Beaumarchais.)

Dans le langage des tailleurs et des modistes on dit aussi:

Un vêtement *comme il faut*,<sup>12)</sup>

c'est-à-dire un vêtement de bon ton, bien porté.

<sup>1)</sup> Ne pas à confondre avec „un vêtement comme il faut“ (v. cette page n. 12); car ici il n'est pas à suppléer „être“, mais „qu'il soit taillé, libre et dégagé.“

<sup>2)</sup> Cf. cette page r. 8. <sup>3)</sup> Cf. plus haut p. 27. 28. 43.

<sup>4)</sup> Ce que dit La Rochefoucauld (H. et B. p. 335) est semblable: „La véritable éloquence consiste à dire tout ce qu'il faut et à ne dire que ce qu'il faut.“ (nicht mehr und nicht weniger als noethig ist).

<sup>5)</sup> Cf. plus bas.

<sup>6)</sup> Une autre édition a pour „prie“ „intercède“; aussi ce que nous lisons ici dans le 25<sup>e</sup> vers, s'y trouve-t-il v. 26.

<sup>7)</sup> Nam quid oremus, sicut oportet, nescimus; *Tò γὰρ τί προσευόμεθα, καθὼ δεῖ, οἷς οἴδαμεν; . . . wie sich's gebuehrt; For we know not what we should pray for as we ought.* (Tetragl.)

<sup>8)</sup> Orelli, p. 488: „c'est un homme comme il faut, das ist ein vornehmer, angesehenen mann.“ — Dans cette phrase on doit suppléer „qu'il soit“. — On prononce „ko-mi-fô“ (cf. cette page rem. 2.) — Il ne faut pas confondre „comme il faut“ avec „comme il en faut“, qui signifie, en parlant de personnes ou de choses, „comme la personne ou la chose est nécessaire.“ — Voilà un homme *comme il en faut* (pour tel ou tel emploi). Et par plaisanterie: Ce n'est pas une femme *comme il faut*, c'est une femme *comme il en faut*. (Littre, art. falloir 10). Aussi dans cette phrase n'y a-t-il pas d'ellipse, puisque „en“, qui fait tantôt les fonctions de régime direct, tantôt celles de régime indirect (Gr. d. Gr. p. 389), remplace ici un complément de „il faut“ à l'accusatif.

<sup>9)</sup> V. Acad. — „Comme il faut“ forme un seul mot, une seule notion, pour cela le tiret et „très“.

<sup>10)</sup> V. Littre, art. falloir 10.

<sup>11)</sup> Figaro parle ironiquement, bien entendu: „Ehrenmaenner“.

<sup>12)</sup> V. cette page, rem. 1.

Il reste encore une phrase ou plutôt un mot dans lequel „falloir“ se trouve dans la signification de „muessen“. A vrai dire, il nous aurait déjà fallu en faire mention parmi les exemples pour „falloir“ employé avec l'infinif; mais nous l'avons gardé pour la transition aux composés, puisqu'il s'offre quelquefois écrit „faire-le-faut“. L'Académie l'écrit sans tiret, savoir.

#### Faire le faut.

Ce mot se rencontre déjà au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle:

A mon jugement, c'est *une faire le fault* d'en sortir  
en ce coup; la remise servirait de ruine.

(Biblioth. des chartes, 3e série, t. I, p. 511.)<sup>1)</sup>

Et c'est à toi *un faire il le faut*; autrement . . .  
(La Boétie, 117.)<sup>2)</sup>

et il s'explique probablement par „il faut le faire“, ein „man-muss-es-thun“, ein „thun-muss-man-es“, ein „muss“. Il signifie donc une chose inévitable, qu'il faut absolument faire, subir.

Je vous certifie qu'au mandement, de messer Gaster  
tout le ciel tremble, toute la terre bransle. Son mandement  
est nommé *Faire le faut* sans delay, ou mourir.

(Magn., p. 93; Rabelais, île des gastrolâtres.)

La maréchale de Rochefort, qui croyait honorer fort sa  
place de dame d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans, la  
désolait de plaintes et de reproches; et, puisque je voyais  
la chose devenir *un faire le faut*. (St.-Sim. 273. 196.)<sup>3)</sup>

Avant d'entrer dans la troisième partie de notre dissertation, nous ne pouvons nous refuser de jeter un léger coup-d'oeil sur les synonymes de „faillir“ et „falloir“.

Lafaye<sup>4)</sup>, en faisant le parallèle entre „tomber“, „choir“ et „faillir“, dit que ces trois verbes signifient: être emporté de haut en bas par son propre poids ou par impulsion.<sup>5)</sup> „Mais“, continue-t-il „faillir“, également inusité à la plupart de ses temps, n'a que l'acception figurée. Faillir, c'est commettre une faute<sup>6)</sup> ou donner dans le faux<sup>7)</sup>, faire quelque chose contre le bien ou contre le vrai. Et ce qui distingue nettement ce verbe des deux autres, c'est son caractère de subjectivité, c'est qu'il suppose dans le sujet un défaut<sup>8)</sup>, une imperfection, quelque chose de fautif<sup>9)</sup>, de répréhensible ou de blâmable. Tomber ou choir est l'effet d'un accident; mais faillir fait concevoir l'idée d'un manquement moral et intellectuel, d'une faute ou d'une erreur. „Puisque nous sommes en usage, moi de faillir, vous de pardonner, couvrez encore mes fautes de votre indulgence.“ J. J. „Vous vous êtes mépris (en faisant un quiproquo d'apothicaire); eh bien! l'homme n'est-il pas sujet à faillir, et surtout dans cette profession?“ Les. „Le sot projet que Montaigne a eu de se peindre! Et cela non pas en passant et contre ses maximes, comme il arrive à tout le monde de faillir<sup>10)</sup>, mais par ses propres maximes, et par un dessein premier et principal. Car de dire des sottises par hasard et par faiblesse, c'est un mal ordinaire; mais d'en dire à dessein, c'est ce qui n'est pas supportable. Pasc.“

Et voici ce que Lafaye<sup>11)</sup> y ajoute dans le supplément, en comparant errer, faillir; — se tromper, s'abuser, se mécompter, se méprendre, prendre le change, se blouser: „Tous ces verbes“, dit-il, „signifient: „tomber dans le faux, se faire une idée inexacte des choses, en mal juger. — Errer et faillir<sup>12)</sup> ont cela de commune, qu'ils sont d'un usage très-borné: ils ne se disent que d'une manière absolue, à l'infinif, et quelquefois au participe avec avoir.<sup>13)</sup> Mais errer, errare, c'est vaguer, aller à l'aventure, et faillir, de fallere, être infidèle, manquer à, exprime un défaut. Ce peut être un malheur ou un accident d'errer; faillir est une infirmité ou une imperfection. „En ce cas les jansénistes n'auront point le malheur d'avoir erré dans la foi.“ Pasc.“

<sup>1)</sup> V. Littré, art. faire le faut. <sup>2)</sup> ibidem. <sup>3)</sup> ibidem. <sup>4)</sup> Lafaye p. 993. <sup>5)</sup> Cf. plus haut p. 22.

<sup>6)</sup> Cf. plus bas. <sup>7)</sup> Cf. plus bas. <sup>8)</sup> Cf. plus bas. <sup>9)</sup> Cf. plus bas.

<sup>10)</sup> Cf. plus haut p. 23; Volt. II, p. 151, sur les pensées de Pascal.

<sup>11)</sup> Lafaye, suppl. p. 134. <sup>12)</sup> Cf. plus haut p. 22. <sup>13)</sup> Cependant cf. plus haut p. 22.

„La sagesse infinie ne peut jamais faillir, et c'est à elle à régler toutes choses.“ Boss. Il nous arrive d'errer, faute d'un bon guide, par exemple; c'est une des misères de notre nature ou un dérèglement de notre volonté de faillir. Dieu ne peut errer, ses décisions sont nécessairement droites; „il conduit l'Église dans la détermination des points de la foi par l'assistance de son esprit qui ne peut errer.“ Pasc. „Dieu ne peut faillir, parce qu'il est parfait.“ —

En faisant le parallèle entre „il est nécessaire“, „on doit“, „il faut“, Lafaye<sup>1)</sup> s'exprime ainsi: „Ces mots marquent une certaine exigence, signifient qu'une chose ne peut pas ne pas se faire ou être faite.“

„Il est nécessaire annonce une nécessité; on doit, un devoir. Il est nécessaire d'être sage pour être content de soi-même (Acad.), est une remarque par laquelle on signale une exigence naturelle ou de la nature des choses; on doit être sage, est un précepte par lequel on impose, au nom de la raison ou de la conscience, une obligation à un être libre et moral. — „Il est nécessaire d'aimer pour vivre heureusement.“ Mol. „On doit aimer son prochain comme soi-même.“

„Il faut est également propre à exprimer une nécessité et une obligation.“

Quand il exprime une nécessité, sa synonymie avec il est nécessaire est assez étroite. Il en diffère cependant en ce qu'il indique un simple besoin, c'est-à-dire une nécessité moins essentielle et moins indispensable. Il est nécessaire revient à il faut nécessairement.<sup>2)</sup> „Il faut souffrir. . . Oui, il est nécessaire de souffrir pour expier nos fautes.“ Fén.

Quand il faut implique une obligation, c'est avec on doit qu'il est facile à confondre. Il s'en distingue en ce qu'il marque, non pas un devoir proprement dit, mais une obligation de convenance ou d'utilité, en ce qu'il est l'expression d'un conseil plutôt que d'un précepte. Lorsqu'on ne fait pas ce qu'il faut, on est imprudent, on déplaît, on échoue dans ses démarches, on se prépare des regrets; lorsqu'on ne fait pas ce qu'on doit, on est coupable, on viole les règles de la religion, de la morale ou de l'honneur, on se prépare des remords. „Mentor disait à Télémaque: Il faut toujours être prêt à faire la guerre, pour n'être jamais réduit au malheur de la faire. Il ne faut s'attirer l'envie de personne. . . On doit se sacrifier pour rendre les hommes bons et heureux.“ Fén. Pour réussir dans le gouvernement d'un royaume, „il faut savoir précisément quel est le but de la vie humaine, et quelle fin on doit se proposer en gouvernant les hommes.“ Id. — Il faut hurler avec les loups (Acad.); on doit révéler les choses saintes (Mol.) Il est avantageux, expédient, à propos ou séant de faire ce qu'il faut; c'est un<sup>3)</sup> loi, une action moralement bonne ou juste, de faire ce qu'on doit.<sup>4)</sup>

Cependant, surtout relativement à „falloir“, le Français ne prend pas la chose à la rigueur, comme on peut juger par les endroits cités plus haut et par les significations allemandes quelquefois ajoutées en parenthèse. C'est aussi pourquoi les modifications les plus différentes de la notion de „muessen“, de la nécessité sont assez souvent traduites de langues étrangères en français par „il faut“<sup>5)</sup> Ce sont en latin non-seulement les termes de *necesse est*, *opus est*, *oportet* que les traducteurs français rendent par „falloir“, mais aussi le part. fut. pass., le part. fut. act., le présent du subjonctif, l'impératif; même des interjections telles que *profecto*, *pol*, *vero mirum*, *reste*, *sane*, *age*; des conjonctions telles que *vero*, *vel*; des adjectifs terminés

<sup>1)</sup> Lafaye p. 793; cf. plus haut p. 35 et suiv.

<sup>2)</sup> „Il faut“ est souvent suivi de particules augmentatives telles que nécessairement (Volt. VI, p. 11, 46, 223, 14), absolument (Volt. V, avertiss.; Rouss. conf. p. 115), assurément (Rouss. conf. p. 182; Lamartine p. 93) etc.

<sup>3)</sup> C'est sans doute une faute d'impression pour „une“.

<sup>4)</sup> Cf. Boiste syn. p. 16; Gir. syn. p. 160; Oll. p. 162.

<sup>5)</sup> V. les observations faites plus haut.

par „ilis“ et des locutions telles que non dubium est quin, cautio est, quam sat est, evenit, aequum censebant, quantum abesse etc. sont rendues par „falloir.“ De même en grec: *δεῖν, ὀφείλειν, ἀνάγκη, ἀναγκαῖόν ἐστιν, δέον ἐστίν, χρῆ;* des adjectifs dérivés d'un verbe et qui se terminent en *τός* et des phrases telles que *τί οὖν ἐστίν;* se trouvent traduits par „il faut“. En anglais ce sont pour la plupart les termes de ought, must et necessary (it is) que nous avons rencontrés pour „falloir“.

Il serait fort intéressant de pénétrer plus profondément dans ces recherches et de profiter de tous les passages que nous avons amassés pour les synonymes, mais il nous en faut le loisir. Passons donc à la dernière partie du traité.

### III.

#### Composés<sup>1)</sup> et dérivés.<sup>2)</sup>

##### A. Défaillir. v. n.

*Étym.* Dé . . . préfixe<sup>3)</sup>, et faillir; wallon. defali; vpr. defalhir, nprov. defaylhir; anc. catal. defallir; espagn. desfallecer; port. defalecer; ital. sfallire.<sup>4)</sup>

La langue d'oïl avait defaillir et deffaillir;<sup>5)</sup> elle conjugait ce verbe comme faillir.

##### *Hist.* XI<sup>e</sup> siècle.

Rollanz mis nies hoi cest jur nus *defalt*,

Jo oi al corner que guaires ne vivrat.

(Bartsch, chr. fr., p. 32, ch. de Roi.)

Hoi nous *defalt* la leials compaignie.

(Ch. de Roi. CXXIX.)<sup>6)</sup>

##### XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Soffeire puet a salveteit quant li cuers ne requiert nule superfluiteit, ne ne murmureit nes dons quant celes choses mimes li *defaillent* ke necessaires li seroient.

(Bartsch, p. 104, sermon de Saint-Bernard.)

C'est ou exploitier ou del tot *defaillir*.

(ibid. p. 103.)

Foi et amours et locantes

Sont en moi sans ja *defaillir*.

(Maetzn., Altfr. L. XXXI, 2.)

Pur ço ne *defaldrad* jà ocisiun de ta maisun, ço que tu as mei en despit, e pris as la femme Urie à ton oes (à ta volonté) à tort, Rois. 159.

(Littre.)

Donkes en cele niant parfaite volenteit où il consente salvement, lai où li pooirs *defalt* de l'oyvre, ne poroit il jai mies estre salveiz par lo defailement<sup>7)</sup> de l'oyvre, ou por l'oyvre del defailement.

(Burg., gr. p. 332.)

<sup>1)</sup> Cf. Maetzn. gr. p. 317. 320.

<sup>2)</sup> Nous ne regardons comme composés que défaillir et entrefaillir; tous les autres mots qui ont quelque rapport à faillir ou falloir, soit qu'ils dérivent directement du latin ou qu'ils soient dérivés de faillir et falloir ou enfin qu'ils ne proviennent que du composé défaillir, nous les appelons tous simplement „dérivés“ et nous les rangeons en ordre alphabétique. (cf. la préface.)

<sup>3)</sup> La composition avec „dé . . .“ est peut-être une assimilation au latin „deficere“. (cf. Scheler, dict. étym.)

<sup>4)</sup> Cf. Littre, art. défaillir et Maetzn. Altfr. L. gloss.

<sup>5)</sup> V. Burg., gr. III, p. 155.

<sup>6)</sup> V. Littre, art. défaillir, hist.

<sup>7)</sup> V. plus bas.

Et totevoies ne *defarrat* mies cil ki porpraignet cest  
abandonéit membre, ensi k'il nès dons ne soit mies senz  
chief.  
(Burg., gr. p. 334.)

Un jor par est si *defaillis*,  
C'on dit, l'ame s'en va sanz faille.<sup>1)</sup>  
(Cast., p. 430, v. 62. 63.)

XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Se tu es noble et veulz les armes  
Suivre, il fault que souvent l'armes  
En mainte terre, ou *defaillis*  
Ou te tendroit et pour faillis.  
(Bartsch, chr. fr., p. 418, Christine de Pisan.)

Car espoir m'estoit *defailliy*.  
(ibid. p. 426, Alain Chartier.)  
Toutes choses necessaires à une si grande entreprise  
leur *defaillioient*.  
(Comut. Prol.)<sup>2)</sup>

XVI<sup>e</sup> siècle.

Au cas que l'un deux vienne à *defaillir*, ie substituë  
en sa part celuy qui surviura.

(H. et B., p. 129, Montaigne.)

Car l'edict celeste ne peut mentir, par lequel il est  
denoncé, que le peuple sera dissipé quand la Prophetie  
*defaudra*.  
(ibid. p. 126, Calvin.)

Leur âge *defaudra* plutôt que la matiere.  
(ibid. p. 150, Regnier.)

Raison me *defaut* és exemples.  
(Rab., Pant. III, 14.)

Suppleant à ce qui *defaillioit*.  
(id. ibid. III, 1.)

Comme l'ame descharge ses passions sur des objects  
fauls,<sup>3)</sup> quand les vrais luy *defaillent*.  
(Mont. Fss. I, 4.)

Ils s'en vont balivmant et traissant comme des hom-  
mes qui *defaillent* de foiblesse.  
(ibid. I, 9.)

*Sign. et emploi.*

1<sup>o</sup>. fehlen, mangeln, aufhoeren, abgehen, ausgehen, aussterben = deficere.  
(être en moins, faire défaut, manquer.)

Cours la Flandre où jamais la guerre ne *defaut*.  
(Rég., Épit. I.)<sup>4)</sup>

A qui le désir manque aucun bien ne *defaut*.  
(Rotrou, St. Gen. V, 2.)<sup>5)</sup>

La force lui *defaut* et le teint lui pâlit.  
(Tristan, Marianne V, 3.)<sup>7)</sup>

L'Église, même fidèle et assistée de son divin chef  
jusqu'à la fin du monde, peut faillir et surtout *defaillir*.  
(Rev. Chrét. 1861, p. 465.)<sup>8)</sup>

Se *defaillir* à soi-même.  
(se manquer à soi-même.)

Je ne veux pas me *defaillir* tant à moi-même que de donner sujet à ceux qui me survivront de me reprocher.  
(Desc. Méth. 6.)<sup>9)</sup>

2<sup>o</sup>. abnehmen, schwinden.  
(dépérir, s'affaiblir.)

Lors que l'on se voit assaillir  
Par un secret venin qui tue,  
Et que l'on se sent *defaillir*  
Les forces, l'esprit et la vue; . . .  
(H. et B., p. 213, Voiture.)

J'ai senti *defaillir* ma force et mes esprits  
(Rac., Baj. V, 1.)

Que si la frayeur nous saisit de sorte que le sang se  
glace si fort que tout le corps tombe en *defaillance*, l'âme  
*defaut* en même temps.  
(Boss., Conn. de Dieu III, 11.)<sup>10)</sup>

<sup>1)</sup> V. plus bas.    <sup>2)</sup> V. Littré, art. *defaillir*, hist.    <sup>3)</sup> V. plus bas.  
<sup>4)</sup> V. aussi les autres exemples dans Littré, art. *defaillir*, hist.    <sup>5)</sup> Littré, art. *defaillir*, I.    <sup>6)</sup> ibidem.  
<sup>7)</sup> ibidem.    <sup>8)</sup> V. plus haut p. 22 et ajoutez la plupart des exemples cités dans cette page.  
<sup>9)</sup> V. Littré, art. *defaillir* I.    <sup>10)</sup> ibidem 2.

Le courage de Corinne *défaillit*.

(Staël, Corinne, XVII, 9.)<sup>1)</sup>

Il n'y a vol si haut et si fort qui ne *défaill* dans l'immensité des cieux.

(Chateaubr. dans le Dict. de Dochez.)<sup>2)</sup>

Très-souvent notre verbe se trouve dans le Nouveau Testament, surtout dans les psaumes, dans cette signification:

Mes yeux *défaillent*, en attendant ta délivrance et la parole de ta justice.

(Ps. 119, 123.)<sup>4)</sup>

Mais j'ai prié pour toi, que ta foi ne *défaill* point: toi donc, quand tu seras un jour converti, fortifie tes frères.

(Luc. 22, 32.)<sup>5)</sup>

### 3°. ohnmaechtig werden.

(tomber en faiblesse, s'évanouir.)

Et ayant combattu autant qu'il eut de force, se sentant *défaillir* et eschapper du cheval.

(Mont. Ess. I, 3.)

J'ajouterai seulement que se sentant mortellement blessé et prêt à *défaillir*, il fit voeu de se retirer.

(Mém. p. 79.)

Un testament, qui vous déshérite. Ce peu de mots me coûtèrent tant à dire que je me sentis presque *défaillir*.

(Hecker, p. 207, Diderot.)

Puis il *défaill*oit, puis il revenoit et disoit en soupirant . . .

(Id. et N., p. 280, Diderot.)

Et la moitié du ciel pâlisait, et la brise

*Défaillait* dans la viole, immobile et sans voix.

(Lamart., Harm. II, 2.)<sup>3)</sup>

Je suis *défailli* par la guerre que tu me fais.

(Ps. 39, 10.)<sup>6)</sup>

Ma chair et mon coeur *défaill*oient.

(Ps. 73, 26.)<sup>7)</sup>

Mes yeux *défaillent* en attendant ta parole.

(Ps. 119, 82.)<sup>8)</sup>

. . . l'horreur m'a pris violemment. J'ai craint de *défaillir*.

(V.-H., p. 18 le d. j. d'un cond.)

Ordener tressaillit et fut prêt à *défaillir*, car il reconnut celle qui priait.

(V.-H., Han d'Isr. t. I, p. 36.)

En achevant de la lire (la lettre), je me sentis *défaillir*, épuisé par tout ce que je venais d'éprouver.

(H. et B., p. 667, X. de Maistre.)

Son coeur se pâme de bonheur. Elle se sent *défaillir*; elle demande qu'on la soutienne . . .

(Rev. Chrét. 1861, p. 236.)

L'Académie dit que ce verbe n'est guère usité au pluriel du présent de l'indicatif, à l'imparfait et au prétérit. Littré<sup>9)</sup> y ajoute le présent singulier de l'indicatif: je défaus, tu défaus, il défaut; le futur: je défaudrai; le conditionnel: je défaudrais; le subjonctif: que je défaill, que nous défaillions, que je défaillisse; le participe présent: défaillant et le participe passé: défailli. M. Cousin<sup>10)</sup> (fragment philos. 2<sup>e</sup> éd. 1833, p. 206) n'a pas dit „défaudrait“, mais „défaillera“.

## B. Entrefaillir.

Nous n'avons trouvé ce mot qu'une fois, savoir l'infinitif, dans Burguy (cf. Burg. gr. III, p. 155), où il cite vers 20705 de la Chronique des Ducs de Normandie par Benoit. Les auteurs modernes, le dictionnaire de l'Académie, Richelet, Mozin-Peschier etc. ne le connaissent pas.

<sup>1)</sup> V. Littré, art. défaillir, 2.

<sup>2)</sup> ibidem.

<sup>3)</sup> ibidem.

<sup>4)</sup> עֵינַי כָּלוּ לְיִשְׁעֲךָ וּלְאִמְרֹת צְדָקָה :

<sup>5)</sup> Nous avons pris ici „défaillir“ pour „schwach werden“, mais en regardant la traduction tetraglotte il est évident que cet exemple appartient à la première signification: Ego autem rogavi pro te, ut non deficiat fides tua, et tu a quando conversus confirma fratres tuos. — Εγώ δε εδεήθην περί σου, ἵνα μή ἐκλείπῃ ἡ πίστις σου, καὶ οὐ ποτε ἐπιπορεύῃς στήθεσιν τοῦ ἀδελφοῦ σου. — Ich aber habe fuer dich gebeten, dass dein glaube nicht aufhoere; und wenn du dernal-eins dich bekehrst, so staerke deine brueder. — I have prayed for thee, that thy faith fail not; and when thou art converted, strengthen thy brethren.

<sup>6)</sup> נֶאֱלַמְתִּי לֹא אֶפְתָּחֵשִׁי כִּי אֶתֶּה עֲשִׂיתָ :

<sup>7)</sup> כָּלָה שְׂאָרֵי וּלְבָבִי :

<sup>8)</sup> כָּלוּ עֵינַי לְאִמְרֲתֶךָ :

<sup>9)</sup> V. Littré, art. défaillir. — Richelet dit aussi: il se peut conjuguer: je défaus, tu défaus, il défaut, nous défaillons etc.

<sup>10)</sup> Littré cite cet endroit: „où manquerait l'action intérieure, défaillera la perception; mais il y ajoute que M. Cousin s'est mépris sur la conjugaison. — Cf. plus haut.

C. Défaillance.<sup>1)</sup>

*Étym.* prov. defaillensa, defalensa; vfr. defaillance, deffaillance.<sup>2)</sup>

*Hist.* XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Et s'en tel point leur faisiez *defaillance*  
Saint est martir, apostre et innocent  
Se plainderoient de vous au jugement.

(Quesnes, Romancero, p. 102.)<sup>3)</sup>

Mès si cum li ombre ne pose,  
En l'air oscurci, nule chose  
Fors *defaillance* de lumiere.

(la Rose, 6339.)<sup>4)</sup>

XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Les vertuz sont superhabundances ou regart des vices qui sont *defaillances*, et ces vertus meismes ce sont defaillances ou deffautes ou regart des vices qui sunt en superhabundance.

(Oresme, Éth. 52.)<sup>5)</sup>

XVI<sup>e</sup> siècle.

Car c'est une *defaillance* insupportable à qui s'em-  
pesche des negociations du monde.

(Mont. Ess. I, 9.)

Les assiegez ne perdoient plus de coups au loin, sen-  
tans la *defaillance* de leurs poudres.

(D'Aub. Hist. II, 50.)<sup>6)</sup>

Elles ont un battement et *defaillance* de coeur.

(Paré, XVIII, 64.)<sup>7)</sup>

*Sign. et emploi.*

1<sup>o</sup>. das fehlen, aufhoeren, ausbleiben.

(état de ce qui fait défaut.)

L'esprit humain, dans ses longs pèlerinages à travers  
les siècles, ne s'avance pas en suivant la règle d'un progrès  
continu et sans *defaillances*. (unterbrechung)

(Rev. Chrét. 1861, p. 820.)

Si la *defaillance* de la race masculine d'Aaron eût dû  
arriver, Dieu l'aurait prévue.

(Fén. t. II, p. 124.)<sup>8)</sup>

Terme de jurisprudence. Défaut d'accomplissement d'une clause au temps fixé.<sup>9)</sup>

Ancien terme d'astronomie: défaillance d'un astre, éclipse.<sup>10)</sup>

Agathocle rassura ses soldats, en leur faisant entendre que ces sortes de *defaillances* des astres marquaient tou-  
jours un changement dans l'état présent.

(Rollin, Hist. anc. Oeuvres, t. I, p. 285, dans Pougens.)<sup>11)</sup>

2<sup>o</sup>. das fehlen, aufhoeren der kraefte, hinfaeligkeit, natuerliche schwaeche.  
(défaillance de nature, état d'une personne en qui l'âge, les fatigues, les maladies  
ont usé les forces vitales.)

Je ne vels iamais pere, pour teigneux ou bossé que  
feust son fils, qui laissast de l'advouer; non pourtant, s'il  
n'est du tout enyvry de cette affection, qu'il ne s'aperçoive  
de sa *defaillance*.

(Mont. Ess. I, 25.)

Cette suite de changements, en nos corps par la *de-  
faillance* de la nature, en nos âmes par l'instabilité de  
nos desirs.

(Fléchiér, Dauphine.)<sup>12)</sup>

Son zèle la soutint dans les *defaillances* de la nature.

(id. Mme de Mont.)<sup>13)</sup>

Seigneur, soutenez mon coeur, malgré les *defaillances*  
de la nature.

(Fén. t. XVIII, p. 160.)<sup>14)</sup>

La nécessité où les hommes sont de soutenir tous les  
jours la *defaillance* de leur corps par le boire et par le  
manger.

(Nicole, Ess. de mor. 1er traité, ch. 5.)<sup>15)</sup>

Une dernière *defaillance* de la nature annonce que  
cet instant est venu.

(H. et B., p. 658, Lamennais.)

<sup>1)</sup> V. Littré.

<sup>2)</sup> V. Burg, gr. III, p. 155.

<sup>3)</sup> V. Littré, art. défaillance, hist.

<sup>4)</sup> ibidem.

<sup>5)</sup> ibidem.

<sup>6)</sup> ibidem.

<sup>7)</sup> ibidem.

<sup>8)</sup> V. Littré, art. défaillance, I.

<sup>9)</sup> V. plus bas.

<sup>10)</sup> Le Dictionnaire de l'Acad. n'a pas cette signification. P. Richelet dit: „Je ne sçais si ceux qui traitent Mr. de Breueuf de Poëte Gascon, désaprovent l'usage du mot *defaillance*, dont il s'est servi dans sa Pharsale, pour exprimer la résistance du Soleil dans la prévoiance de la sanglante bataille dont il doit être le témoin. Mais il me semble qu'il est bien placé: Le Soleil étonné long-tems au sein de l'onde, Résiste aux loix du sort, et se refuse au monde; Il n'accorde qu'à peine à des desseins pervers Le tribut de clarté qu'il doit à l'Univers; Après avoir en vain tenté sa défaillance, Il fait sur l'onde calme agir son influence, Et formant de vapeurs un voile officieux, Il travaille à cacher la Pharsale à ses yeux.“

<sup>11)</sup> V. Littré, art. défaillance, I.

<sup>12)</sup> V. Littré, art. défaillance, 2.

<sup>13)</sup> ibidem.

<sup>14)</sup> ibidem.

<sup>15)</sup> ibidem.

3<sup>o</sup>. ohnmacht, erstarrung.

(faiblesse, évanouissement, pâmoison; plus précisément: diminution soudaine et plus ou moins marquée de l'action du coeur, qui prend aux gens à cause de quelque mal, de quelque défaut de vivres etc., et qui constitue le premier degré de la syncope.)<sup>1)</sup>

A. Ah, soutenez-moi, je vous prie. — B. Qu'avez-vous?  
A. Je n'en puis plus. — B. D'où vous vient cette *défaillance*?

(Dacier, p. 242.)<sup>2)</sup>

Je suis encore en *défaillance* du mal de coeur que cela m'a donné, et je pense que je n'en reviendrai de plus de quinze jours.

(Mol., crit. de l'éc. d. f. sc. III.)

En ce moment la *défaillance* cessant, la douleur succéda.

(Fén. Tél. XVII.)

Bientôt Phalante revenant de cette *défaillance*, prit l'urne des mains de Télémaque . . .

(id. ibid.)

Et comme cet infortuné veillard tomboit en *défaillance*, on le porta dans sa tente.

(id. ibid. XX.)

Une pâleur de *défaillance* et une sueur froide se répandoient dans tous ses membres.

(id. ibid.)

Le plus féroce assassin soutint un homme tombant en *défaillance*.

(H. et B., p. 431, Rousseau.)

Cette odeur la faisait presque tomber en *défaillance*, et ce dégoût durait longtemps.

(J.-J. Rouss., conf. I, III, p. 105.)

Il tomba ou mort, ou en *défaillance*,<sup>3)</sup> et l'on eut bien de la peine à l'emporter hors du combat.

(Roll., hist. rom. t. XIII, p. 44.)

Voyez cette pauvre créature humaine gisante au coin de la rue dans la *défaillance* du besoin, ou qu'un accident vient d'atteindre.

(Mager anth., t. II, p. 614, Lamennais.)

Et si je les renvoie à jeun en leurs maisons, ils tomberont en *défaillance* par le chemin.

(Marc. 8, 3.)<sup>4)</sup>

Cette *défaillance* indique l'entrée dans l'état extatique.

(Revue Chrét. 1861, p. 236.)

Le bon religieux éprouva une *défaillance* si extraordinaire qu'il ne lui fut pas possible d'aller plus loin.

(Cottin, Élis.)

4<sup>o</sup>. Figurément: schwache, angst, beklemmung; (pl.) innere kämpfe, sittliche schwache, ausschweifung.<sup>5)</sup>

Ainsi mes yeux commençoient à s'obscurcir, mon coeur tomboit en *défaillance*, je ne pouvois plus rappeler ni ma raison, ni le souvenir des vertus de mon pere.

(Fén. Tél. IV.)

Avoir, dans les *défaillances* de l'âge, le même goût pour le monde.

(Mass. Car. Prosp.)<sup>6)</sup>

Comme ses disciples étoient encore faibles, il veut leur épargner le spectacle de ses *défaillances* et de son agonie.

(id. Car. Passion.)<sup>7)</sup>

Il souffrira, par les raisons que je viens de dire, une *défaillance* de coeur très-grande.

(Montesq. Esp. XIV, 2.)<sup>8)</sup>

Jamais je n'y suis entré, sans sentir une certaine *défaillance* de coeur qui venait d'un excès d'attendrissement.

(J.-J. Rouss., conf. I, IV, p. 145.)

André: règle ton coeur et règle ta vie; tout est là. Dans tes nuits de *défaillance*, évoque à ton aide les ombres des vaillants et des forts . . .

(Ploetz, man., p. 792, Octave Feuillet, Dalila.)<sup>9)</sup>

Dès que ce génie fut entré en *défaillance*, les étrangers détournèrent leur attention.

(Littre, préface, p. LVI.)

Quand l'avenir pour moi n'a pas une espérance,

Quand pour moi le passé n'a pas un souvenir,

Où puisse, dans son vol qu'elle a peine à finir

Un instant se poser mon âme en *défaillance*.

(Mager, anth., t. I, p. 536, Sainte-Beuve.)

En face de cette *défaillance* du pontificat, un grand rôle restait à jouer pour l'Église, et elle l'a compris.

(Rév. Chrét. 1861, p. 79.)

L'inconstance, le dégoût, la *défaillance* d'une âme . . . le faisaient errer de palais en palais.

(ibid. p. 345.)

Il ne saurait donc y avoir de sa part de petites contradictions, d'erreurs légères, d'imperceptibles fautes, d'oublis pardonnables, de *défaillances* peu dignes d'être relevées: tout ici est grand comme son auteur et d'une importance aussi immense que la perfection des attributs divins.

(Rev. Chrét. 1861, p. 609.)

<sup>1)</sup> Cf. Du Cange: „defecit“ = morbi genus, languor, forte phthisis.

<sup>2)</sup> A. Ah, retine me, obsecro. — B. Amabo, quid tibi est? — A. Disperii, perii misera. — B. Quid stupes, Antiphila? (Tér. Heautontim, II, 3.)

<sup>3)</sup> „L'expression de César paroît susceptible de deux sens: Relinquit animus Sextium.“ Rem. d. R.

<sup>4)</sup> Et si demisero eos ieiunos in domum suam, deficient in via. — Καὶ εἰς ἐπιούσῳ αὐτοῦς ῥητοεὶς εἰς οἶκον αὐτῶν, ἐλευθήσονται ἐν τῇ ὁδῷ. — Und wenn ich sie ungegessen von mir heim lassen gehen, werden sie auf dem wege verschmachten. — And if I send them away fasting to their own houses, they will faint by the way. (Tetragl.)

<sup>5)</sup> Cf. Du Cange: „defectio“ = animi desponsio.

<sup>6)</sup> V. Littré, art. *défaillance* 4. <sup>7)</sup> ibid. <sup>8)</sup> ibid.

<sup>9)</sup> Cf. Revue Chrét. 1861, p. 505.

## 5°. zerfliessbarkeit.

(dissolutio, déliquescence),

terme de chimie ancienne. — Huile de tartre par défaillance, mélange de potasse et de carbonate de potasse devenu liquide par l'effet de son exposition à l'air.<sup>1)</sup>

Lafaye<sup>2)</sup>, en comparant les synonymes évanouissement, pâmoison; défaillance, faiblesse, syncope, dit que ces mots signifient tous le fait ou l'état d'une personne qui se trouve mal, et après avoir fait le parallèle entre évanouissement et pâmoison, il continue ainsi:

„La défaillance est un affaiblissement des forces; la faiblesse en est la perte. L'une n'est qu'un degré qui mène à l'autre. „Il arrivera (au corps) tantôt des tremblements et des convulsions, tantôt des langueurs et des défaillances.“ Boss. „Je suis quelquefois au hasard de tomber par des étourdissements qui me prennent; je ne saurais m'appliquer le moins du monde qu'il ne me prenne un mal de coeur tirant à défaillance.“ Boil. — La faiblesse est plus grave; il est moins rare, d'en mourir. „Vous le voyez là (votre père); il vient de mourir tout à l'heure d'une faiblesse qui lui a pris.“ Mol. „A huit heures l'abbé Chauvelin a donné audience à ses médecins; il plaisantait avec eux lorsqu'il lui a pris une faiblesse dans laquelle il a passé, sans qu'il ait pu recevoir les sacrements.“ Bach. — „Le roi d'Angleterre eut une grande maladie. Étant tombé en faiblesse, son fils crut qu'il était mort, et prit la couronne qui était sur son lit . . . Le roi, revenu de sa défaillance, demanda sa couronne. “ Boss.

La syncope ressemble à la faiblesse en ce qu'elle constitue également un état complet, un état porté au plus haut point. Mais, au lieu que faiblesse, d'une origine latine<sup>3)</sup> fort difficile à apercevoir, est un mot de la langue commune, syncope, pris du grec *συνκοπή*, est le terme technique de la médecine qui s'en sert exclusivement dans les titres des ouvrages, où il est traité de l'espèce de maladie qui consiste, comme on dit vulgairement, à se trouver mal.“ Suivent des exemples: „La nuit fut cruelle et décisive. Étouffement, oppressions, syncope, la peau sèche et brûlante; une ardente fièvre . . .“ J. J. „Les Français courent; ils volent; les voitures lentes d'Asie, le pas réglé de nos chameaux, les feraient tomber en syncope.“ Montesq.<sup>4)</sup>

Le participe présent<sup>5)</sup> de „défaillir“ est devenu adjectif et substantif.

## D. Défaillant, e, adj.

Étym. Défaillir.

Hist. XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Li chaitif fil d'Adam nen ont cure de veriteit ne de celes choses k'à lor salveteit appartient, anz quierent icil les choses *defaillans* et trespasavles. Job, 521.<sup>6)</sup>

Il fu jugié que li *defalans* ne perdroit pas saizine. (Beaum. XXXIX, 76.)<sup>7)</sup>

Sign. et emploi.

1°. fehlend, ausbleibend, aufhoerend.

(qui fait défaut, qui manque.)

Ligne défaillante, ligne qui n'a plus d'héritiers. —<sup>8)</sup>

Qui fait défaut en justice.

1) V. Littré, art. défaillance, 5. 2) Lafaye, suppl. p. 138 et suiv.

3) De l'adjectif faible, et celui-ci du latin *flebilis* pro *debilis*, *infirmus*, *imbecillus*, vfr. *fleble*, *flevo*, *feble*, *foible*. (Cf. Littré, art. faible, étym. et Du Cange, art. *flebilis*, I, p. 298.)4) Cf. Ploetz, synt. p. 233. 5) V. Littré, art. défaillant, hist. XII<sup>e</sup> s. 6) *ibidem* XIII<sup>e</sup> s.

7) V. Littré, art. défaillant, 1.

Le défendeur défaillant. Un témoin défaillant.<sup>1) 2)</sup>

2<sup>o</sup>. zerfallend, abnehmend, ohnmaechtig.  
(qui s'affaiblit.)

J'ai vu sa main *défaillante* chercher encore en tombant de nouvelles forces pour appliquer sur ses lèvres ce bienheureux signe de notre rédemption.

(H. et B., p. 347, Bossuet.)

Elle (la nuit) ne pouvait verser sur les hommes abattus et *défaillants*, ni la rosée . . . .

(H. et B., p. 352, Fénelon.)

Pent-être baisserez-vous sous sa main sacrée, devenue l'instrument de votre réconciliation, votre tête déjà *défaillante*.

(Mass., p. 87.)

. . . . . Vois sa soeur expirante

L'embrasser en mourant de sa main *défaillante*.

(Volt., Oreste III, 2.)

Trois fois le fer échappe à sa main *défaillante*.

(id. Henr. X, p. 183.)

D'un loup écorché vif appliquez-vous la peau  
Toute chaude et toute fumante:  
Le secret sans doute en est beau  
Pour la nature *défaillante*.

(La Font., fab. VIII, 3.)

Toi-même, rappelant ma force *défaillante*,  
Et mon âme déjà sur mes lèvres errante,  
Par tes conseils flatteurs tu m'as su ranimer:  
Tu m'as fait entrevoir que je pouvais l'aimer.

(Rac., Phèdre III, 1.)

Ses chevaux fougueux ne sentant plus sa main *défaillante*, et les rênes flottants sur leur cou, l'emportent çà et là.

(Fén. Tél. I, XX, p. 228.)

Ses yeux étoient déjà presque éteints, et sa voix *défaillante*.

(id. ibid. p. 233.)

En confrontant les deux synonymes „débile“ et „défaillant“, Lafaye dit<sup>3)</sup> que ce sont des Mots qualificatifs d'une personne qu'on considère par rapport à la perte de ces forces.

L'homme débile les a perdues; l'homme défaillant est en train de les perdre. La débilité est un état achevé, amené par l'âge ou de longues maladies; la défaillance<sup>4)</sup> est un changement qui s'opère actuellement. Le vieux Priam, de sa main débile, lance vainement un trait contre son ennemi; on dit la main défaillante d'une personne que ces forces abandonnent dans le moment, qui se trouve mal ou qui se meurt.

D'ailleurs ce qui frappe dans „débile“, c'est l'incapacité de service. Ce mot n'est autre que le latin *debilis*, formé de *de* et de *habilis*,<sup>5)</sup> et signifie qui a perdu son habileté, son aptitude.<sup>6)</sup> Les Invalides ont été appelés justement des guerriers débiles (Montesq.); un cerveau ou un estomac débile n'est plus apte ou propre à remplir ses fonctions. Mais l'idée distinctive de défaillant (qui va faillant ou tombant) est celle de décadence de fin prochaine, probable ou à craindre. „Laisser l'âme défaillante et prête à expirer faute de<sup>7)</sup> soutien.“ (Fén.) „Ces deux pains sont quotidiens, parce qu'il faut<sup>8)</sup> sans cesse soutenir l'homme fragile et défaillant.“ Id.

Vous en croirez les traits qu'une mère expirante

A tracés devant moi d'une main *défaillante*.

(Volt.)<sup>9)</sup>

### E. Défaillant, e, subst.

*Étym. et hist.* V. le mot précédent.

*Sign. et emploi.* Terme de procédure, de pratique. Il signifie celui, celle qui n'a pas comparu en justice, qui manque à comparaître, à se trouver à l'assignation donnée en justice; = desertor causae.<sup>10)</sup>

Le défaillant a été condamné (in contumaciam verurtheilt). Tous les défaillans ont été condamnés aux dépens.<sup>10)</sup>

1) V. Littré, art. défaillant, 1.

2) Cf. Du Cange: *defectiva febris* = *intermittens*.

3) Lafaye, suppl. p. 96.

4) V. plus haut p. 52 et suiv.

5) Cf. Klotz.

6) Cf. Du Cange I, p. 720: *debilis* = *ἰσχυρῆς, ἀσθενῆς*.

7) V. plus bas.

8) V. plus haut p. 35 et suiv.

9) Cf. l'adj. défaillant.

10) Cf. Acad., Littré et Rich.

**F. Défailement.***Étym.* Défaillir.*Hist.* XIII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Donkes en cele niant parfaite volonteit où il consent salvement, lai où li pooirs defalt<sup>1)</sup> de l'eyvre, ne poroit il jai mies estre salveiz par lo *defailement* de l'oyvre, ou por l'oyvre del *defailement*.

(Choix de Sermons de Saint Bernard p. 544.)<sup>2)</sup>XVI<sup>e</sup> siècle.

Il lui prenoit quelquefois *defailement* de coeur, avec tels autres accidents qui prennent aux femmes enceintes.

(Desper. Contes XI.)<sup>3)</sup>

*Sign. et emploi.* Il signifie l'action de défaillir.<sup>4)</sup> — L'Acad., Richelet, Mozin-Peschier n'ont pas ce mot. —

**G. Défailli, e.**<sup>5)</sup>

Part. passé de „défaillir“. Qui a fait défaut, qui a manqué.

On ne sut plus quelles bornes on pourroit donner à leur puissance, quand on leur vit envahir un peu après dans leur voisinage le royaume de Babylone, où la famille royale étoit *défaillie*.

(Boss., hist. univ. III, 4; p. 305.)

Délivre-nous, ô Éternel, car l'homme de bien est *de-failli*, et les hommes sincères ont pris fin parmi les fils des hommes.

(Ps. 12, 1.)<sup>6)</sup>

Sa bonté est-elle *défaillie* pour jamais? Sa parole a-t-elle pris fin pour toujours?

(Ps. 77, 8.)<sup>7)</sup>

Qui est tombé en défaillance, qui s'est affaibli.

Un prêtre vient rendre à un coeur intrépide la force *défaillie*.

(Chateaubr. dans le Dict. de Dochez.)<sup>8)</sup>

Mon âme est *défaillie* en attendant la délivrance; je me suis attendu à ta parole.

(Ps. 119, 81.)<sup>9)</sup>Ne m'abandonne point maintenant que ma force est *défaillie*.(Ps. 71, 9.)<sup>10)</sup>**H. Défaillible, adj.***Étym.* Défaillir.*Hist.* XV<sup>e</sup> siècle.Laissons ces choses et disons que la première vie est *defaillible*.<sup>11)</sup> (Gerson, Harengue au roi Charles VI, p. 8.)<sup>12)</sup>*Sign.* Qui peut défaillir.**I. Défausser, v. a. et (se d.) v. r.***Étym.* Dé . . . . préfixe, et faux adj.<sup>13)</sup>

*Hist.* Nous n'avons trouvé ce mot que dans le Dictionnaire de l'Académie et dans Littré;<sup>14)</sup> mais ni l'un ni l'autre n'en citent des passages.

<sup>1)</sup> V. plus haut p. 49.<sup>2)</sup> V. Burg. I, p. 332; id. III, p. 155.<sup>3)</sup> V. Littré, art. défailement, hist.<sup>4)</sup> Cf. Littré, art. défailement.<sup>5)</sup> Cf. id. art. défailli.<sup>6)</sup> הוֹשִׁיעָה וְהוֹה פִּירְגָמֹר הָסִיד פִּירְפֹסוֹ אֲמוּנִים מִבְּנֵי אָדָם:<sup>7)</sup> הַלְעוֹלָמִים יִזְנָה אֲדָנִי וְלֹא-יִסָּרָה לְרִצּוֹת עוֹד:<sup>8)</sup> V. Littré, art. défailli.<sup>9)</sup> כָּל־תָּהָה לְתַשְׁוֵּעַתָּהּ-נִפְשִׁי לְדַבְרֶךָ וְיִחַלְתִּי:<sup>10)</sup> אֶל־תִּשְׁלִיכֵנִי לַעַת זָקְנָה כִּכְלוֹת פְּחִי אֶל־תַּעֲזוּבֵנִי:<sup>11)</sup> C'est manifestement une faute d'impression pour „defaillible“.<sup>12)</sup> V. Littré; les autres dictionnaires n'ont pas ce mot.<sup>13)</sup> V. plus bas.<sup>14)</sup> C'est aussi le Dictionnaire de Mozin-Peschier qui connaît ce mot, mais cet ouvrage et celui de l'Académie l'allèguent seulement comme verbe pronominal.

*Sign. et emploi:*

- 1<sup>o</sup>. v. a. redresser ce qui a été faussé.  
 2<sup>o</sup>. v. réfl. se défausser  
 eine unbedeutende karte abwerfen.

Terme de jeu: se débarrasser de ces fausses cartes, c'est-à-dire, quand on n'a pas des cartes de la couleur qui se joue, jeter les cartes qu'on croit être les moins utiles. — Il faut savoir se défausser à propos.<sup>1)</sup>

**K. Défaut, s. m.**

*Étym.* Dé . . . préfixe, et faillir;<sup>2)</sup> provenç. default, et, beaucoup plus souvent, defauta, deffaulta; anc. catal. defalt; ital. esp. port. difalta.<sup>3)</sup> — Le féminin defaute ou deffaute<sup>4)</sup> est, dans les premiers temps, le seul que les textes offrent fréquemment.<sup>5)</sup> 6)

*Hist.* XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

C'est sa borce, qui ne li faut

Por amende ne por *defaut*.<sup>7)</sup>

(H. et B., p. 38, Rutebeuf.)

Car il n'ot onques persecucion en paroisse, ne par *defaut*<sup>8)</sup> d'yaue ne de trop pluie ne d'autre persecucion . . .

(Bartsch, chr. fr., p. 370, Jehan de Joinville.)

Feuille ne flos ne vaut riens en chantant,

Fors ke par *defaute* sans plus de rimoier.

(Barthe, p. 38, Thibaut.)

Povres et nus, maigres et froiz

Fui par *defaute*.

(Bartsch, chr. fr., p. 337, Rustebues.)

XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Et aussi, pour les *deffaultes*, qui advenir pouvoient, grans pourveances et charroy les suyvoient.

(Magn., p. 23, Jean Froissart.)

Se dix estoit le plus grant excès en aucune matiere et deux estoit la plus grant *deffaute*, le moien selon nature de la chose ce seroit six.

(Oresme, Eth. 44.)<sup>9)</sup>

Si le pria en amitié et requit par lignage qu'il se voulust sur ce aviser, par quoi aucune *deffaute* ne fust trouvée en lui.

(Froiss. I, I, 72.)<sup>10)</sup>

La comtesse pria à ces seigneurs de Bretagne, pour l'amour de Dieu, qu'ils ne fissent nule *defaute*, et que elle auroit grand secours dedans trois jours.

(id. I, I, 176.)<sup>11)</sup>

Mais quant ce vint au fait de la despense,

Il restreignit eufs, chandelle et moustarde,

Et oubliâ pain, vin, char et finance;

Tout se destruit, et par *default* de garde.

(Eust. Deschamps.)<sup>12)</sup>

En fut mal recompensé plus par la poursuyte de ses enemys que par le *deffault* du roy.

(Comm. I, 2.)<sup>13)</sup>

Il avoit honte de retourner en Castille ne en Portugal avecques ceste *deffaulte*, et de n'avoir rien fait deça.

(id. V, 7.)<sup>14)</sup>

XVI<sup>e</sup> siècle.

Mais aussi vient il du *defaut* grand de celui qui en delibere, qui est ou de ne cognoistre pas bien, et trop presumer de soy.

(Magn., p. 179, Pierre Charron.)

Une seule en est à dire, en laquelle je ne sçay comme Nature *default* aux hommes, pour la desirer.

(id. p. 122, Étienne de la Boétie.)

1) V. Littré, art. défausser.

2) Scheler (art. défaut) dit: „Défaute se rapporte à „défaillir“, comme falte, faute à „faillir“. Comme le verbe „défaillir“, dans la structure, paraît avoir subi l'influence du Lat. „deficere“, faire défaut, nous attribuons de même l'introduction du masc. défaut à l'influence du substantif „defectus“ = défaut, it. difetto.“ — V. défaillir.

3) V. Littré; Scheler; Coutelle. 4) V. Littré; Burg, gr. III, p. 155; Bartsch, chr. fr., p. 543.

5) Nous avons aussi trouvé „defaut“ (v. les exemples du XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s.); Littré lui-même donne la forme „deffault“ dans les exemples du XV<sup>e</sup> s., et Magnin (p. 23, obs. 5) dit qu'il y a aussi deffalt, deffault.

6) Cf. Du Cange I, p. 742, les mots: defaultum, defalta, defectus. Il dit que le premier tire son origine ex Gallico „Defaut“ vel Anglico „Defalte“, et non au contraire. Pour „defectus“ v. plus bas. 7) V. cette page, rem. 5.

8) ibidem. 9) V. Littré, art. défaut, hist. 10) ibidem. 11) ibidem. 12) ibidem. 13) ibidem. 14) ibidem.

Tellement, Sire, qu'une telle faveur surmontant toute éloquence humaine, nous aimons trop mieux confesser notre imbecillité par un vergogneux silence, qu'amoindrir un tel bien fait par *default* de la parole.

(Magn., p. 99, Th. de Bèze.)

Ne pensez que nous soyons venus pour maintenir aucun erreur; mais pour découvrir et amender tout ce qui se trouvera de *default*, ou de nostre costé ou du vostre.

(id. ibid. p. 100.)

Quand ie me plains du *default* de la mienne (mémoire); ils me reprennent et mescroient, comme si ie m'accusois d'estre insensé.

(Mont. Ess. I, 9.)

Mais, Rapin mon amy, c'est la vieille querelle,  
L'homme le plus parfait a manqué de cervelle,  
Et de ce grand *default* vient l'imbecillité,  
Qui rend l'homme hautain, insolent, effronté,  
Et selon le sujet qu'à l'oeil il se propose,  
Suivant son appetit il juge toute chose.

(H. et B., p. 150, Regnier.)

### Sign. et emploi:

#### 1<sup>o</sup>. mangel.<sup>4</sup>)

Action de défailir. privation de quelque chose. — Le défaut de subsistance a forcé la garnison à se rendre. Défaut d'esprit, d'expérience, de courage. (cf. Littré.)

<sup>1</sup>) V. Littré, art. défaut, hist. XVI<sup>e</sup> siècle. <sup>2</sup>) ibidem. <sup>3</sup>) ibidem.

<sup>4</sup>) Lafaye (p. 763) dit: „Manque, Défaut, Privation (Manquement, Faute). Ces mots servent à exprimer qu'un sujet n'a pas une certaine chose, qu'il en est dépourvu.

Manque et défaut se ressemblent beaucoup, sans équivaloir pourtant l'un à l'autre. Le manque regarde la quantité; il ne doit y avoir dans une chose rien de trop ni rien de manque (Pasc.); on dit le manque d'une partie: „Les choses particulières étant partagées affligent plus leur possesseur par le manque de la partie qu'il n'a pas, qu'elles ne le contentent par la jouissance de celle qui lui appartient.“ Pasc. Le défaut est plutôt relatif à la qualité. „Le défaut d'une seule de ces qualités rend un homme incapable d'être ce qu'il prétend.“ Bourd. — Le manque rend la chose incomplète, mais non pas peut-être moins parfaite ou moins bonne. „Qu'on ne nous reproche plus le manque de clarté, puisque nous en faisons profession.“ Pasc. „Le manque d'oreilles extérieures est un des traits par lesquels les phoques se rapprochent des cétacés.“ Buff. „L'usage de la main, le manque de queue, etc., ont fait donner au singe le nom d'homme sauvage.“ Id. Avec un défaut, au contraire, le sujet est toujours défectueux. On a reproché à l'Esprit des lois le défaut de méthode (La H.). — Le manque d'argent est sans inconvénients dans certaines situations, dans l'état religieux, dans l'état sauvage; mais en général le défaut d'argent fait échouer les plus belles entreprises. Le manque de mémoire, pour ce qui concerne les injures et les causes d'affliction, est un bien; mais le défaut de mémoire, pour les enfants qui ont tant à apprendre, est un vice des plus fâcheux. „Certaines vérités de géométrie ne se peuvent démontrer; et, comme ce n'est pas à cause de leur obscurité, mais à cause de leur extrême évidence, ce manque de preuve n'est pas un défaut, mais plutôt une perfection.“ Pasc.

D'ailleurs, manque est objectif, c'est-à-dire tout relatif à ce qui ne se trouve pas ou à ce qui se trouve de moins dans le sujet ou à sa disposition; au lieu que défaut est subjectif, c'est-à-dire qu'il appelle toute l'attention sur le sujet lui-même. „Ce tigre fut enfermé dans une loge étroite où le manque d'espace et le défaut de mouvement ont abrégé sa vie.“ Buff. Quand nous n'avançons pas dans la voie du bien, nous nous plaignons d'un manque de secours de la part de Dieu. (Boss.); nous ne devrions nous en prendre qu'à notre défaut de courage. „Il nous suffit d'avoir vu que c'est par le seul défaut de leur volonté, et non pas manque des secours absolument nécessaires pour pouvoir éviter tous les péchés, que les plus justes pêchent quelquefois.“ Boss.

Je veux bien avouer qu'un manque de couronne Est l'unique défaut qui soit en sa personne. Regn.

Comme le défaut rend défectueux, imparfait, incorrect, la privation rend malheureux. C'est un manque auquel on est sensible, le manque de choses dont on a joui, dont on devait ou dont on pouvait jouir. La privation de la vue (Acad.), des plaisirs (Montesq.); le séjour de cette ville paraît triste par la privation des spectacles (d'Al.). „Les seuls biens dont la privation coûte sont ceux auxquels on croit avoir droit.“ J. J. „Athènes, délivrée du joug de la servitude, goûtait en paix les avantages de la liberté, dont cette longue privation n'avait servi qu'à lui faire mieux sentir et le prix et la douceur.“ Roll.

Manquement et faute sont synonymes dans le sens d'action mauvaise ou répréhensible.

Mais le manquement n'est pas aussi grave, ce n'est qu'une faute légère; car manquement, comme manque, signifie seulement un déficit, au lieu que faute, comme défaut, annonce quelque chose d'essentiellement fautif, défectueux, imparfait. „Je ne crois pas qu'on doive employer le châtement des verges pour les manquements où les enfants peuvent tomber en apprenant à lire, à écrire, à danser. Il doit y avoir d'autres punitions pour des fautes où il ne paraît ni mauvaise disposition du coeur, ni envie de secouer le joug de l'autorité.“ Roll.

Je regretteray extrêmement le *default* que peut-estre mon peu de moyen vous y fera trouver.

(Malh. III, p. 86; lett. I, 27.)

Car les aucuns disoient que de humeur il n'y en avoit goutte en l'air, dont on esperast avoir pluie, et que la terre suppleoit au *default*.

(Rab., Pant. II, 2.)

Il pensa que le plus sur estoit de fuir, et qu'un bon *default* valoit mieux qu'une mauvaise comparaison.

(Yver, p. 647.)<sup>1</sup>)

*Default* ne se donne contre le procureur de roi.

(Loysel, 863.)<sup>2</sup>)

On appeloit (faisait appel) de *defaute* de droit, quand on refusoit de rendre la justice aux parties.

(Montq., Espr. XXVIII, 28.)<sup>3</sup>)

De là vient qu'un chacun mesme en son *défaut*  
Pense avoir de l'esprit autant qu'il luy en faut,  
Aussi rien n'est party si bien par la Nature,  
Que le sens: car chacun en a sa fourniture.

(H. et B., p. 151, Regnier.)

Le seule loy qui peut dispenser de la correction est la  
loy de la bienséance, car c'est presque toujours du *défaut*  
de bienséance que vient l'inutilité de la correction.

(Tr. d. l. S. p. 15.)

Terme d'anatomie (weiche).

Le dictionnaire de Mozin-Peschier donne encore la signification de „décroit“, „décroissement“  
de la lune, terme d'astronomie.

Monstruosité par défaut, monstruosité causée par l'absence de quelque partie.<sup>2)</sup>

Dans cette place il nous faut faire mention des locutions prépositives:

A défaut de, au défaut de,  
(par défaut de.)<sup>3)</sup>

Elles signifient: au lieu de, à la place (en place) de telle personne ou de telle chose qui  
manque, qui vient à manquer<sup>4)</sup> ou: faute de, dans le cas où la chose en question manquerait. —  
A défaut de vin, nous boirons de l'eau.<sup>5)</sup>

Mais la représentation même fut médiocre et froide  
*par défaut de* vérité encore plus que de talent.

(Ploetz, man. p. 538, Guizot.)

Povres et nus, maigres et froiz  
Fui *par defaute.*<sup>6)</sup>

(Bartsch, p. 338, Rustebuec.)

J'ignore pour quel sort mon astre m'a fait maitre;  
Mais je sais que pour vous, si vous manquez de l'être,  
On ne vous en doit point imputer le *défaut*,  
Car vos soins pour cela font bien tout ce qu'il faut.

(Mol., éc. d. m. I, 3.)

Sévère à mon <sup>1)</sup> *défaut* fera ta récompense.

(Corn., Pol. IV, 1.)

Ce léger *défaut* de vraisemblance peut n'être pas sans  
dessein et sans adresse.

(Montq., p. 14.)

Car il n'ot onques persecucion en paroisse, ne *par de-*  
*faut* d'yaue ne de trop pluie ne . . .

(ibid. p. 370, Joinville.)<sup>7)</sup>

*Par default* de la parole.

(Magn., p. 99, de Bèze.)<sup>8)</sup>

<sup>1)</sup> V. cette page observ. 3.    <sup>2)</sup> V. Littré, art. défaut I.

<sup>3)</sup> Littré ajoute la remarque suivante: „Des grammairiens ont voulu distinguer au défaut de et à défaut de, disant que le premier signifie „à la place de“, et le second „faute de“ — (v. plus bas) —; „mais cette distinction n'est pas justifiée par l'usage; et en soi elle n'est pas fondée.“ — Les grammairiens dont Littré fait mention, sont Girault-Duvivier etc. Ils disent (Gr. d. Gr. p. 1111): „Au défaut de“ signifie „à la place de“. — „A défaut de“ signifie „faute de.“ „Le style de Fénelon, qui n'est jamais impétueux ni chaud, est du moins toujours élégant; au défaut de la force, il a la correction et la grâce.“ (Thomas.) — C'est-à-dire, à la place de la force. — „Au défaut de la réalité on cherche à se repaître de chimères.“ (M. Laveaux.) — „Au défaut de la fortune, les qualités de l'esprit pourront nous distinguer du reste des hommes.“ (Bossuet.)

Féraud est d'avis que à défaut de ne se dit qu'au palais; M. Laveaux fait plus, il regarde cette expression comme un barbarisme.

Quoi qu'il en soit, il n'y a aucun doute que l'expression à défaut ne puisse être employée, lorsqu'elle est précédée de l'un des adjectifs pronominaux possessifs mon, ton, son, comme dans ces phrases: „A son défaut, je vous servirai.“ — „A mon défaut, ce sera mon frère qui viendra.“ — „A ton défaut, j'en prendrai un autre.“ (Rich., Acad., édit. de 1762 et de 1798.)

— L'Académie, en 1835, admet parmi ses exemples: „A défaut d'autres armes, il prit une barre de fer.“ — „A défaut de vin, nous boirons de l'eau.“ Les deux tournures sont donc également autorisées. A. L.

— C'est P.-Auguste Lemaire qui a ajouté les derniers mots. — Lafaye (p. 15) dit: „A défaut, au défaut, Telle personne ou telle chose manquant, à la place de telle personne ou de telle chose. — Au défaut est plus précis, C'est pourquoi il convient mieux en parlant des personnes. (Exemples.) C'est encore à cause de ce caractère de précision qu'au défaut se dit de préférence par rapport au passé et au présent qui sont déterminés et certains. (Ex.) A défaut, au contraire, est plutôt de mise quand il s'agit des choses de l'avenir. (Ex.) Ainsi au défaut signifie telle personne ou telle chose ayant manqué ou manquant; et à défaut, si par hasard une chose vient ou venait à manquer. — Toutefois au défaut se dirait bien aussi relativement au futur, mais relativement à un futur fixe et indubitable, et non pas vague ou douteux: à défaut de vin, nous boirons de l'eau, voilà l'expression ordinaire; mais si on est sûr que le vin fera défaut on dira mieux: au défaut de vin, nous boirons de l'eau.“ — Quant à la locution „Par défaut de.“ nous ne l'avons trouvée que dans l'ancien français (v. les exemples), une fois aussi dans Vauvenargues, auteur du XVIII<sup>e</sup> siècle (v. les exemples) puis dans Guizot.

<sup>4)</sup> Cf. Acad.

<sup>5)</sup> Cf. Littré.

<sup>6)</sup> V. plus haut p. 57.

<sup>7)</sup> ibidem.

<sup>8)</sup> ibidem.

Craignant l'offenser (Dieu) et perdre sa grace *par défaut de foy* et transgression de sa divine loy . . .

(Rab., Pant. III, 30.)

Nul n'est ambitieux par raison, ni vicieux *par défaut d'esprit*.

(H. et B., p. 456, Vauvenargues.)

Mais peut-être, *au défaut de* la fortune, les qualités de l'esprit, les grands desseins, les vastes pensées pourront nous distinguer du reste des hommes.

(H. et B., p. 339, Bossuet.)<sup>1)</sup>

*Au défaut de* ton bras prête-moi ton épée.

(Rac., Phèdre II, 5.)

*Au défaut de* six pistoles,  
Choisissez donc, sans façon,  
D'avoir trente croquignoles,  
Ou douze coups de bâton.

(Mol., mal. im. pr. interm. sc. 8.)

Ainsi, *au défaut de* l'usage, l'analogie l'a autorisé à dire: „l'effroi de ses armes.“

(Gr. d. gr. p. 1013.)

César aprit, lorsqu'il étoit encore en marche, qu'Antoine avoit été fait Augure. *Au défaut* donc de ce prétexte qui lui manquoit, il en substitua un autre . . .

(Roll., hist. rom. XIII, p. 285.)

Espérant mettre ainsi Pompée dans son tort, et donner lui-même à ses procédés un air de modération, *au défaut de* la justice qui manquoit à sa cause. (id. ib. p. 292.)

Il faut avouer pourtant que les géomètres abusent quelquefois de cette application de l'algèbre à la physique. *Au défaut d'expériences* propres à servir de base à leur calcul, ils se permettent des hypothèses . . .

(H. et B., p. 447, d'Alembert.)

*Au défaut d'une* telle connaissance, et des lumières nécessaires sur la cause physique des propriétés de l'aimant, ce serait sans doute une recherche bien digne d'un philosophe, que de réduire, s'il étoit possible, toutes ces propriétés à une seule, en montrant la liaison qu'elles ont entre elles.

(H. et B., p. 447, d'Alembert.)

La main prend un bâton pour soutenir le corps, *au défaut du* pied.

(Boss., p. 367.)

Il lut . . . la réponse de Benoit, concluant qu'ils devoient être citez, et *au défaut de* comparition déclarez contumaces.<sup>2)</sup>

(L'enfant, C. d. P., t. I, p. 244.)

Il nous semble qu'au XIX<sup>e</sup> siècle la locution à défaut de est plus souvent usitée que dans les siècles antérieurs.

2<sup>o</sup>. bloesse, naht, fuge.

Endroit où la cuirasse finit; intervalle entre la cuirasse et les autres pièces de l'armure.<sup>3)</sup> — Aussi en général, le défaut des côtes, l'endroit où elles se terminent, ou l'espace entre deux côtes.

<sup>1)</sup> V. plus haut p. 59, observ. 3.    <sup>2)</sup> V. plus haut p. 55 et plus bas.

<sup>3)</sup> Cf. Rich., art. défaut: „Commissura, extremæ partes loricae. Ce mot (défaut) parlant de cuirasse et d'autres armes qui couvrent le corps, veut dire, le bas de l'armure et l'endroit où elle vient à manquer de couvrir le corps.“ (L'exemple que cite aussi Littré.) „On appelle aussi le défaut de la cuirasse, l'endroit faible d'un homme. Vous en viendriez à bout, si vous le prenez par le défaut de la cuirasse.“ „Défaut des côtes. — C'est l'endroit où se terminent les côtes.“

*Au défaut des* plus proches héritiers dans une famille, on appelle au trône les parents éloignés, et jamais ceux de l'autre maison.

(Barthél., v. en Gr. p. 337, ch. 43.)

L'air petille *à défaut d'eau* bénite;

De vrais amis viennent fermer mes yeux.

(Bér., Mon âme.)

Il l'a dit ailleurs, et il espère qu'on s'en souvient peut-être, *à défaut de* talent il a la conscience.

(Ruy Blas, p. 108, note II.)

Je cherchai la solitude, et, *à défaut d'âmes* qui pussent me comprendre, je me plaignis à Dieu.

(H. et B., p. 682, Dumas.)

Mes pensées se formulèrent dans un idiome presque inconnu à moi-même, et comme elles tendaient au ciel, *à défaut de* sympathies sur la terre, le Seigneur leur donna des ailes, et elles montèrent vers lui. (id. ibid.)

*A défaut de* conviction, il a l'entêtement chevaleresque de son parti.

(Ploetz, man. p. 770, Augier.)

Réduite à elle-même, abandonnée des autres arts parce que la pensée humaine l'abandonne, elle appelle des manoeuvres *à défaut d'artistes*.

(Notre-Dame, p. 226.)

Éteignez sous leurs flots les feux du sacrifice,

Ou guidez au lieu du supplice,

*A défaut du* tonnerre, un chevalier français.

(Delav., Mess. 5, p. 28.)

Un grenadier de Frédéric II, roi de Prusse, portait, *à défaut de* montre, une assez grosse balle attachée à un cordon.

(Luedecking p. 19.)

La Pragmatique, cette charte religieuse qui donne à la France l'initiative, *à défaut de* sainteté, et oppose à la papauté une sorte de patriarcat royal, demeure profondément populaire.

(Rev. Chrét. 1861, p. 80.)

Les dragons *à défaut de* missionnaires, sont chargés de convertir les hérétiques.

(ibid. p. 103.)

Gesenius ne l'accepte évidemment qu'*à défaut d'une* autre plus satisfaisante (explication) . . .

(ibid. p. 409.)

Il rappela ses esprits, et, tâtant son ennemi au *défaut*  
des armes, il lui plongea le poignard dans le flanc.

(Vangel. Q.-C. liv. IX, ch. 5.)<sup>1)</sup>

Il n'y a point de guerrier si bien armé qu'on ne puisse  
percer au *défaut* de la cuirasse.

(Volt., Lett. en vers et en prose, 28.)<sup>2)</sup>

Mais il tombe et l'on trouve au *défaut* de l'armure.

Tout le fer d'une lance encor dans la blessure.

(De Belloi, Gaston et B. IV, 2.)<sup>3)</sup>

*Fig.* Le côté faible, sensible d'une personne. — Blessé quelqu'un au *défaut* de la  
cuirasse.<sup>4)</sup>

Dans le même sens:

Fuyez un ennemi qui sait votre *défaut*.

(Corn. Poly. I, 1.)<sup>5)</sup>

3°. das ausbleiben, das nichterscheinen vor Gericht.

Terme de procédure: manquement à une assignation donnée, refus de comparaître. Il a fait *défaut*. Jugement par *défaut*, décision rendue contre une partie non comparante ou n'ayant personne qui compare pour elle. — Donner *défaut*, donner acte de la non-comparation. — *Défaut* contre partie ou faute de comparaître, jugement rendu contre une partie, faute par elle d'avoir constitué avoué dans les délais de l'ajournement. — *Défaut* contre avoué ou faute de conclure, jugement rendu contre une partie dont l'avoué n'a pas déposé de conclusions. — *Défaut*-congé, lorsque le demandeur ne se présente pas. — Profit du *défaut*, avantage résultant, pour celui qui se présente, de l'absence de son adversaire. Adjuger le profit du *défaut*, statuer par suite du *défaut* d'une partie en faveur de l'autre qui a comparu. — *Défaut* profit-joint, c'est lorsque de deux défendeurs l'un comparait, l'autre fait *défaut*; on joint le profit du *défaut*, c'est-à-dire qu'au lieu de l'adjuger, on surseoit à statuer jusqu'à ce que le non-comparant ait été jugé ou tenu pour jugé contradictoirement.<sup>6)</sup>

4°. falsche faehrte, falsche spur.<sup>7)</sup>

Terme de chasse. Le moment même où les chiens, perdant la voie, cessent de chasser. — Les chiens sont en *défaut*.<sup>8)</sup>

L'autre (le renard) fit cent tours inutiles,  
Entra dans cent terriers, mit cent fois en *défaut*  
Tous les confrères de Brifaut.

(La Font., fab. IX, 14.)<sup>9)</sup>

L'animal rusé, qui les voit passer et s'éloigner, sort  
de sa retraite, rentre dans le sentier, confond ses traces et  
met la mente en *défaut*.

(Bonnet, Contempl. nat. 12° part. ch. 44.)<sup>10)</sup>

Relever le *défaut*, se dit des chiens qui se remettent sur la voie.<sup>11)</sup>

*Fig.* Être en *défaut*, faillir, se tromper, commettre quelque manquement, quelque  
erreur.

<sup>1)</sup> V. Littré et Rich.

<sup>2)</sup> V. Littré.

<sup>3)</sup> ibidem.

<sup>4)</sup> ibidem.

<sup>5)</sup> ibidem.

<sup>6)</sup> V. Littré, art. *défaut* 3. — Cf. Rich. et Du Cange. Ce dernier dit (I, p. 743, 4): „Defectus, vadium desertum, Gall. défaut de comparoir. Consuetud. Brageriaci art. 79. Item ad hoc ut dictus creditor gaudere possit de dicto Defectu contra suum debitorem . . . oportet necessario, quod personaliter citetur, et ei legatur et exprimat dictum instrumentum et contenta in eo, et quod ei assignetur per dictam citationem certa dies, et per spatium octo dierum ad minus . . . si alias dicta citatio facta fuerit, dictus creditor de dicta citatione et Defectu minime gaudere possit. Cod. Legum Normann. apud Ludewig. reliq. MSS. to. 7, p. 320. Nec tamen ex Defectu facto post visionem in huiusmodi querela absens vel Deficiens tenetur saisinam amittere.“

<sup>7)</sup> Cf. Littré, art. *défaut* 4.

<sup>8)</sup> Cf. Rich.: „Défaut, error canum in investigatione ferae. Terme de chasse. C'est la perte que le chien a fait des voies de la bête qu'on chasse. (Demeurer en défaut. Sal.) On le peut dire d'un homme en même sens, comme a fait Monsieur de la Bruyère. Les fautes des sots, dit-il, sont quelquefois si lourdes et si difficiles à prévoir, qu'elles mettent les sages en défaut, et ne sont utiles qu'à ceux qui les font. La Bruyère.“

<sup>9)</sup> V. Littré.

<sup>10)</sup> ibidem.

<sup>11)</sup> ibidem.

Voilà mes guichetiers en *défaut*, dieu merci.

(Rac., Plaid. I, 3.)<sup>1)</sup>

Une prévoyance qui était rarement en *défaut* avait fait comprendre à Napoléon la nécessité . . .

(Men. II, p. 33.)

On dit de même

Mettre, prendre, trouver quelqu'un en défaut, le mettre, le trouver, le prendre en un manquement quelconque.

Les fautes des sots sont quelquefois si lourdes et si difficiles à prévoir qu'elles *mettent* les sages en *défaut* et ne sont utiles qu'à ceux qui les font.

(La Bruy. XI.)<sup>2)</sup>

. . . Pourquoi? Caché sous le nom de Derbain, Les huissiers, les recors, te chercheront en vain; Leur meute est en *défaut*,<sup>3)</sup> tu lui donnes le change.

(Andrieux, les Ét. I, 1.)

Il couchait sur la paille, ne vivait que de légumes qu'il allait acheter et qu'il apprêtait lui-même, pendant que d'un air curieux il interrogeait Aristote pour *trouver* l'intelligence de ce philosophe en *défaut*.<sup>4)</sup>

(Mager, anth., II, p. 271, Audin.)

Mettre en défaut, rendre inutile. déjouer.

Lindor, par son audace

*Met* ta ruse en *défaut*;

Il te parle à voix basse,

Il soupire tout haut.

(Bér. Inf. de Lisette.)

### 5<sup>o</sup>. fehler, koerperliches gebrechen.

(imperfection physique. Les défauts du corps.)

D'un *default* naturel, ou en fait un *default* de conscience.

(Mont. Ess. I, 9.)

Il n'y a nuls vices extérieurs et nuls *défauts* du corps qui ne soient aperçus par les enfants.

(La Bruy. XI.)<sup>5)</sup>

Le choix de la victime n'exige pas moins d'attention. Elle doit être sans tache, n'avoir aucun *défaut*, aucune maladie.<sup>6)</sup>

(Barthél., voy. d'An. ch. XXI, p. 169.)

Ma vue courte offrait un peu d'obstacle, mais qui ne m'embarassait pas; et je comptais bien à force de sang-froid et d'intrépidité suppléer à ce *défaut*.

(J.-J. Rouss. conf. I, IV p. 160.)

### 6<sup>o</sup>. moralischer fehler.

(imperfection morale.)<sup>7)</sup>

C'est même déjà un grand *défaut* en vous, que vous ayez des procès entre vous.

(1 Cor. 6, 7.)<sup>8)</sup>

Les gens de notre état sont bavards, curieux:

Grâce au ciel, je n'ai point ces *défauts*-là.

(Andrieux, les Ét. I, 9.)<sup>9)</sup>

<sup>1)</sup> V. Littré. <sup>2)</sup> A vrai dire, *défa* u t est ici employé au sens propre. V. p. 61, rem. 8. <sup>3)</sup> V. Littré, art. défaut 4.

<sup>4)</sup> Cette locution (être, mettre, trouver, prendre en défaut) s'applique également à certaines facultés intellectuelles, à certaines qualités (Acad.)

<sup>5)</sup> V. Littré, art. défaut 4.

<sup>6)</sup> En parlant des animaux domestiques, défaut exprime les imperfections du corps et les irrégularités de proportion.

<sup>7)</sup> V. le grand nombre d'exemples dans Littré.

<sup>8)</sup> Jam quidem omnino delictum est in vobis, quod indicia habetis inter vos. — *Ἡδὴ μὲν σὺν ἄλλω; ἤτετα καὶ ἐν ὑμῖν ἐστίν, ὅτι κριμαὶα ἔχετε μεθ' ἑαυτῶν.* — Es ist schon ein fehler unter euch, dass ihr mit einander rechtet. — Now therefore there is utterly a fault among you, because ye go to law one with another.

<sup>9)</sup> Syn. Lafaye (p. 680 et suiv.) dit: „Imperfection, défaut (faute, déféctuosité), vice, (Ridicule.) Ces mots désignent quelque chose de répréhensible, qui empêche d'être bien.

L'imperfection diffère d'abord du défaut, en ce qu'elle se trouve dans des choses ou des personnes très-bonnes du reste, au lieu que le défaut peut se trouver dans ce qu'il y a de plus commun: les imperfections d'un diamant, les défauts d'un outil. Ce qui est imparfait n'est pas fini, achevé, accompli, laisse quelque chose à désirer pour être un modèle; ce qui est défectueux est en défaut, défaille,\* languit, éprouve un manque ou une faiblesse, n'est pas comme il faut, n'a pas la force ou les qualités qu'il devrait avoir. Les gens de bien ont aussi leurs imperfections, tous les hommes ont des défauts. „Les imperfections des gens de bien devraient vous trouver plus indulgents; car eux seuls vous épargnent, cachent vos vices, adoucissent vos défauts, excusent vos fautes.“ Mass. — En second lieu, imperfection a plus de rapport à la théorie, et défaut à la pratique: on connaît ses imperfections, connaître exprime une action tout idéale; mais on corrige ses défauts, on est insupportable à cause de ses défauts, il s'agit ici de pratique et de commerce avec nos semblables. „L'homme veut être parfait, et il se voit plein d'imperfections; il veut être l'objet de l'amour et de l'estime des hommes, et il voit que ses défauts ne méritent que leur aversion et leur mé-

\* Cf. p. 51, n. 9.

Il est vrai que ses grandes qualités se trouvaient affaiblies par quelques *défauts*.

(H. et B. p. 635, Mignet, Dumouriez et Roland.)

C'était lui qui, transporté par l'espérance de placer un jour la vertu sur le trône, et voyant le bonheur de la France dans l'éducation de son roi, détruisait avec un art

admirable tous les germes dangereux, que la nature et que le sentiment prématuré du pouvoir avaient jetés dans ce jeune cœur, et faisait succéder à tous les *défauts* d'un caractère indomptable l'habitude des plus salutaires vertus.

(Villemain, Fénelon.)

pris." PASC. „On se pique d'oraison sublime, et cependant on ne connaît pas ses imperfections les plus grossières . . . On est rempli de défauts qu'on ne peut espérer de corriger sans le secours de l'oraison commune." Bourd. Sans imperfection, les choses ou les personnes sont admirables, exemplaires; sans défaut, elles ont toutes les qualités qu'on pouvait leur donner et qu'elles doivent avoir conformément à leur usage, à leur destination, au service qu'on en attend. Les imperfections déparent; les défauts diminuent la valeur, le mérite, l'utilité.

Quant au vice, il se distingue aisément. C'est quelque chose d'intérieur, un principe de mal qui est au fond des choses, qui en gâte ou en déprave toute la masse, et qui est par conséquent difficile à détruire. Dans le Misanthrope Philinte dit à Alceste:

Où je vois ces défauts, dont votre âme murmure,

Comme vices unis à l'humaine nature. (Mol.)

„La haine des hommes ne serait pas un défaut, mais une dépravation de la nature, et le plus grand de tous les vices." J. J. „Les efforts inutiles de tant d'auteurs nous ont fait supposer que le défaut de ces poèmes (les opéras) était peut-être un vice irréparable." Vauv. „Quelques beautés de détail firent excuser, dans cette tragédie, et le vice du plan et les défauts de l'exécution." D'Al. On dit plutôt les défauts de l'esprit, et les vices du cœur, parce que l'esprit est un instrument plus ou moins commode ou convenable, et que le cœur peut être sain ou corrompu. „Louis le Débonnaire était un prince qui avait toutes sortes de défauts dans l'esprit, avec peu de vices dans le cœur." Montesq. „César avait tant de grandes qualités, sans pas un défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été bien difficile que, quelque armée qu'il eût commandée, il n'eût été vainqueur." Id. — (Rem.: „Labruyère a comparée, ainsi que Montesquieu, par rapport à l'esprit humain seulement le défaut et le vice, auxquels il a joint le ridicule. Il dit: „Les vices partent d'une dépravation du cœur: les défauts d'un vice de tempérament; le ridicule, d'un défaut d'esprit." Or, la définition du vice est exacte: le vice git dans le cœur, qui est la partie de l'âme la plus intime et la seule qu'on conçoit comme pouvant se conserver pure ou se pervertir. Mais le défaut n'est point un vice de tempérament, c'est tout ce qui nous manque de droit, de juste, de régulier, de normal, d'où résulte quelque inconvénient pour nous ou pour les autres. La méchanceté, par exemple, est un vice, et la sottise un défaut. Quant au ridicule, c'est le caractère social du défaut, comme l'odieux est celui du vice. „La tragédie nous offre les malheurs produits par les vices des hommes, la comédie les ridicules attachés à leurs défauts." D'Al. — Le vice, le défaut et le ridicule rendent répréhensible, le vice aux yeux de la raison, et le ridicule aux yeux du monde.) —

A défaut se rapportent faute et défectuosité, dont la racine est la même, fallere, faillir, manquer. Ces trois mots signifient une mauvaise qualité dans des choses ordinaires, usuelles, et qui ne tient pas au fond de ces choses, à leur nature.

La faute est le défaut de quelqu'un qui fait, qui fait l'action de faillir. On fait des fautes, on a des défauts; des fautes arrivent, échappent, et des défauts sont. „Je fais encore bien des fautes, j'ai encore bien des défauts." Duff. „Colbert fit de grandes fautes; il eut des défauts." D'Al. „Sophie, restée estimable jusque dans le crime, sera d'autant plus fidèle, plus soigneuse et moins fière; elle n'aura commis une faute que pour se guérir d'un défaut." J. J. „L'occasion s'offrit d'indiquer quelques-unes de ses grandes qualités: il se hâta de relever ses défauts. Nous voulûmes lui parler de ses succès; il nous parla de ses fautes." Barth. „Nos ennemis croient que nous avons commis des fautes que nous n'avons point commises, ou nous attribuons des défauts que nous n'avons pas." Nic. „Ne craignez point de parler des fautes qui vous auront échappé devant l'enfant, et des défauts qui sont visibles en vous." Fén. — Toutefois, les fautes se considèrent bien aussi objectivement, dans les choses, auquel cas elles ressemblent le plus aux défauts. Mais ce ne sont que des défauts partiels ou accidentels. „Mme de Sévigné a écrit qu'on se dégoûterait de Racine comme du café; mais il ne faut pas toujours attribuer à un défaut de goût une faute de goût." Suard. Outre cela, faute garde toujours un certain rapport à l'auteur: non-seulement un livre fautif est moins généralement mauvais qu'un livre défectueux, mais encore il rappelle le tort, l'inhabileté ou la négligence de celui qui l'a composé.

La défectuosité n'est qu'une espèce de défaut, quelque chose qui tient du défaut, un petit défaut. „Le ridicule charge et grossit les défauts des hommes; il contente peu l'esprit d'un philosophe, plus touché de la peinture d'une seule vertu que de toutes ces petites défectuosités dont les esprits faibles sont si avides." Vauv. „Il y a aucuns microscopes dans les verres desquels il n'y ait quelques taches, quelques bulles, quelques fils, et d'autres défectuosités qu'il faut connaître exactement." Buff. „Dans la Henriade, les défectuosités sont légères et en petit nombre." Lah. „Ce qui est trop fréquent dans l'auteur (Voltaire) c'est un certain degré d'inattention qui, dans ce qu'il a de plus soigné, laisse toujours quelques défectuosités qu'on aurait fait disparaître sans peine." Id. Défectuosité considérable (Acad.) est une contradiction dans les termes. — La défectuosité peut être aussi un défaut en puissance, qui ne se développe que plus tard. La défectuosité d'un principe. (Boss.) „Les influences de la nourriture pourront produire dans les parties organiques (du cheval) des germes de défectuosités, qui se manifesteront ensuite dans la seconde génération, où la progéniture a non-seulement ses propres défauts, c'est-à-dire ceux qui lui viennent de son accroissement, mais encore les vices qui lui viennent de la seconde souche." Buff. — Ou bien enfin la défectuosité est un défaut extérieur, superficiel, peu profond, une petite difformité. „Avoir une défectuosité dans la taille." Acad. „Le bec-ouvert (un oiseau) a une de ces singularités ou défectuosités que nous avons déjà remarquées sur un petit nombre d'êtres . . . Le nom de bec-ouvert marque cette difformité." Buff. „On a pu désirer des rédactions de la morale plus parfaites, des méthodes plus exactes; mais il est faux qu'on ait jamais attribué ces défectuosités de composition à l'instabilité de la morale." Lah. — Cf. aussi Littré, art. défaut, syn.

Mais, lorsqu'il lui reproche le goût de la solitude et de la contemplation, une piété minutieuse, une humilité déplacée, il est difficile de croire que ces *défauts*, qui semblent si opposés à l'enfance impétueuse du duc de Bourgogne, ne soient pas en partie le résultat de l'éducation sur une âme qui avait plus d'ardeur que de lumières, et qui, trop vaincue par la religion, convertit toute sa force en douceur et en vertu. (Villemain, Fénelon.)

M. de la Harpe se dégageait (l'un des premiers), auprès de madame Récamier, de la plupart des *défauts* qui rendaient son commerce épineux et presque insupportable.

(H. et B. p. 652, Benjamin Constant.)

Les *défauts* de l'âme sont comme les blessures du corps: quelque soin qu'on prenne de les guérir, la cicatrice paraît toujours, et elles sont à tout moment en danger de se rouvrir. (Rochefoucauld, pensées et maximes.)

La gravité est un mystère du corps, inventé pour cacher les *défauts* de l'esprit. (id. *ibid.*)

. . . Il est incorrigible.

Il doit tous ses *défauts* à l'éducation,

Et ne peut supporter la contradiction.

(Mager, anth., tom. I, p. 191, Duval.)

Le comte: Tu ne dis pas tout. Je ne souviens qu'à mon service tu étais un assez mauvais sujet. — Fig.: Eh mon Dieu, Monseigneur, c'est qu'on veut que le pauvre soit sans *défaut*. (ibid. p. 241, Beaumarchais.)

En vain Oswald aurait-il éclairci ces doutes, nul ne peut sortir de la région intellectuelle qui lui a été assignée, et les qualités sont plus indomptables encore que les *défauts*.

(Mager, t. II, p. 309, Staël-Holstein.)

Il avait un *défaut*, celui de tous les *défauts* humains qui s'allie le plus rarement à la véritable grandeur: il était d'une extrême affectation. (Rev. Chrét. 1861, p. 774.)

On parle beaucoup de la fortune de César; mais cet homme extraordinaire avait tant de grandes qualités, sans pas un *défaut*, quoiqu'il eût bien des *vices*, qu'il eût été bien difficile que quelque armée qu'il eût commandée il n'eût été vainqueur, et qu'en quelque république qu'il fût né il ne l'eût gouvernée. (Montq., Pomp. et Cés.)<sup>1)</sup>

Le coucou essaya plusieurs fois d'interrompre le rossignol; mais les rossignols chantent toujours et n'écoutent point: c'est un peu leur *défaut*.

(H. et B., p. 443, Diderot.)

Les inégalités de la vertu, les faiblesses qui l'accompagnent, les vices qui flétrissent les plus belles vies, ces *défauts* inséparables de notre nature, mêlée si manifestement de grandeur et de petitesse, n'en détruisent pas les perfections. (ibid. p. 456, Vauvenargues.)

Telle est l'illusion des prétextes dont on se sert pour

<sup>1)</sup> Cf. p. 63, observ.

<sup>2)</sup> Dans ce sens *défaut* se dit aussi en parlant des animaux domestiques et particulièrement du cheval; vice de leur caractère, comme la rétivité\*, la méchanceté. (Littre, *défaut* 6.) Cf. aussi p. 62, n. 6.

\* Le dict. de l'Ac. ne connaît pas ce mot, celui de Mozin-Peschier a „révéteté.“

se dispenser du devoir de l'aumône; établissons maintenant les règles qu'il faut observer en l'accomplissant: et après avoir défendu cette obligation contre toutes les vaines excuses de la cupidité, tâchons de la sauver aussi des *défauts* même de la charité. (ibid. p. 464, Massillon.)

Comment osera-t-elle leur montrer les devoirs et les servitudes de la royauté; leur faire entendre en quoi consiste leur véritable gloire; leur représenter que, s'ils veulent bien remonter jusqu'à l'origine de leur institution, ils verront clairement qu'ils sont pour les peuples, et non les peuples pour eux; les avertir de leurs *défauts*, leur faire craindre le juste jugement de la postérité, et dissiper le nuage épais que forme autour d'eux le vain fantôme de leur grandeur et l'enivrement de leur fortune?

(ibid. p. 483, Charles Rollin.)

Je lui fis remarquer, que c'est un *défaut* commun parmi les personnes de condition, de ne pouvoir arranger deux mots sur le papier. (Mém. III, p. 52.)

Au lieu que les armées romaines étoient presque toutes composées de citoyens, Carthage, au contraire, tenoit pour maxime de n'avoir que des troupes étrangères, souvent autant à craindre à ceux qui les paient qu'à ceux contre qui on les emploie.

Ces *défauts* venoient en partie de la première institution de la république de Carthage. . . . Ce philosophe (Aristote) ne la reprend pas de n'avoir que des milices étrangères; et il est à croire qu'elle n'est tombée que longtemps après dans ce *défaut*. (Boss., hist. univ. p. 334.)

Hélas! vous en avez honte, comme si c'étoit un *défaut*. (id., sermons.)

Mademoiselle Merceret étoit une fille un peu plus âgée que moi, non pas jolie, mais assez agréable; une bonne Fribourgeoise sans malice, et à qui je n'ai connu d'autre *défaut* que d'être quelquefois un peu mutine avec sa maîtresse. (J.-J. Rouss., conf. p. 134; I, IV.)

Il en est ainsi de tous les goûts auxquels je commence à me livrer; ils augmentent, deviennent passion, et bientôt je ne vois plus rien au monde que l'amusement où je suis occupé. L'âge ne m'a pas guéri de ce *défaut*.

(id. *ib.* I, V; p. 181.)

Il y avait treize à quatorze ans que j'en avais conçu la première idée, lorsque, étant à Venise, j'avais eu quelque occasion de remarquer les *défauts* de ce gouvernement si vanté. (id. *ib.* II, IX; p. 411.)

Je tombois dans le *défaut* que je reprochais à l'abbé de Saint-Pierre. (id. *ib.* p. 444.)

. . . . Ma trop longue indulgence

Pardonna ce *défaut* au feu de votre enfance.

(Volt. IV, p. 202; l'indiscret, sc. 1.)<sup>2)</sup>

7<sup>o</sup>. Ce qui est contraire aux règles de l'art, au goût, aux saines doctrines.

Il faut laisser à la musique son caractère, et ne lui enlever ni ses *défauts* ni ses avantages.

(H. et B., p. 640, Victor Cousin.)

Mais Lunébourg mérite au moins sa grâce.

C'est un nom sec; il n'est point dans le Tasse;

Le conserver serait un grand *défaut*;

Lunopoli c'est le nom qu'il lui faut.

(Mager, anth., t. I, p. 118, M.-J. Chénier.)

Le *défaut* capital de l'ouvrage de M. Quinet, outre le vague des symboles et des personnages symboliques qu'il fait passer devant nous, c'est une incohérence un peu générale qui ne laisse pas que de fatiguer à la lecture.

(Rev. Chrét. 1861, p. 488.)

Son style toujours assorti aux matières qu'il traite, n'a d'autres *défauts* que ceux de la langue qu'on parle à Lesbos.

(Barthél., voy. d'An. ch. III, p. 103.)<sup>1)</sup>

Le travail en est si achevé, qu'on y désire les grâces de la négligence; mais c'était le *défaut* de cet artiste trop soigneux.

(id. ib. ch. XII, p. 140.)

8<sup>o</sup>. Dans les arts et métiers, parties faibles en une matière, et, par extension, en un ouvrage quelconque.

Voilà où git le *défaut* de notre machine.

(Mager, t. II, p. 281, Sainte-Aulaire.)

Quand on arrive à Versailles du côté de la Cour, on voit un vilain petit bâtiment écrasé, avec sept croisées de

face, accompagné de tout ce que l'on a pu imaginer de plus ridicule et de plus mauvais goût. Quand on le regarde du côté des jardins on voit un palais immense, dont les beautés peuvent racheter les *défauts*.

(Volt. I, p. 364.)

9<sup>o</sup>. Terme de grammaire ancienne, par lequel on désignait le retranchement de quelque chose, par exemple la syncope, c'est-à-dire le retranchement de lettres dans un mot, et l'ellipse,<sup>2)</sup> c'est-à-dire le retranchement d'un ou plusieurs mots dans une phrase.<sup>3)</sup>

## L. Faillance.

*Étym.* Du part. prés. faillant, vfr. faillance, faillanche<sup>4)</sup>, faillentia<sup>5)</sup>, vprov. fallensa, faillensa, anc. esp. fallenza, nouv. esp. fallencia, port. fallencia, falencia, it. fallenza, angl. failance.<sup>6)</sup>

*Hist.* XI<sup>e</sup> siècle.

Et senz *faillenti* altet ferir; (Bartsch, chr. fr. p. 28, Alex.)

XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

O deu serrez vus sans *faillance*

De egal bonté, de egal puissance.

(Bartsch, chr. fr. p. 79, myst. d'Adam.)

Mès elle est, voir, de si très grant vaillance

Qu'à son ami ne doit faire *faillance*.

(Maetzn., Alfr. L. p. 94, v. 39. 40.) (ibid. p. 95 et p. 97.)

XIV<sup>e</sup> siècle.

Olivier Montevile, homme de grant puissance, et Symonnet Pachart pas n'i fera *faillance*.

(Bartsch, chr. fr. p. 382, Combat de 30 Bretons.)

*Sign. et emploi.*

Dans la langue d'oïl: faute, manquement, erreur, p. e. faire faillance = falir, fehlen; sans faillance = sans faille<sup>7)</sup>, ohne zweifel. Maintenant schwachheit, feigheit, pflichtvergessenheit.

<sup>1)</sup> Dans ce sens défaut est aussi terme de rhétorique. Les défauts du style, vices opposés aux qualités qu'on désire y trouver. — Le défaut de clarté fait que le style est obscur, etc. (Littre, art. défaut, 7.)

<sup>2)</sup> V. plus haut p. 43.

<sup>3)</sup> Cf. Littre, Acad., M.-P., Rich.

<sup>4)</sup> V. Burg., gr. III, p. 155.

<sup>5)</sup> V. Bartsch, chr. fr. gloss.

<sup>6)</sup> Cf. Maetzn., Alfr. L. gloss.

<sup>7)</sup> V. ce mot.

(La conclusion de ce traité sera publiée dans le programme prochain.)